

Le front commun des travailleurs de l'amiante tient le coup

L'unité du Front commun de l'amiante est maintenue, et les syndicats qui en font partie, tant ceux de la CSN que ceux de Métallos, ne présenteront aucune contre-proposition salariale.

Ainsi en ont décidé, hier, les exécutifs des syndicats de la CSN en rejetant toute idée de contre-proposition salariale, projet qui au cours de la semaine avait été soumis à chacune des assemblées générales des syndicats CSN.

Dans un court communiqué remis à la presse, les exécutifs des syndicats CSN expliquent que les syndicats n'ont pas fait l'unanimité sur le sujet.

Depuis le début de la grève de l'amiante, dans la région de Thetford-Mines, le Front commun a toujours maintenu ses demandes initiales sur le plan salarial. Toutefois, il y a environ trois semaines, la CSN soumettait aux Métallos cette idée de contre-proposition afin de tenter d'obtenir un déblocage au niveau des négociations.

Ces derniers, détenant un mandat clair de leurs membres, rejetèrent la proposition de la CSN, accusant celle-ci de vouloir obtenir un règlement de la grève sur le dos des travailleurs. Par la suite, la CSN décida de consulter tous ses membres et tint des assemblées générales au sein de chacun des syndicats en grève, posant toutefois comme condition à la présentation d'une contre-proposition une unanimité générale. Un seul syndicat rejeta l'idée de contre-proposition.

La décision prise hier par les exécutifs des syndicats de la CSN écarte ainsi toute menace de rupture du Front commun qui regroupe quelque 2,500 mineurs membres de la CSN, et environ 1,000 autres mineurs membres de syndicats des Métallos (FTQ). Cette décision signifie aussi que ce sera maintenant au tour de la partie patronale à adresser des contre-propositions aux syndicats... si les négociations reprennent. Depuis pratiquement trois semaines, il n'y a en effet pas eu de rencontres entre les parties.

Sur le plan de l'organisation de la grève, on indique à la CSN que le moral des troupes est toujours excellent. Les mineurs, dit-on, sont généralement satisfaits de la Loi 52 qui accorde des compensations monétaires à ceux d'entre eux atteints d'amiante.

Quant à la campagne d'aide organisée par le Comité central d'appui aux grévistes de la région de l'amiante, les résultats semblent satisfaisants. Quelque \$175,000 auraient été recueillis jusqu'à maintenant, dont \$22,000 sous forme de vivres.

Environ le quart de l'objectif de \$200 par mineur a été atteint. Hier le comité a procédé à la distribution des dons sous formes de vivres.

Du côté de la CSN, un communiqué précise que les 2,500 travailleurs de l'amiante d'Asbestos, membres de cette centrale, ont décidé de continuer d'accorder leur soutien financier aux 3,500 grévistes de Thetford-Mines. Depuis deux semaines, les travailleurs d'Asbestos ont versé une somme de \$2,500 au comité d'appui.

Subvention déguisée de \$217 millions pour l'usine de National South Wire?

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le gouvernement du Québec s'approprie-t-il à accorder une subvention déguisée de \$217 millions à la société National South Wire pour l'implantation d'une aluminerie en banlieue de Québec?

A cette question, le Parti québécois répond dans l'affirmative, s'appuyant sur un arrêté ministériel que, pour sa part, le gouvernement estime encore sujet à un certain nombre de conditions.

Le problème a été soulevé hier en commission parlementaire des Richesses naturelles par le chef de l'Opposition, M. Jacques-Yvan Morin, et le député péquiste de Saguenay, M. Lucien Lessard. Ces derniers ont fait ressortir que, par un arrêté ministériel, le gouvernement a demandé récemment à l'Hydro-Québec d'accorder un tarif préférentiel à l'entreprise, qui désire s'implanter dans le parc industriel Saint-Augustin.

Le président de l'Hydro, M. Roland Giroux, admet volontiers que l'arrêté gouvernemental n'est pas conforme aux "normes habituelles" de l'entreprise étatique, mais que le gouvernement peut, quand il le juge bon, "donner des subventions ou des avantages à une compagnie". Il ajoute même ceci: "Le dernier (arrêté ministériel) était plutôt un ordre. Il est mal rédigé."

Le vice-président, M. Yvon De Guise, révèle ensuite que le tarif préférentiel exigé par Québec pour une période de vingt ans représenterait un "manque à gagner" de \$217 millions, à partir d'un tarif actualisé en 1974 et comportant une hausse annuelle de 10%.

M. Morin n'hésite pas alors à parler de "tordage de bras" et de "sàpin" que l'Hydro s'est fait passer, tandis que M.

Lessard commente que le gouvernement émet des ordres pour augmenter les tarifs des consommateurs et d'autres pour diminuer les tarifs des grosses entreprises.

M. De Guise dit qu'il ne connaît pas les intentions réelles du gouvernement dans cette affaire, le ministre des Richesses naturelles explique que le tarif préférentiel prévu est soumis à des études de rentabilité et que le gouvernement ne s'est pas engagé de façon ferme.

Puis le ministre de l'Industrie et du Commerce est venu à la rescousse pour expliquer que la grille de tarifs de l'Hydro prévoit des cas exceptionnels et laisse la possibilité au gouvernement de dire son mot quand il s'agit d'abonnés importants. M. Guy Saint-Pierre ajoute que tout le dossier doit être repris à pied-

d'oeuvre, "de façon différente", les études déjà faites ne permettant pas de pousser plus loin le projet sous sa forme actuelle.

L'hypothèse d'une subvention déguisée de \$217 millions n'est donc qu'une hypothèse, dit le ministre, qui invite le PQ à la prudence. Et même si elle s'avérait, il faut tenir compte du fait que le projet de la National est fort important pour la région de Québec, où il contribuerait à créer 3,000 emplois et à modifier la structure industrielle de la région de la capitale.

Dans cette affaire, conclut pour sa part M. Robert Bourassa, le gouvernement applique une approche coûts-bénéfices et cherche la solution qui soit la plus bénéfique aux intérêts des Québécois. Mais on se demande à Québec si les millions consentis à Sidbec ne compromettent pas le projet d'aluminerie.

Il y a deux semaines, lors du lancement du projet d'industrie sidérurgique intégrée de Sidbec, M. Saint-Pierre avait refusé de répondre aux questions concernant la National.

Cautionnement refusé aux deux frères Bêland

SHERBROOKE (CP) — Le juge Roland Dugré, de la Cour des sessions de la paix a refusé hier la demande en cautionnement des deux frères Bêland accusés de l'enlèvement de Mme Lena Blanchet, épouse d'un riche industriel québécois.

Le juge Dugré considère que relâcher Fernand Bêland, 37 ans, et son frère Jean-Marc, 25 ans, constituerait un danger pour leur sécurité personnelle et celle du public.

Mme Blanchet qui avait été enlevée de sa résidence de Rock Forest contre un rançon de \$1 million a été retrouvée saine et sauve dans la région de Drummondville après que la police eût investi la ferme où elle avait été séquestrée, cinq jours après son enlèvement.

L'avocat de la défense des frères Bêland en appellera de la décision du juge Dugré.

Un gel de l'assurance-auto?

QUEBEC (PC) — Le Parti québécois demande que le gouvernement du Québec gèle les taux de l'assurance automobile au 30 juin dernier.

"L'incompétence et l'inaction du gouvernement Bourassa et de son ministre des consommateurs coûteront une centaine de dollars à chaque automobiliste québécois qui renouvellera son assurance au cours des prochains mois. C'est pourquoi l'opposition demande le gel des taux d'assurance automobile au 30 juin dernier, c'est-à-dire avant la mise en vigueur de la plus récente hausse d'environ 10 ou

15 p.c. Dans un communiqué remis à la presse, le député péquiste de Lafontaine, M. Marcel Léger, demande que ce gel des taux soit maintenu jusqu'à ce que l'Assemblée nationale ait adopté, dès sa session d'automne, un projet de loi mettant en application l'essentiel du rapport Gauvin, c'est-à-dire un système fondé sur la responsabilité sans faute.

Un tel système, a rappelé M. Léger, ferait économiser chaque année entre \$50 et \$100 millions aux automobilistes du Québec.

L'électricité

C'est une régie qui statuera à l'avenir sur les hausses de tarifs

QUEBEC (par Gilles Lesage) — Bien que le gouvernement ne veuille pas encore en donner l'assurance, il semble bien que les prochaines demandes de hausses de tarifs d'électricité — d'un mi-

nimum de 10% par année jusqu'en 1980 — seront soumises à un organisme spécialisé, soit la Régie des services publics ou une autre qui serait créée au cours des prochains mois.

Une oasis de la brocante

par Angèle Dagenais

L'expo-vente d'antiquités de la Place Bonaventure compte attirer quelque 20,000 personnes d'ici à dimanche soir, 6 juillet. Les amateurs d'antiquités et les collectionneurs pourront se rassasier dans cette oasis de la brocante et d'objets d'art qu'étaient une centaine de kiosques garnis d'antiquités de toutes formes, de toutes couleurs et de toutes époques. On y trouve des bas-reliefs égyptiens, des vases Ming, des statuettes romaines, des affiches 1900, des argenteries George III, des bijoux Kavajo, de tout quoi!

Cette première exposition connue sous le nom de "Antiquités Bonaventure" est la plus grande manifestation du genre jamais mise sur pied au Canada. Ses organisateurs Rudy Franchi et Bob Ness de Montréal espèrent en faire une exposition annuelle. M. Franchi veut démontrer aux Montréalais que les foires d'antiquités peuvent montrer autre chose que des armoires en pin, des meubles et des objets rustiques.

Le centre d'attraction de cette exposition est sans aucun doute le service à thé en or et en argent de \$35,000 du marchand montréalais Harold Ludwick. Commandé en 1873 par la reine Victoria se service est entièrement fait à la main avec plus de 400 onces d'argent, certi d'or à 22 carats. M. Ludwick l'a trouvé récemment dans une résidence de Montréal et

aussi incroyable que cela puisse paraître, ses propriétaires l'utilisaient quotidiennement. M. Ludwick est convaincu qu'il le vendra; on lui a déjà fait une offre.

Au nombre des objets forts intéressants de cette exposition, notons les pièces gréco-romaines et chinoises de la Phoenix Gallery de New York. Un marbre de Pompei du premier siècle représentant une tête de panthère se vend pour la modique somme de \$19,000. Par ailleurs, on peut se procurer de petites figurines de terracotta pour \$85 ou des pièces de verrerie romaine pour \$45. M. Ronald Mele, propriétaire de la boutique prétend que ce n'est pas très difficile de vendre ces objets qui sont relativement peu chers si on les compare à des antiquités du 19e siècle qui ont passé par une quinzaine de mains avant d'arriver sur nos tablettes alors que les objets d'art ancien qu'il va acheter personnellement au Moyen-Orient plusieurs fois par année ne rencontrent que très peu d'intermédiaires.

A part ces pièces de collection ravissantes à regarder on peut trouver une foule d'articles à des prix beaucoup plus modestes, notamment des bijoux, poupées, livres, gravures, au-dessous de \$50.

Que l'on soit acheteur ou simplement amateur de vieilles choses, cette exposition vaut la peine d'être visitée.

La LDH réclame commutation de peine pour Réal Chartrand

La Ligue des droits de l'homme demande au cabinet Trudeau de commuer dans les plus brefs délais la sentence de mort qui pèse sur Réal Chartrand, en alléguant notamment que les intérêts supérieurs de la Justice n'ont pas été servis.

Dans l'ensemble du processus judiciaire suivi depuis le procès de première instance, la Ligue estime que la manière dont la justice a été rendue ne respecte pas tous les droits de Réal Chartrand et doit interroger gravement tous ceux qui suivent l'évolution de la justice rendue par les tribunaux. Ce pour les raisons suivantes:

- la preuve était mal fondée, mal établie, notamment à partir du témoignage de psychiatres de l'Institut Pinel qui étaient juges et parties, compte tenu surtout des circonstances très particulières qui ont entouré le traitement dont Pinel était responsable auprès de Réal Chartrand et de la société;
- les jurés ont été privés d'une information majeure en n'ayant pas accès au rapport de l'enquête spéciale tenue à Pinel en relation avec le cas Chartrand par le ministère des Affaires sociales. Cette enquête a conduit à la destitution du surintendant médical adjoint de Pinel et premier médecin traitant de Chartrand à Pinel, le psychiatre dont les relations avec Chartrand ont faussé le processus thérapeutique engagé à Pinel;
- l'article 16 du Code Criminel qui porte sur la définition de l'aliénation

mentale est mal fondé en droit et il repose sur des notions qui ne sauraient rendre compte de la réalité psychique et mentale par rapport à laquelle les psychiatres sont aptes à témoigner;

- le jugement de la Cour suprême simplifie à l'extrême la réalité en cause et constitue une pièce de l'égalisme outrancier fort inquiétante pour notre système judiciaire, en égard surtout aux très nombreux aspects dont ce jugement ne tient pas compte face aux faits mentionnés dans le facteur de l'appelant, dans le dossier conjoint et auxquels sont rattachées en particulier les raisons évoquées précédemment;
- les psychiatres ont été juges et parties dans l'incohérence de leur propre témoignage;
- la Cour, aux diverses instances, a pu errer en se fondant, sans discernement suffisant, sur le témoignage des psychiatres qui étaient sujets à caution;
- il n'est peut-être pas trop tard pour corriger en partie la lacune grave accusée par le Collège des médecins à qui il appartenait au-delà des strictes obligations de la loi, de faire état du rapport de son comité de discipline sur l'étude du comportement du Dr G.L. ex-surintendant médical adjoint;

Conscients que Réal Chartrand, traumatisé par le verdict de la Cour suprême et la vision d'un avenir en institution, soit dans un état qui l'amène à désirer la

mort et demandera au gouvernement de ne pas commuer sa sentence, les dirigeants de la Ligue des droits de l'homme croient tout de même de leur devoir de formuler des recommandations visant à rendre justice à l'endroit de Réal Chartrand tout en améliorant le système:

- que le cabinet Trudeau comme la sentence de mort et que le solliciteur général voit à ce que l'Institut Pinel reprenne Réal Chartrand et lui dispense tous les soins médicaux dont il a besoin;
- que la Commission des libérations conditionnelles procède à un examen spécial du cas et considère que Chartrand a été en institutions presque complètement depuis bientôt 13 ans;
- que la Commission de réforme du droit du Canada rende publiques dans les plus brefs délais ses études sur la remise en cause de l'article 16 et que par la suite le gouvernement légifère en conséquence pour modifier l'article 16 du Code Criminel;
- que l'on voit à la Cour suprême à modifier la procédure par laquelle on rend public un jugement, de sorte que l'appelant puisse l'apprendre avant toute autre personne et autrement que par les médias d'information;
- que l'on étudie également le problème posé par le fait qu'il n'y a pas eu à la Cour suprême de notes sténographiques pour rendre compte du détail de l'audition en cause.

télévision

■ Émissions en noir et blanc

SAMEDI

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Ringo et Pétro
9.30 Riquet, belles oreilles
10.00 Topino
10.15 Fabio le magicien
10.30 Le monde enchanté d'Isabelle
11.00 La pince à linge
11.30 Les jeunes scientifiques
12.00 Les héros du samedi: "Handball"
1.00 Sportique: "Tennis"
2.00 Baseball du samedi
4.30 Echo du sport
5.00 Bagatelle
5.30 Une fenêtre sur le monde: "24 heures de la vie d'un pompier"
6.30 Téléjournal
6.35 Univers inconnus
6.45 "Défi tumultueux"
7.30 Parlez-nous de vous
8.00 Nous les comiques
8.30 Les cinglés de la guillotine (comédie — Britannique 1966)
9.30 Hommage à David Lewis
10.00 Téléjournal
10.45 Nouvelles du sport
11.00 Cinéma: "Sans foi ni loi" (western, américain 1969)
12.30 Cinéma: "La Case de l'oncle Tom" (drame social — Germano-It-Frang. 1965)

CFTM 10

9.00 Les p'tits bonshommes
9.30 Les champions
10.30 Les cadets de la forêt
11.00 Robin Hood
11.30 Michel Vaillant
12.00 Bon week-end
1.30 Jugements rendus
2.00 Cinéma: "A Communion"
5.00 C'est arrivé cette semaine
5.30 Sur le matelas
6.30 A l'heure olympique
7.30 Les grands spectacles: "La chevauchée des Outlaws" (western — Britannique 1962) et "A l'est du Soudan" (drame — Britannique 1964)
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Sans frontières
11.30 Quadrille d'amour (comédie musicale — américain 1955)
12.45 Le 10 vous informe

CBMT 6

10.00 The Flintstones
11.00 Water World
12.30 Sesame Street
13.30 Wimbledon open tennis
14.30 Wimbledon tennis
2.00 Sports T.B.A.
2.30 World of man
3.00 Klamane
3.30 The Bugs Bunny road runner hour
4.30 C.B.C. Saturday evening news
5.00 Wimbledon tennis
6.30 Take time with Noël Harrison
7.00 The best of grochro
8.00 All around the circle
9.00 Billy Liar
9.30 N.P. leadership convention
11.00 The National News
11.15 Montreal Tonight
11.31 Cine-Six
12.30 "Coco Pile" (drame-américain 1971)
1.10 Station closing

CFCF 12

7.30 University of the air
8.00 The community
8.30 Rupert Bear
9.30 The Watergate gang
10.00 Story Theatre
10.30 The Hudson Brothers Show
11.00 Let's go
11.30 Survival
12.00 Magic Train's Road Show
12.30 The Flintstones
1.00 Saturday at the movie: "A clear and present danger" (drame 1960)
3.00 Superstars of the mat
4.00 Celebrity jump sports
5.00 Wide World of Sports
6.00 National geographic society
7.00 Wind riders of Sahara
7.30 Emergency
8.00 Academy Performance: "The boaters"
10.30 John Allan Cameron
10.30 The Old couple
11.00 CTV National News
11.15 Pulse
12.00 The 12 midnight movie: "Dr. Strangelove" (comédie 1964)
2.00 Sign-off

RADIO-QUÉBEC 17

19.00 Bonjour Tambour Major!
19.30 Aux p'tites voix: "Les ruelles du maître" de Nicolas Yvon, Américain 1949
21.40 Sur deux plans

DIMANCHE

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Yogi et compagnie

CBFT 2

9.30 Lancelot, agent secret
10.00 Le jour du Seigneur
11.00 La flèche du temps
11.30 Prelude
12.00 La semaine verte
1.00 D'hier à demain
1.30 "Le 50e anniversaire du festival de Salabourg"
2.00 Festival de Jazz de Montréal
2.30 Bo Diddley
3.00 Québec sans chanter
3.30 Les heures des quilles
4.00 Les religions et l'homme: "L'islam"
4.30 Action Santé
5.00 "Le troisième âge"
6.00 Téléjournal
6.35 Le 19e, ce romantique
6.40 Politique fédérale
6.50 Le parti conservateur
7.00 La petite patrie
7.30 Les Beaux dimanches: "Circles du monde. Knie, une grande dynastie"
8.30 Les Beaux dimanches: "Victor Barbeau, un grand canadien-français"
9.30 Les Beaux dimanches: "Urbis 2000"
10.30 Téléjournal
10.45 Sports-dimanche
11.00 Cinéma: "Les premiers classiques du parlant français"

CFTM 10

10.30 Les p'tits bonshommes
10.30 C'était le bon temps
12.00 Bon dimanche
1950

CFTM 10

10.30 Les p'tits bonshommes
10.30 C'était le bon temps
12.00 Bon dimanche
1950

CBMT 6

10.30 Les p'tits bonshommes
10.30 C'était le bon temps
12.00 Bon dimanche
1950

CFCF 12

10.30 Les p'tits bonshommes
10.30 C'était le bon temps
12.00 Bon dimanche
1950

CFCF 12

10.30 Les p'tits bonshommes
10.30 C'était le bon temps
12.00 Bon dimanche
1950

CFCF 12

5.57 Sign-on
6.00 The community
6.30 Crossroads
7.00 Jimmy Swagart
7.30 Katherine Kuhlman
8.00 Rex Humbard
8.30 Oral Roberts presents
9.30 It is Written
10.00 The Hellenic Program
10.30 Telemonica
11.00 The Red Fisher show
1.30 Tennis championships
2.30 Roller Derby
3.30 Summer sports specials
4.30 Question period
5.00 Unlame World
5.30 Garner Ted Armstrong
6.00 Travel 75
6.30 Going places
7.00 Sunday Mystery movie: "Andy Merritt: the desperado world of Jane Doe"
8.00 Caribe
9.00 W-5
10.00 The CTV National News
11.15 Pulse
12.00 The 12 midnight movie: "Orley" (comédie 1969)
2.00 Sign-off

CBMT 6

10.30 This is the Life
11.00 Meeting Place
12.00 Generation
12.30 Montreal Mosaic
12.45 A Way Out
1.00 Pacificana
1.30 Summer country Canada
2.00 The World we live in
2.30 CBC Sunday sports
4.00 Sunday see
5.00 Music to see
5.30 Access
6.00 The Wonderful World of Disney
7.00 The Beachcombers
7.30 The Irish rovers
8.00 The waltons
9.00 A korda festival
11.00 The National News
11.15 Nation's Business
11.21 Montreal tonight
11.37 Cine-camp
1950

CBMT 6

10.30 This is the Life
11.00 Meeting Place
12.00 Generation
12.30 Montreal Mosaic
12.45 A Way Out
1.00 Pacificana
1.30 Summer country Canada
2.00 The World we live in
2.30 CBC Sunday sports
4.00 Sunday see
5.00 Music to see
5.30 Access
6.00 The Wonderful World of Disney
7.00 The Beachcombers
7.30 The Irish rovers
8.00 The waltons
9.00 A korda festival
11.00 The National News
11.15 Nation's Business
11.21 Montreal tonight
11.37 Cine-camp
1950

CBMT 6

10.30 This is the Life
11.00 Meeting Place
12.00 Generation
12.30 Montreal Mosaic
12.45 A Way Out
1.00 Pacificana
1.30 Summer country Canada
2.00 The World we live in
2.30 CBC Sunday sports
4.00 Sunday see
5.00 Music to see
5.30 Access
6.00 The Wonderful World of Disney
7.00 The Beachcombers
7.30 The Irish rovers
8.00 The waltons
9.00 A korda festival
11.00 The National News
11.15 Nation's Business
11.21 Montreal tonight
11.37 Cine-camp
1950

CBMT 6

10.30 This is the Life
11.00 Meeting Place
12.00 Generation
12.30 Montreal Mosaic
12.45 A Way Out
1.00 Pacificana
1.30 Summer country Canada
2.00 The World we live in
2.30 CBC Sunday sports
4.00 Sunday see
5.00 Music to see
5.30 Access
6.00 The Wonderful World of Disney
7.00 The Beachcombers
7.30 The Irish rovers
8.00 The waltons
9.00 A korda festival
11.00 The National News
11.15 Nation's Business
11.21 Montreal tonight
11.37 Cine-camp
1950

CBMT 6

10.30 This is the Life
11.00 Meeting Place
12.00 Generation
12.30 Montreal Mosaic
12.45 A Way Out
1.00 Pacificana
1.30 Summer country Canada
2.00 The World we live in
2.30 CBC Sunday sports
4.00 Sunday see
5.00 Music to see
5.30 Access
6.00 The Wonderful World of Disney
7.00 The Beachcombers
7.30 The Irish rovers
8.00 The waltons
9.00 A korda festival
11.00 The National News
11.15 Nation's Business
11.21 Montreal tonight
11.37 Cine-camp
1950

CBMT 6

10.30 This is the Life
11.00 Meeting Place
12.00 Generation
12.30 Montreal Mosaic
12.45 A Way Out
1.00 Pacificana
1.30 Summer country Canada
2.00 The World we live in
2.30 CBC Sunday sports
4.00 Sunday see
5.00 Music to see
5.30 Access
6.00 The Wonderful World of Disney
7.00 The Beachcombers
7.30 The Irish rovers
8.00 The waltons
9.00 A korda festival
11.00 The National News
11.15 Nation's Business
11.21 Montreal tonight
11.37 Cine-camp
1950

CFCF 12

5.57 Sign-on
6.00 The community
6.30 Crossroads
7.00 Jimmy Swagart
7.30 Katherine Kuhlman
8.00 Rex Humbard
8.30 Oral Roberts presents
9.30 It is Written
10.00 The Hellenic Program
10.30 Telemonica
11.00 The Red Fisher show
1.30 Tennis championships
2.30 Roller Derby
3.30 Summer sports specials
4.30 Question period
5.00 Unlame World
5.30 Garner Ted Armstrong
6.00 Travel 75
6.30 Going places
7.00 Sunday Mystery movie: "Andy Merritt: the desperado world of Jane Doe"
8.00 Caribe
9.00 W-5
10.00 The CTV National News
11.15 Pulse
12.00 The 12 midnight movie: "Orley" (comédie 1969)
2.00 Sign-off

CBMT 6

10.30 This is the Life
11.00 Meeting Place
12.00 Generation
12.30 Montreal Mosaic
12.45 A Way Out
1.00 Pacificana
1.30 Summer country Canada
2.00 The World we live in
2.30 CBC Sunday sports
4.00 Sunday see
5.00 Music to see
5.30 Access
6.00 The Wonderful World of Disney
7.00 The Beachcombers
7.30 The Irish rovers
8.00 The waltons
9.00 A korda festival
11.00 The National News
11.15 Nation's Business
11.21 Montreal tonight
11.37 Cine-camp
1950

CBMT 6

10.30 This is the Life
11.00 Meeting Place
12.00 Generation
12.30 Montreal Mosaic
12.45 A Way Out
1.00 Pacificana
1.30 Summer country Canada
2.00 The World we live in
2.30 CBC Sunday sports
4.00 Sunday see
5.00 Music to see
5.30 Access
6.00 The Wonderful World of Disney
7.00 The Beachcombers
7.30 The Irish rovers
8.00 The waltons
9.00 A korda festival
11.00 The National News
11.15 Nation's Business
11.21 Montreal tonight
11.37 Cine-camp
1950

CBMT 6

10.30 This is the Life
11.00 Meeting Place
12.00 Generation
12.30 Montreal Mosaic
12.45 A Way Out
1.00 Pacificana
1.30 Summer country Canada
2.00 The World we live in
2.30 CBC Sunday sports
4.00 Sunday see
5.00 Music to see
5.30 Access
6.00 The Wonderful World of Disney
7.00 The Beachcombers
7.30 The Irish rovers
8.00 The waltons
9.00 A korda festival
11.00 The National News
11.15 Nation's Business
11.21 Montreal tonight
11.37 Cine-camp
1950

CBMT 6

10.30 This is the Life
11.00 Meeting Place
12.00 Generation
12.30 Montreal Mosaic
12.45 A Way Out
1.00 Pacificana
1.30 Summer country Canada
2.00 The World we live in
2.30 CBC Sunday sports
4.00 Sunday see
5.00 Music to see
5.30 Access
6.00 The Wonderful World of Disney
7.00 The Beachcombers
7.30 The Irish rovers
8.00 The waltons
9.00 A korda festival
11.00 The National News
11.15 Nation's Business
11.21 Montreal tonight
11.37 Cine-camp
1950

CBMT 6

10.30 This is the Life
11.00 Meeting Place
12.00 Generation
12.30 Montreal Mosaic
12.45 A Way Out
1.00 Pacific

"Lui faire ça à elle, l'île d'Orléans..."

■ Québec doit agir avant que le cauchemar de Félix Leclerc ne soit devenu réalité

par FRANÇOIS BARBEAU

Dans une de ses nouvelles chansons, Félix Leclerc nous laisse entrevoir un cauchemar: "L'île d'Orléans, un dépôt, un cimetière, parc à vidanges, boîtes à déchets, U.S. parking. On veut la mettre en mini-jupe and speak english; faire ça à elle, l'île d'Orléans, not fleur de lys."

Les choses n'en sont pas encore rendues là, même si la physionomie de l'île a beaucoup changé ces dernières années. Le ministère des Affaires culturelles entend bien mettre un baume sur ces verres qui déparent l'île. C'est dans ce but qu'il a mis en oeuvre il y a quelque temps déjà une vaste étude qui mènera à l'application d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur de l'île.

En attendant, même si l'île d'Orléans est depuis longtemps chassée d'arrondissement historique, aucune municipalité de l'île ne peut se vanter de posséder un plan de zonage, et les maisons se construisent ici et là, sans plan directeur, tout au plus soumises au regard scrutateur du service des monuments, sites et arrondissements du ministère des Affaires culturelles.

C'est ainsi qu'un futur propriétaire doit d'abord obtenir l'autorisation du ministère de construire sur la parcelle de terrain qu'il vient d'acquérir. Une fois cette autorisation obtenue, il doit soumettre ses plans à l'approbation du ministère, qui peut y mettre son veto quand il s'agit de bungalows modernes, par exemple.

La tendance de ces dernières années a été vers la maison de style canadien ou normand, parfois bâtarde avec de la brique jaune.

D'autres maisons attendent longtemps leur revêtement de pierres des champs, et présentent à l'oeil des parois de carton isolant, tandis qu'à proximité, digne et altière, une vieille maison de pierre semble s'outre de cette voisine sans tenue.

Ce sont ces anachronismes que le ministère des Affaires culturelles veut éviter par son plan de sauvegarde et de mise en valeur, en même temps qu'il veut préserver la vocation agricole de l'île, célèbre pour ses fraises.

Le ministère des Affaires culturelles a confié à la maison Rochette, Rochefort et Associés les travaux de préparation du plan de sauvegarde, se réservant cette partie du travail portant sur l'établissement d'un dossier du patrimoine, c'est-à-dire le recensement de toutes les maisons historiques de l'île, leur état, etc. Heureusement, les documents historiques sur l'île d'Orléans abondent.

La phase 3 prévoit la préparation d'un plan général de mise en valeur et de plans d'aménagement spécifiques. La phase 4 prévoit des plans locaux de sauvegarde, une réglementation de sauvegarde, un guide et catalogue architectural.

La phase 5 comportera les plans de détail opérationnels, les mécanismes et programmes, l'échéancier de mise en oeuvre et l'estime des coûts et bénéfices. La dernière phase sera la publication d'un rapport final et d'un document vulgarisé.

Ce plan de sauvegarde n'interdira pas du tout la construction de nouvelles maisons, mais régira leur emplacement géographique et leur style. Le ministère voit d'un assez mauvais oeil cette prolifé-



Il n'y a rien de plus enchanteur que ces petits coins de l'île d'Orléans qui offrent à l'oeil les paysages les plus inattendus et les plus charmants.

(Photo Alain Renaud)

ration de maisons de faux style canadien et préférerait une architecture moderne qui cadrerait tout aussi bien dans le paysage, à condition évidemment qu'elle soit de bon goût.

Certains secteurs de l'île seront réservés à ces nouvelles constructions, qui ne viendront pas couper un des 30 ou 40 axes historiques de l'île, où l'on retrouve une plus grande concentration de maison à caractère historique.

Le premier objectif du plan de sauvegarde sera de préserver ces axes et ces

pôles. Le développement résidentiel viendra ensuite, et devra se faire sans détruire l'équilibre agricole.

Le plan de sauvegarde prévoit aussi la stimulation de l'industrie artisanale, de l'industrie touristique, toujours avec cette préoccupation de ne pas trop bouleverser.

Un projet d'axe routier qui relierait la côte nord à la côte sud en passant par l'extrémité est de l'île, à Sainte-Pétronille, préoccupe beaucoup le ministère, qui étudie ce dossier avec le minis-

tère des Transports, pour minimiser les effets néfastes que pourrait avoir ce lien.

Plusieurs voient un sacrilège dans ce projet, mais comme l'explique le ministère des Affaires culturelles, entre deux maux il faut choisir le moindre, c'est-à-dire le lien par l'île d'Orléans, autrement cette jetée aura défiguré le fleuve devant Québec.

Sur l'île, les uns voient d'un mauvais oeil ce qu'ils appellent l'ingérence du ministère des Affaires culturelles dans leurs affaires. Cette ingérence, disent-ils,

a empêché la rénovation du réseau routier, etc.

Les municipalités, elles, trouvent que le ministère prend bien son temps de mener à bien cette affaire. En attendant, elles font face aux problèmes de toutes les municipalités qui croissent trop vite. Elles craignent bientôt de devoir être obligées à installer un réseau d'égouts. L'enlèvement des ordures devient de plus en plus onéreux et le fardeau financier qu'elles sont appelées à supporter devient de plus en plus lourd à leurs épaules.

L'accord sur la baie James

John Ciaccia ira parlementer avec un groupe Inuit dissident

par Pierre O'Neill

La population esquimaude de Povungnituk, au Nouveau-Québec, a retiré le mandat de négociation qu'elle avait confié à l'Association des Inuit du Québec, déclare nulle l'entente de principe intervenue en novembre dernier avec le gouvernement Bourassa et attend de pied ferme, le 15 juillet, la visite du député libéral de Mont-Royal à l'Assemblée nationale, M. John Ciaccia.

Selon M. Yves Michaud, membre du conseil du village de Povungnituk, seule une contre-proposition gouvernementale respectueuse des droits fondamentaux des Inuit pourrait entraîner une reprise du dialogue et l'élaboration d'une nouvelle entente de principe.

Les habitants de ce village, au nombre d'environ 700, hormis une quarantaine de

Blancs, représentent le quart des Inuit affectés par les grands desseins de la Société de développement de la baie James.

Bien que située à 800 milles au nord du bassin hydrographique déjà en voie d'aménagement, cette région recèle des richesses minières extrêmement importantes. Et au terme de l'entente, les Inuit y cèdent, moyennant redevances et forfait, tous leurs droits miniers.

C'est la première fois, depuis le début des négociations, qu'un délégué officiel du gouvernement du Québec se rend sur le territoire s'entretenant avec les populations indigènes du milieu. Les pourparlers avec les représentants du Québec se sont jusqu'ici déroulés à Montréal et parfoi à Québec.

Aussi, en prévision de la venue du dé-

puté Ciaccia à Povungnituk, les membres du conseil du village ont d'abord entrepris une intense campagne de conscientisation au moyen du poste local de radio FM. Puis, ils ont complété auprès d'autres populations Inuit une série de tournées d'informations. De sorte, qu'à la conférence du 15 juillet à Povungnituk, s'y trouveront également des représentants d'autres populations indigènes du territoire, dont des habitants des villages lointains de Saglik, Ivjuvik et Inujjuak.

Dans l'entente de principe signée en novembre par l'Association des Inuit du Québec et le grand conseil des Indiens Cris, il est stipulé que dans le cas où une entente finale n'aurait pas été ratifiée en novembre 1975 au plus tard, l'accord de principe préalable ne sera pas reconnue et sera sans effet. Cette entente de novembre stipule que les Indiens et Inuit s'engagent moyennant certaines conditions à céder, abandonner et transporter toutes leurs réclamations, droits, titres, sur et dans leurs terres, au gouvernement du Québec.

Contrairement aux Indiens, les Inuit ne veulent pas renoncer aux droits sur leur territoire. Suivant l'entente, les Inuit seraient les seuls à exercer un contrôle sur ces territoires, alors que le sous-sol et le minéral demeureraient entre les mains du gouvernement du Québec.

Même si, d'après l'entente, le gouvernement est tenu de les consulter, avant d'entreprendre de nouveaux développements, les Inuit s'interrogent sur le contrôle véritable qu'ils exerceront dans de telles circonstances. De même, pour les territoires de chasse, ils rappellent par ailleurs que l'entente donne au gouvernement le droit de les amputer d'une superficie de 5,000 milles, sans compensation.

Après avoir étudié et compris avec retard les documents traduits en langue esquimaude de l'entente gouvernementale, les Inuit de Povungnituk se disent aujourd'hui plus convaincus que jamais que ces propositions sont tout à fait inacceptables. Pour eux, la renonciation de leurs droits, ce n'est même pas négociable.

Tout au plus sont-ils disposés à chercher une formule d'entente sur le contrôle qu'ils pourront assurer concernant les projets éventuels de développement du territoire.

La rive-sud réduira sa consommation d'eau potable

Le ministre de l'Environnement, M. Victor Goldbloom, vient de donner ordre à sept municipalités de la rive-sud de Montréal de diminuer temporairement le débit de consommation d'eau potable.

Un communiqué émis par le ministre précise que les municipalités de Boucherville, Brossard, Notre-Dame, Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Hubert, Saint-Lambert et Longueuil devront interdire l'arrosage continu des pelouses entre 6h et 24h, tous les jours, jusqu'au premier septembre.

Cette mesure est rendue nécessaire, explique-t-on, en raison de la période de sécheresse prolongée qui sévit présentement au Québec, et qui, dans bien des cas, occasionne une pénurie d'eau.

La Ville de Longueuil dessert en eau potable toutes les municipalités concernées par l'ordonnance du ministre de l'Environnement. L'an dernier, M. Goldbloom a fait part d'un programme de travaux d'entretien qui pourra apporter les corrections nécessaires aux insuffisances actuelles du système d'adduction de la rive-sud.

week-end

Samedi
L'exposition Antiquités Bonaventure est ouverte aujourd'hui de 10h à 22h et demain de 11h à 18h à la Place Bonaventure.

Au Festival folklorique de Baie-Saint-Paul, concours des porteurs d'eau et demain, courses en canot. Le festival se poursuit jusqu'au 13 juillet.

Le Festival d'été de Québec 75 se poursuit jusqu'au 12 juillet dans la Vieille Capitale.

A 11h aujourd'hui, le comité Anti-raciste manifeste contre la "politique raciste des déportations", au centre de détention de l'Aéroport Inn, 594, rue Marshall, à Dorval. Les manifestants iront dresser des lignes de piquetage devant les domiciles des généraux Quang et Doi, au 4530, Cumberland à Montréal.

Dimanche
Le congrès annuel des familles Ouellette se tient à La Pocatière. Tous les descendants de René Ouellet, en ligne directe ou par alliance, sont invités.

La population de Notre-Dame-de-Grâce est invitée au "Dimanche dans le parc" (Sherbrooke et Girouard): une journée au grand air agréant spectacles culturels et sportifs.

Le trafic d'héroïne

La GRC surveille la filière asiatique

par Jean-Pierre Charbonneau

Un jeune Hollandais de 26 ans, Eric Jan Doorn, a été arrêté jeudi soir à l'aéroport international de Dorval par les limiers de la Brigade des stupéfiants de la GRC qui ont découvert dans ses bagages dissimulés dans un carton de cigarettes, trois onces et demi d'héroïne asiatique d'une valeur marchande d'environ \$90.000.

Le jeune homme qui a comparu hier en Cour criminelle, avait d'abord été arrêté mardi, à son arrivée d'Amsterdam. Les officiers de l'Immigration trouvaient les \$90 qu'il avait en poche étaient insuffisants pour son séjour en terre canadienne. Par la suite, au cours de la détention du jeune homme, ils en sont venus à le soupçonner d'être un usager de drogues. La Brigade des stupéfiants a été alertée et une fouille minutieuse des limiers fédéraux a permis la saisie.

Détail intéressant, les trois onces et demi confisquées comportaient deux variétés différentes d'héroïne: il y avait deux onces et demi d'héroïne pourpre ou brune, la no 3, et une once d'héroïne blanche no 4. Il faut savoir que dans le Sud-Est asiatique (particulièrement en Thaïlande et en Malaisie) les laboratoires clandestins produisent deux variétés d'héroïne, la blanche, la no 4, d'un degré de pureté d'au moins 90%, et la pourpre, aussi appelée "rock heroin", d'un degré de pureté variant entre 40 et 60%.

Cette distinction n'existe que dans le Sud-Est asiatique, les laboratoires européens ne fabriquant que de l'héroïne blanche, la meilleure et la plus pure qui soit. Actuellement, cette héroïne, règle générale française, est à peu près disparue du marché noir international, à cause de la pénurie de matières premières (opium et morphine base) provoquée par les restrictions sur la production de pavot décrétée en 1971 par le gouvernement turc.

Depuis, l'héroïne asiatique issue du pavot cultivée en Birmanie et au Laos a envahi le marché occidental notamment par le biais des trafiquants de l'importante colonie asiatique d'Amsterdam, en affaires avec les caïds de Hong Kong. A Montréal, la Brigade des stupéfiants s'intéresse activement à la filière asiatique depuis environ deux ans. Ses recherches lui ont permis de constater que la majorité des quelques 400 héroïnomanes montréalais sont approvisionnés présentement par des trafiquants locaux qui ont

réussi à établir des contacts avec des filières thaïlandaises.

Quelques-uns de ces trafiquants ont déjà été arrêtés à Montréal ou à Bangkok depuis le mois d'avril 1974. Le dernier coup de filet est d'ailleurs assez récent puisqu'il remonte au 18 juin dernier. A cette occasion, les policiers de la section des drogues de la police municipale de Bangkok, assistés de deux enquêteurs de la GRC, ont arrêté un narcomane montréalais devenu trafiquant international, Wayne Martin, 25 ans. Au moment de son arrestation, le jeune homme venait d'acheter trois onces d'héroïne no 4 par l'entremise de deux Chinois.

Si, pour le moment, les trafiquants montréalais transigent avec leurs homologues thaïlandais, il est possible cependant que d'ici quelques mois ils reprennent contact avec le Milieu français. A cause de l'attitude américaine l'an dernier dans la crise chypriote, le gouvernement turc a en effet autorisé à nouveau la culture du pavot. Et, même si dorénavant les récoltes doivent se faire sous un contrôle gouvernemental serré, les autorités de la Brigade des stupéfiants de la GRC et celles du Drug Enforcement Administration du Département américain de la Justice et de l'Office central pour la répression et le contrôle du trafic illicite des stupéfiants de la Police judiciaire française craignent que plusieurs tonnes d'opium puissent être dirigées vers les laboratoires clandestins du sud de la France et de l'Italie.

Actuellement, la première récolte est en cours en Turquie et il se pourrait bien que les filières franco-québécoises reprennent leurs activités à l'automne. Entre-temps toutefois, quelques-uns des principaux fournisseurs du marché montréalais ont été condamnés la semaine dernière en France à des peines d'emprisonnement sévères. Joseph Boldrini et Etienne Matteucci, deux caïds corses de Marseille qui ont approvisionné pendant des années les gros bonnets de la Mafia montréalaise, ont été condamnés à 12 ans de réclusion. Un de leurs acolytes, Jacques Lacoste, de Paris a récolté pour sa part 17 ans tandis que deux autres complices d'envergure, Jérôme Leca et Roger Gosselin, recherché partout dans le monde depuis un an et demi, ont été condamnés en abstentia à 15 ans de prison.

Jeune Montréalais accusé de tentative d'enlèvement

HAMILTON (CP) — Un Montréalais de 16 ans, Jeffrey Appleton, a été accusé hier en Cour provinciale de Hamilton de tentative d'enlèvement, après que la police de cette ville eut écarté un complot d'enlèvement d'une fillette de 10 ans, fille de Mme Audrey Robb, une des millionnaires de la loterie olympique.

C'était la deuxième fois en quatre jours que la famille Robb était victime d'une tentative d'enlèvement. Lundi, un homme armé s'était introduit dans la maison des Robb, mais avait pris la fuite, pris de panique.

La police, qui avait cru d'abord à une tentative de vol à main armée, mais à la suite de la nouvelle tentative d'hier, elle est persuadée qu'il s'agissait d'un ravisseur qui a manqué de courage à la dernière minute.

En même temps qu'elle arrêtait le jeune Jeffrey Appleton, la police saisisait une automobile volée, une imitation d'arme à feu, une perruque, des menottes, une tuque, et une note demandant une rançon de \$500.000.

La tentative d'enlèvement a été éven-

tée jeudi quand un voisin de la famille Robb a aperçu un homme perché dans un arbre qui observait leur maison. Inquiet, ce voisin a appelé un inspecteur de police qui habite tout près. Ce dernier a tenté d'arrêter le suspect, qui a pris la fuite dans une automobile.

La police devait arrêter un suspect quelques instants plus tard. Interrogé, il a avoué aux policiers qu'il avait un complice, mais de l'avis de la police de Hamilton, le jeune homme agissait seul.

Lundi, l'intrus armé qui avait pénétré dans la maison Robb avait effrayé par une porte qu'on lui avait fermée au nez. Mme Robb, qui a gagné le premier prix d'un million de dollars de la loterie olympique, en novembre, a expliqué que depuis elle avait été forcée de déménager à plusieurs reprises, pour avoir la paix.

En février, sa maison a été mise à sac par des vandales.

A la suite de la première tentative d'enlèvement, le directeur général de la loterie olympique, M. Julien Côté avait déclaré qu'il n'était pas question de cesser la publication des noms des gagnants.

mini-loto



41391

1391

391

29 Séries émises—90.000 chacune

POSSIBILITÉ DE: 29 GAGNANTS DE \$5.000.

232 GAGNANTS DE \$500.

2349 GAGNANTS DE \$100.

LOTO PERFECTA

14 COURSE 3 Juillet 1975

ORDRE: \$1,038.40
DÉSORDRE: 38.20

PRIX 99
2689

RÉSULTAT

A B C D
4 5 9 1

VENTES TOTALES: \$ 428,372.00

éditorial

Un vacuum qui commence à coûter cher

Depuis qu'il a fait connaître il y a près d'un an sa décision de quitter le leadership du Parti progressiste-conservateur, M. Robert Stanfield a réussi d'une manière remarquable à maintenir une impression d'unité dans les rangs du parti. Dans ce parti qui a toujours fait preuve d'une cruauté inhumaine à l'endroit de ses chefs défaits, on avait craint que l'échec pénible de juillet dernier ne livre immédiatement le chef démissionnaire à la voracité de certaines factions qui n'ont jamais accepté son leadership. Le parti a, au contraire connu depuis un an une paix relative dont la durée étonne plus d'un observateur.

Mais cette paix, pour qui connaît de l'intérieur le Parti conservateur, ne pouvait qu'être superficielle et éphémère. S'il faut en croire les révélations que livre ces jours-ci dans le Globe and Mail Geoffrey Stevens, correspondant du quotidien torontois à Ottawa, la trêve, si elle a vraiment existé, a été définitivement rompue par le "Château Cabinet". Non seulement la trêve a-t-elle été rompue mais, s'il n'en tenait qu'au groupe de députés qui tire son nom de l'Hôtel Château Laurier où il a tenu ses réunions, il y aurait danger que le Parti conservateur ne s'oriente vers des voies qui n'ont, à vrai dire, rien de commun avec sa tradition véritable, et surtout avec l'orientation rafraîchissante qu'a cherchée à lui imprimer M. Robert Stanfield.

L'aille québécoise du Parti conservateur, que préside M. Claude Jutra, a particulièrement réagi hier à la partie du projet de manifeste du "Château Cabinet" qui traite du bilinguisme, des rapports entre Québec et le reste du Canada et de l'unité de la fédération canadienne.

Le groupe au sein duquel on retrouve MM. Sean O'Sullivan, Tom Cossitt, Douglas Alkenbrack et autres voudrait que, dans la fonction publique, l'on revienne au principe "du mérite" dans le recrutement des candidats et l'attribution des promotions: c'est une manière connue de souhaiter que l'on ne tienne plus compte de la compétence des candidats en matière de bilinguisme.

D'ailleurs, le "Château Cabinet" ne se gêne pas pour afficher carrément ses vues en matière de bilinguisme. "Le bilinguisme", lit-on plus loin dans son projet de manifeste, "pourrait être conservé lorsqu'il peut s'avérer nécessaire pour le service de districts francophones, mais on devrait éviter de tendre vers une fonction publique entièrement bilingue, et il faudrait démanteler les postes unilingues français. La politique actuelle de bilinguisme ne peut en effet qu'entraîner la domination d'une section relativement peu importante de la population sur l'ensemble de la fonction publique".

Les propositions du "Château Cabinet" sur le fonctionnement du fédéralisme canadien, l'intégration des citoyens faisant partie du "tiers-groupe" et les "objectifs culturels" du pays sont à peu près toutes de même farine.

Si ces propositions émanaient d'un ou de quelques députés isolés, il n'y aurait pas lieu de s'en formaliser outre-mesure. Mais elles reflètent, selon M. Douglas Alkenbrack, les vues auxquelles se seraient ralliés une trentaine de parlementaires qui ont suivi les réunions du "Château Cabinet". Comme le caucus conservateur compte 95 députés, cela fait près du tiers de ses membres qui s'intéresseraient, à des degrés qu'il reste à vérifier, aux travaux du groupe du Château. Ce pourcentage élevé étonne d'autant plus que, sur la question de l'unité canadienne, le groupe paraît enclin à avaliser des vues qui s'écartent dangereusement de la ligne définie par M. Stanfield depuis 1967.

M. Stanfield n'a certes pas réussi à effectuer des gains spectaculaires au Québec. Pendant toute la durée de son stage à la direction du Parti conservateur, il s'est néanmoins efforcé de sortir son parti de l'isolement où celui-ci s'était lui-même placé vis-à-vis du Québec depuis le temps de Laurier et de Borden. Dans un texte remarquable qu'il livrait en décembre dernier à la réflexion de ses députés, M. Stanfield écrivait notamment: "Un autre trait caractéristique de la pensée conservatrice traditionnelle. Elle est nationale dans sa vision et dans ses buts. Ceci implique un attachement très fort au pays, à ses institutions et à ses symboles, mais aussi une sorte d'empathie pour tout le pays et pour tous ses citoyens. Le Parti conservateur est au service de tout le pays et de tous ses citoyens, non pas seulement d'une partie du pays ou d'une catégorie de citoyens".

Cette "empathie" dont parlait éloquentement M. Stanfield se définit difficilement. Mais autant on sent qu'elle est présente chez un homme politique comme M. Stanfield, autant on déplore son absence quasi-totale dans le texte qui émane du "Château Cabinet". Sur la question de l'unité canadienne, le texte du groupe du Château ramène en somme les conservateurs cinquante ans en arrière.

A la veille du congrès de leadership, on n'aurait pu planter un coup de poignard plus cruel dans le dos du leader démissionnaire.

Le "Château Cabinet" n'a rien compris des vues de M. Stanfield sur l'unité canadienne. Il n'a pas davantage compris la philosophie conservatrice dont il prétend s'inspirer. Dans le texte qu'il soumettait à ses collègues conservateurs du Parlement en décembre, M. Stanfield montrait avec une rare limpidité comment, attaché d'abord à une idée dynamique de l'ordre, le Parti conservateur n'a jamais, au niveau des intentions profondes, idolâtré le droit à la propriété ou la liberté d'entreprise au point de faire passer ces valeurs avant toute autre. Il montrait de même que le culte aveugle de l'individu, qu'on a souvent associé à la pensée conservatrice, tire plutôt sa source de la pensée libérale du siècle dernier. Ainsi présentée, la philosophie conservatrice paraissait marquée au coin d'une inspiration nettement sociale et ouverte à certaines réalités collectives auxquelles on l'eût crue étrangère.

Dans ce texte, tout était mesuré, raisonnable, situé dans un tout. Le respect du réel, des institutions et de la diversité se retrouvait à chaque paragraphe. Dans le texte du "Château Cabinet", on est, au contraire, en présence de propositions qui viennent de nulle part, sinon d'un instinct vaguement conservateur qui n'a point été civilisé au contact des sources authentiques de la pensée dont les auteurs prétendent s'inspirer. Qu'il parle de la représentation aux Communes, de la manière de désigner les fonctionnaires supérieurs, de la répartition de la richesse entre les citoyens, des revendications du Québec ou de la politique d'immigration, le "Château Cabinet" donne l'impression d'un groupe qui serait volontiers enclin à jouer avec les institutions sans en avoir d'abord étudié les origines et l'esprit. On cherche en vain le lieu de parenté entre cette démarche jacobine et l'attitude de respect et d'ouverture que M. Stanfield décrit comme typique de la pensée conservatrice.

Parce qu'un parti d'envergure nationale a, selon les mots de M. Stanfield, une fonction unificatrice à remplir à l'échelle du pays, il doit sans cesse ouvrir ses rangs à des éléments nouveaux qui n'ont pas eu la chance de se familiariser longuement avec sa tradition. Là où il y a déplacement de la force du parti d'un secteur du pays à l'autre, cette foi d'ouverture à des exigences particulièrement fortes. Elle peut aller jusqu'à remettre en cause l'échelle des valeurs laborieusement édifiée à travers des générations de travail.

On se demande si le Parti conservateur n'est pas tiraillé par un phénomène de cette nature. Jusqu'à l'entrée en scène de John Diefenbaker, la force du Parti conservateur résidait surtout dans l'Est du pays: en 1953 et 1957, par exemple, la députation des provinces de l'Ouest ne constituait guère que 15% du caucus conservateur fédéral. Or, à l'heure actuelle, les députés de l'Ouest représentent plus de 50% des membres du caucus conservateur. C'est surtout de cette source que vint, il y a quelques années, l'opposition à la loi fédérale sur le bilinguisme officiel. Il ne serait pas étonnant que le groupe du Château comprenne également bon nombre de députés provenant de cette partie du pays où l'on n'a pas eu l'occasion de se familiariser concrètement avec certaines exigences de l'unité canadienne.

Si tel est le cas, la solution ne consistera pas, contrairement à ce que semble souhaiter M. Claude Dupras, à expulser les hérétiques, sauf en cas d'indiscipline absolue et ouverte, mais à chercher dans la partie du pays d'où ils viennent, des éléments qui aient leur respect et qui soient en même temps capables de leur faire accepter un leadership plus ouvert que celui auquel ils semblent vouloir se rallier. Le nom de M. Peter Lougheed revêt, dans cette perspective, une signification très importante. Plus se feront jour les divisions entre conservateurs, plus se feront grandes les chances que l'on soit obligé de faire appel à lui pour assumer la succession de M. Stanfield.

Claude RYAN

La stratégie des provocations stériles

par GEORGES VIGNY

Posons d'emblée qu'aucune cause, aussi légitime soit-elle, ne peut passer par le massacre d'innocents.

Posons de même qu'il n'y a pas de courage à jeter une bombe dans un endroit public fréquenté par des menagères faisant leurs emplettes de fin de semaine. Posons encore qu'il y a quelque chose d'absurde à revendiquer la responsabilité d'un tel acte au nom du "combat contre le sionisme" la liste des victimes ne comportant que des Juifs anonymes et des Arabes.

La confusion est-elle volontaire et veut-elle dire que la victoire totale dont se réclame le FPLP-Commandement général équivaudra non pas à "désioniser" l'Etat d'Israël mais à jeter à la mer tous les Juifs de cette "Palestine démocratique et laïque" érigée en idéal?

Cette confusion a valu des milliers de morts depuis trois décennies et quatre guerres atroces à toute la région. Elle semble avoir donné lieu maintenant à une politique de provocation stratégique, menaçant peut-être des citoyens israéliens, mais aussi et en particulier la cohésion de l'Organisation pour la libération de la Palestine, au moment où sa représentativité commençait à s'imposer à travers le monde.

Il faut être volontairement aveugle pour ne pas remarquer que ce coup à Jérusalem frappe d'abord un Yasser Arafat dans son leadership, ce même Arafat frappé depuis avril au Liban, signataire de plusieurs accords de cessez-le-feu restés lettre morte. Au moment où tous ceux qui croient en la légitimité des droits nationaux des Palestiniens sentaient arriver le moment de voir le droit du Palestinien cesser d'être un droit de réfugié, l'attentat d'hier est venu prouver combien est encore profond le fossé.

Ce front dit du refus, notons-le, est celui du refus de la paix négociée, autant dire de la paix tout court, et les événements de ces dernières semaines ont montré que ce refus passe également par la déstabilisation du fragile équilibre libanais. Il est éloquent de noter que l'attentat d'hier a d'abord été revendiqué par la Résistance palestinienne. Ce n'est que plus tard que la précision a été apportée, accordant au FPLP-Commandement général une responsabilité lourde à porter. Car, inversement, et un porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères l'a aussitôt noté, l'attentat d'hier est attribué à l'ensemble de l'OLP: "la participation d'une organi-

sation de meurtriers, dit le ministère israélien des Affaires étrangères, à la conférence des Nations unies sur la prévention du crime, qui doit se tenir au Canada, constituera une nouvelle phase de la faillite morale de l'ONU". A la confusion de tantôt répond cette confusion, et éloigne d'autant les espoirs d'un règlement.

Les limites du refus

Il y a un lien logique, découlant du même refus, entre l'attentat absurde d'hier matin à Jérusalem et le plastique d'hier soir à Beyrouth, dans une caserne de gendarmes. Avec d'autres hommes, c'est la même stratégie de provocation qui, hélas, et en dépit de l'expérience passée, est perçue par certains combattants comme le moyen le plus sûr d'éviter la "reddition". Quitte à ce que meurent des innocents dans la flambée suscitée par la provocation, quitte à ce que la cohésion de l'OLP et sa crédibilité soient menacées, quitte également, par le cycle de contre-violence et de représailles engendré, que ce front du refus aboutisse... au résultat inverse.

C'est pourtant évident qu'en dépit de ces attentats et des communiqués de victoire du FPLP-CG, les relations américano-israéliennes s'améliorent et, de ce fait, un compromis israélo-égyptien paraît aujourd'hui, comme dirait M. Kissinger, "à portée de la main". Le canal de Suez est ouvert; le Caire répète à qui veut l'entendre que l'existence d'Israël (dans ses frontières d'avant 1967) est une réalité historique; la Syrie elle-même est dans l'incapacité d'assumer seule le poids d'une nouvelle guerre; la Jordanie hachémite ou à tant coule le sang des Palestiniens s'est réconciliée d'une manière spectaculaire avec le régime baassiste de Damas; la conférence de Genève sur le Proche-Orient, en dépit de toutes les manœuvres pour la reculer, se réunira inévitablement; les désaccords fondamentaux entre pays arabes ont entraîné le report du sommet, et dans ce contexte qui impose silence aux canons, une poignée de mystiques révolutionnaires cherchent à arrêter le cours de l'histoire qui, enfin, semblait couler vers la cause palestinienne.

Risque d'isolement

Le moins qu'on puisse dire est que ce combat est suicidaire et ce n'est

pas le régime libyen qui empêchera l'Egypte d'aller à cet état de non belligérance envers Israël. Dans ce contexte pratiquement irréversible, la seule chance de l'OLP, émanation du peuple palestinien et dont le leader est venu aux Nations unies tenant d'une main son fusil et de l'autre le rameau d'olivier, est la répudiation de méthodes sanglantes qui sont non seulement gratuites mais dangereuses pour la cause elle-même.

Est-ce en mettant Yasser Arafat dans l'impossibilité de respecter sa signature donnée au fragile gouvernement libanais que la cause palestinienne devient plus crédible?

Est-ce en condamnant Yasser Arafat au silence après l'attentat d'hier et les plasticages à Beyrouth, en un mot, en mettant le feu aux poudres, qu'on peut espérer recouvrer une Palestine?

Les chances — ou les risques — sont que cette nouvelle stratégie, dont une première manifestation lors du raid contre l'hôtel Savoy sur le front de mer a éloquentement démontré les limites, précipitera au contraire le cours des événements, conférant une urgence nouvelle à l'accord intermédiaire. C'est peut-être l'objectif du refus que de jeter l'Egypte dans les bras des Etats-Unis et de lui faire signer le compromis, puisque, par le fait même, priorité est accordée à la formule bilatérale aux dépens de la solution dite globale attendue de la conférence de Genève. Mais même dans cette optique, on ne peut aboutir qu'à isoler les Palestiniens dans la famille arabe. Bien sûr, on peut mettre un Anouar Sadate dans l'embarras, mais ce faisant, on lui prouve aussi que son combat se limite à la récupération de ses seuls territoires occupés depuis 1967. Avec l'OLP liée à Damas par un commandement unifié, Damas cherchant à réhabiliter la Jordanie et avec une Egypte prenant carrément ses distances, quelles seraient les chances de la cause nationale des Palestiniens? La seule base de leur action reste encore le Liban, et du train où vont les choses, l'alternative, là aussi, est qu'on aboutisse un jour pas très lointain à une réédition de la boucherie jordanienne ou à une guerre civile entre les Libanais eux-mêmes! La "victoire totale", là-dedans, ne serait même plus une vue de l'esprit...

Arafat à la croisée des chemins

La parole aujourd'hui, et une nouvelle fois, est à Yasser Arafat, en qui les Arabes d'abord et ceux qui ont rendu possible sa performance onusienne, voient toujours le leader de la cause palestinienne. Sa position est délicate, devant maintenir une cohésion à défaut de laquelle son leadership ne signifierait plus rien, et étant sollicité dans le même temps par ses responsabilités. Ces responsabilités, il les a revendiquées à la tribune des Nations unies et il les a obtenues. Mais déjà, là, il avait fait valoir des positions maximalistes qui n'avaient été interprétées que comme une position de départ en vue d'une négociation et peut-être une manière de faire, par sa dureté, l'unanimité au sein de l'OLP.

Aujourd'hui, au Liban où un cessez-le-feu précaire continue de tuer des passants anonymes, on attend beaucoup de lui. On attend également beaucoup de lui ailleurs dans le monde, dans les chancelleries comme dans l'opinion publique, qu'il dise clairement ce qu'il veut, qu'il manifeste ce leadership pour établir que l'OLP n'est pas une "organisation terroriste" mais l'émulation d'une nation qui veut quitter les camps de l'aliénation et qu'à ce titre, effectivement, elle est intéressée à la prévention du crime, que c'est à ce titre qu'elle entend participer à la conférence de Toronto.

Arafat sait pertinemment que sa Palestine ne passe pas par des attentats absurdes, il sait qu'il survient dans tout combat un moment où se taisent les armes, où cesse l'effusion de sang et où on arrête de cultiver la haine. Sa cause a atteint aujourd'hui cette phase. Même si la violence naquée a servi de ciment unitaire à tout un ensemble de groupes, on ne peut pas cultiver la haine pour la haine. De toute manière, en faisant treize morts à Jérusalem, on a pris hier le risque concret de faire peser sur plus de Palestiniens encore la menace de mort violente: par le fait de possibles représailles, que nous dénonçons par anticipation et qui sont peut-être le résultat le plus plausible de l'attentat d'hier... Pour peu que se poursuive cette stratégie stérile de la provocation, et pour avoir tardé à se manifester, Arafat risque de voir s'éloigner le jour où naîtra une Palestine. Il est aussi vrai qu'après tout, Moïse lui-même n'avait pas vu la Terre promise.

L'ancien et le nouveau

Condamné à mort

par JEAN MARTUCCI

Les condamnations à mort étaient chose courante dans l'Ancien Testament. La loi du talion ne s'appliquait vraiment, sans nuances ni compensations possibles, que pour la partie disant: "vie pour vie". On était inexorable sur ce point. Il faut se rappeler qu'on faisait assez mal, à l'époque, la distinction entre le mal et le malfaiteur. Il y avait bien certaines viles de refuge où pouvait trouver asile le coupable d'homicide involontaire, mais l'assassin avec préméditation était même arraché de l'autel du sanctuaire pour être mis à mort. Seuls quelques textes isolés pourraient, à la rigueur, s'interpréter comme étant l'expression d'une réticence à l'égard de la peine de mort, de la part d'auteurs qui feraient exception. Par exemple, dans le Livre des Proverbes: "Un homme poursuivi pour meurtre fuira jusqu'à la tombe. Ne le touchez pas" (28,17) et "De livre ceux qu'on envoie à la mort. Ceux qu'on traîne au supplice, retiens-les... Ne sais-tu pas que Celui qui pèse les cœurs comprend... C'est lui qui rendra à l'homme selon ses oeuvres" (24, 11-12). Mais, la traduction de ce dernier texte fait problème. Il est clair, de toute façon, que les lois sociales de l'Ancien Testament acceptaient comme normale la condamnation à la peine capitale.

Il en va, cependant, tout autrement de l'image qu'on se faisait de Dieu qu'on concevait, au temps des prophètes du moins, comme plus ouvert à la capacité de réhabilitation d'un humain: "Prendrais-je donc plaisir à la mort du méchant — oracle du Seigneur Yahvé — et non pas plutôt à le voir se détourner de sa conduite et vivre? ... Je ne prends pas plaisir à la mort de qui que ce soit — oracle du Seigneur Yahvé!" (Ezechiel 18,23, 32) ... "Je suis Dieu, et non pas homme. Au milieu de toi, je suis le Saint, et je n'aime pas à détruire" (Osée 11,9).

Le Nouveau Testament n'invite jamais à appliquer la peine de mort. Quand Jésus dit que "tous ceux qui prennent le glaive périront par le glaive" (Matthieu 26,52), il rap-

pelle tout simplement que la violence engendre la violence, et cela est vrai pour tous, même la société et les pouvoirs publics. Le chrétien n'est pas appelé à perpétuer ou à restaurer les lois sociales de l'Ancien Testament, marquées par la culture d'une époque donnée, mais à rien de moins qu'imiter Dieu lui-même: "Vous serez parfaits comme votre Père céleste est parfait", écrit Matthieu (5,48). Luc précise: "Montrez-vous miséricordieux comme votre Père est miséricordieux" (6,36). Il ne s'agit pas de tomber dans l'inconscience ou la naïveté. Mais, la folie de l'amour des ennemis est la plus féconde des utopies et c'est elle seule qui peut mettre un frein au cycle des violences se vengeant les unes des autres.

Dans l'actuel débat sur la peine de mort, l'agressivité contre les meurtriers et le désir viscéral de vengeance sont bien plus forts que le souci d'arracher le mal de la société. À une époque où on croyait que l'application de la peine de mort pouvait réduire le taux de criminalité, un théologien comme Thomas d'Aquin pouvait bien affirmer qu'un membre doit être supprimé pour que le corps social s'en porte mieux. Mais, les études statistiques concluant universellement à l'inefficacité de la peine capitale sont tellement claires aujourd'hui que seuls le désir de vengeance ou la simple ignorance peuvent expliquer les cris qu'on entend à propos des meurtriers: "Pendez-les! Liquidez-les!" Que la majorité des citoyens, dans un référendum, puisse éventuellement exprimer sa préférence pour le maintien de la peine de mort n'ajoute aucune valeur aux arguments de ses tenants. C'est une majorité aussi qui un jour cria: "Crucifiez-le! Crucifiez-le!" En tant que disciple d'un condamné à mort, tout chrétien devrait se sentir mal à l'aise de réclamer qu'on enlève la vie à ceux que notre pauvre justice humaine peut à peine trouver coupables et mettre en état de ne plus nuire, en attendant que vienne "Celui qui sonde les reins et les cœurs".

lettres au DEVOIR

Il faut diminuer le ratio maître/élèves

Cette lettre se veut un "écho" à l'article: "Le Québec perfectionne ses enseignants pour l'été" de Lise Bissonnette, paru dans votre journal, mercredi le 18 juin 75, page 2.

Il était question d'une lettre envoyée par des enseignants de la C.E.C.M. à M. François Cloutier, ministre de l'Éducation, pour l'inviter à s'interroger sur le fait que des 90 professeurs formés depuis 3 ans pour l'enseignement du français langue seconde à l'élémentaire par le Plan de développement de l'enseignement des langues (plan DEL) 13 seulement enseignent cette discipline. Pourquoi les autres ont-ils quitté?

Parmi les conditions difficiles dénoncées, je voudrais en relever une: le ratio professeur par 26 élèves incluant les spécialistes dans le calcul, ce qui fait qu'en pratique, on se retrouve avec des classes de 30 à 40 élèves. On est loin des 15 élèves préconisés par la langue seconde, enseignement qui doit être oral à l'élémentaire et qui de surcroît, s'adresse à des groupes hétérogènes.

Ce problème de surpopulation des classes de langue seconde semble être un corollaire des classes régulières surpeuplées.

A mon humble avis, une classe régulière à l'élémentaire ne devrait jamais dépasser 25 élèves et ce, indépendamment des spécialistes.

Un peu de réflexion montre d'une part, que des classes trop nombreuses sont anti-pédagogiques et que d'autre part, nous aurions les moyens économiques de satisfaire aux normes pédagogiques ou simplement humanitaires.

L'enseignement aujourd'hui doit être individualisé, personnalisé. Comment peut-il l'être avec des classes de 35 élèves? Un enfant a besoin de dialoguer avec son professeur. Si son tour de parler ne vient pas assez vite parce qu'il y a trop de monde, l'élève perd tout intérêt.

Une classe de 30 élèves est tout à fait concevable si on y donne un

cours magistral, si les personnes écrivent ou si les élèves ont été sélectionnés comme ce peut être le cas pour les institutions privées où tout élève qui ne satisfait pas aux exigences de l'établissement n'a qu'à passer la porte.

Mais la vocation de l'école publique est différente, elle est d'accueillir tout le monde. C'est moins l'enfant qui s'adapte à l'école que l'école qui s'adapte à l'enfant. Les méthodes d'approche doivent donc être très diversifiées mais un tel enseignement présuppose des groupes restreints.

Une autre raison militait en faveur de classes moins nombreuses, c'est la dimension de la famille actuelle. Effectivement, l'enfant vient d'une petite famille. Il est peut-être moins bien entouré que l'enfant d'autrefois qui avait un aîné pour le guider et un cadet pour l'appuyer. Les enfants d'aujourd'hui sont plus choyés et ce facteur ne joue pas en faveur de leur maturité. L'enfant se retrouve donc en classe avec des compagnons qui pour être trop de son âge n'ont pas plus de sagesse que lui. Le décalage est trop grand entre sa petite famille et le "troupeau" qu'il rejoint à l'école.

Fort bien, on dira, c'est beau des petits groupes mais c'est pas possible du point de vue économique.

Au contraire, je prétends que nous avons les moyens de nous offrir ces classes de 25 élèves... Faisons un petit calcul.

Autrefois, les familles étaient nombreuses, je parle d'ici au Québec. Des familles de 10, 12 enfants, c'était courant. Les classes alors n'étaient pourtant pas si nombreuses. (Nous étions une vingtaine quand j'allais à l'école). Prenons quand même 30 comme moyenne. Si pour des familles de 10, 12 enfants autrefois, on avait des classes de 30 élèves, de nos jours avec des familles de 2, 3 enfants, ne pourrait-on avoir des classes de 6 à 8 élèves, toutes proportions gardées. Doublons ces nombres pour tenir compte de la prolongation de

la scolarité (secondaire et cégep) et on a des classes de 12 à 16 élèves. On voit donc que 15 élèves pour une classe de langue seconde et 25 pour une classe de langue maternelle, ce n'est pas si utopique et que les points de vue pédagogique et économique peuvent converger!

On objectera que les professeurs coûtent plus cher maintenant, ce à quoi je réponds que les professeurs ont été et sont rémunérés selon leur époque. Et il n'y a plus d'école à construire!

Si on songe à l'écart du coût d'un chômeur et d'un professeur, il vaudrait peut-être la peine pour le combler, de trouver une appellation convenable à un budget, Prospective-Ratio, que sais-je et de transformer s'il en est, des chômeurs-professeurs en professeurs-enseignants à seule fin de désaturer les classes. L'éducation y trouverait son compte et la qualité de vie dans le milieu scolaire aussi.

Les parents nous disent parfois: "Comment faites-vous pour supporter tous ces enfants en classe, moi je n'en ai que 2 (3) et je suis content(e) de les voir partir pour l'école." Notre secret à nous professeurs, c'est la pédagogie que nous sommes censés posséder mais pédagogie où pas, il y a un seul pour la quantité de la clientèle scolaire de même que pour la qualité et on ne franchit pas ce seuil impune-

ment. Comme première mesure pour améliorer les conditions des professeurs de français langue seconde, qu'on en enlève du calcul du ratio.

Dans un autre temps, qu'on s'enquière des raisons qui poussent nos enseignants de français langue seconde à s'exiler et qu'on leur donne des conditions de travail pour qu'ils restent chez nous. Nous avons payé pour leur formation, nous avons droit au bénéfice de leurs services.

Emilie BERTHAUME, professeur de français, langue seconde, Pointe-aux-Trembles, 30 juin 75.

Les valeurs judaïques ne sont pas des coutumes locales

De nouveau, je désire faire une intervention touchant un texte de M. Jean Martucci, publié en page éditoriale du "Devoir", le 28 juin 1975 et intitulé "Le temps de l'audace".

Bien que cet écrit soit une œuvre d'enseignement religieux, de catéchèse, il n'aurait pas fallu, ce me semble, négliger l'exactitude historique. Je veux m'en tenir à l'examen du seul premier paragraphe, parce que c'est là que l'Histoire est malmenée au point de la rendre méconnaissable. C'est d'autant plus important que, mine de rien, il y est question de la source même du christianisme. Dans l'ère d'écoumisme que nous traversons, c'est justement cette source commune qui permet des rapprochements fructueux entre Chrétiens et Juifs.

Eh bien! M. Martucci nous balance d'un trait de plume les valeurs judaïques. Pour lui, ce sont des "coutumes locales". Le génie de l'Eglise naissante c'était de se défaire des "idées de la Synagogue".

Faut-il le rappeler? Le fondateur du christianisme est un Juif pieux. Il respecte la Torah dont, dit-il, pas un point ne doit être changé. C'est Israël qui est sa première préoccupation. "Le salut doit venir des Juifs", dit-il encore.

Celui, d'ailleurs, qui étudie le Judaïsme comprend mieux le contexte des Évangiles. De plus, il s'aperçoit qu'en temps de Jésus la vie religieuse en Israël était intense. Les seuls manuscrits découverts près de la mer Morte l'attestent de façon saisissante: ils nous font connaître les hautes aspirations religieuses de la secte des Esséniens guidée par un prêtre inspiré, le maître de justice.

M. Martucci devrait savoir que les découvertes de Qumran ont ré-

volutionné l'histoire du judaïsme préchrétien et celle des origines chrétiennes. On ne peut plus depuis se contenter de reproduire des clichés antérieurs. Il faut avoir l'audace de tenir compte des recherches scientifiques les plus récentes. Le savant ne doit-il pas cerner de plus en plus le vrai, et ne pas le craindre.

Les premiers adhérents de la secte judéo-chrétienne étaient des Juifs à tous les points de vue sauf un: ils considéraient Jésus comme le Messie. Ils ne changèrent rien d'autre. Ils continuèrent à fréquenter le temple et les synagogues à leur habitude, et, semble-t-il, à suivre à tous égards les observances juives. Leur croyance que le Messie était venu n'était pas un motif de division entre eux et les autres Juifs.

Lorsque les conversions amenèrent des "gentils", il y eut des polémiques entre les Juifs de Jérusalem, affirmant que ces nouveaux venus devaient se soumettre à la Loi de Moïse et les autres, dont les chefs de la secte à Antiochie, qui niaient cette obligation. Une grande assemblée se tint à Jérusalem, dont Paul et Barnabé dirigèrent les débats en l'an 52 de notre ère. Et il fut admis que la religion du Christ

n'exigeait aucunement l'observation de la Loi de Moïse et supprimait de ce fait la circoncision.

Sous l'influence de Paul, l'Eglise chrétienne modifia ensuite sa conception de Jésus de telle sorte qu'il fut non pas un simple homme, mais en fait un second Dieu, croyance qui contredit à l'unité de Dieu, telle que les Juifs la comprennent.

Des que cette modification fut accomplie, il ne fut plus possible aux Juéo-chrétiens de rester dans le judaïsme. La rupture définitive entre les deux groupes devint inévitable.

On est loin ici de la suppression de "coutumes locales" comme le soutient M. Martucci pour simplifier le tableau de la coupure entre le Judaïsme et l'Eglise naissante.

Des Juifs fondèrent une nouvelle religion en renonçant à la Torah qui est au cœur même de la foi juive. Et jusqu'à ce jour, l'Eglise affirmera être le véritable Israël, tout en vivant aux côtés des fils d'Abraham, d'Isaac et de Jacob gardant une fidélité indéfectible envers la Torah, considérée comme la Parole de Dieu. Une fidélité quatre fois millénaire.

Jean-Paul de LAGRAVE, Longueuil, le 29 juin 1975.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Ray

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Traiteur: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue de Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumais, imprimerie dont les ateliers sont situés à 9130, rue Bowin, Ville LaSalle, Logerie Freux-Canadense en autorité d'employer et a diffusé les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$45 par année, six mois \$25. À l'étranger, \$50 par année, six mois \$28. Tous les \$16. Édition du samedi, \$15 par année. Édition quotidienne hebdomadaire par porteur \$10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste en régie sur demande. Courrier de l'abonnement classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

suites
de la première
page

PONIATOWSKI

absolument souhaitables. Néanmoins, en ce qui concerne le Canada, il a fait une exception et modifié sa position. Pourquoi? Parce que nous nous pensions nécessaire que le Canada, dans son ensemble, ait dans ses relations avec le Marché commun un traitement particulier. A l'heure actuelle, je crois que 60% des échanges du Canada se font avec les États-Unis. Je crois qu'à peu près deux-tiers des investissements sont d'origine américaine. Si l'on peut voir un équilibre se faire au bénéfice du Canada dans son ensemble et nous, Européens, nous pouvons penser que c'est souhaitable, la logique qui découle de cette attitude est de voir un régime particulier établi entre le Canada et le Marché commun.

En somme, exactement ce que cherchait M. Trudeau, qui sera sans doute heureux d'en parler avec M. Poniatowski, qui entend, à compter de demain soir la partie fédérale de sa visite canadienne.

Au cœur même de la Vieille Capitale, le visiteur français avait levé son verre au Canada d'abord, au Québec ensuite, indiquant qu'il devait s'entretenir avec M. Trudeau avant de confirmer une visite prochaine du président de la République en terre canadienne et ajoutant qu'il devait également s'entretenir avec les autorités fédérales du problème de l'uranium enrichi, après l'avoir évoqué avec les dirigeants du gouvernement du Québec.

En somme, M. Poniatowski vient de tourner la page d'histoire ouverte par le général de Gaulle en mettant un terme aux accords au protocole et à la diplomatie sauvage dans les relations du triangle Paris-Québec-Ottawa.

Au cours de la conférence de presse donnée hier à l'Assemblée nationale, M. Poniatowski et son hôte, M. Gérard-D. Lévesque, vice-premier ministre et ministre des Affaires intergouvernementales, ont tous deux confirmé la normalisation complète des relations entre la France, le Canada et le Québec.

"Il faut être clair sur ce problème, a dit M. Poniatowski. Nous entendons avoir de bonnes relations avec les autorités fédérales canadiennes. Nous entretenons, à travers le monde, des bonnes relations avec tous les pays. Par conséquent, nous souhaitons avoir avec vos autorités fédérales des relations normales et que ces relations soient bonnes. Mais nous entendons également, et c'est l'objet du message dont j'étais porteur pour M. Bourassa, avoir des relations privilégiées et directes avec le Québec."

Pour le reste, M. Poniatowski refuse de s'ingérer dans ce qu'il estime être un problème interne du Québec à l'intérieur du Canada et il laisse aux Québécois la tâche de choisir leur destin.

"Son avenir, a-t-il dit, on le construit soi-même et puis la vie est, en tout cas pour tout le monde, une lutte. Le Québec sera ce qu'en feront les Québécois."

Se réjouissant du maintien de ces "liens directs et privilégiés", M. Gérard-D. Lévesque a lui aussi indiqué sa conviction d'un retour à la normale dans les relations Paris-Ottawa-Québec.

"Quant à nous, a-t-il dit, nous sommes heureux que M. Poniatowski vienne de nouveau confirmer ces relations directes et privilégiées auxquelles nous attachons beaucoup d'importance. On a évoqué une certaine inquiétude, peut-être, des autorités fédérales vis-à-vis de cette situation particulière mais maintenant, avec l'empirisme qui caractérise nos amis de là-bas, je crois bien que nous pouvons dire que les relations sont maintenant normalisées et que la situation est normale."

Et ces relations privilégiées, conformes à l'entente signée en décembre dernier par les premiers ministres Chirac et Bourassa, se feront particulièrement dans le secteur du développement économique et dans l'implantation du français langue de travail.

M. Poniatowski a d'ailleurs loué la loi sur la langue officielle (bill 22) adoptée par le gouvernement Bourassa à l'été 1974.

"La position qui a été prise, a-t-il dit, a été une position à la fois habile et sage en ce qui concerne la loi 22, c'est-à-dire la loi qui reconnaît comme langue officielle le français."

"Ce qui leur (les Québécois) manquait, certainement dans cette entreprise, ajoutait-il plus tard, c'était l'instrument légal de francisation et de protection de la langue. Il existe. Je crois que le gouvernement québécois a fait preuve d'une grande sagesse et nous, nous apportons toute notre contribution et toute notre aide pour participer à cette entreprise."

Arrivé jeudi après-midi à Québec, M. Poniatowski a eu des entretiens avec les ministres Gérard-D. Lévesque, son hôte, Victor Goldbloom et Jérôme Choquette. Il a également passé près d'une heure en tête à tête avec le premier ministre, M. Robert Bourassa.

Accompagné de M. Choquette, qu'il avait déjà rencontré à Paris, le ministre de l'Intérieur visite aujourd'hui Fort-Chimo et peut-être LG-2. Demain, il

visite l'informatique en compagnie du ministre de l'Éducation, M. François Cloutier avant d'être reçu par le maire de Montréal, M. Jean Drapeau.

Le visiteur français s'en va pour Ottawa demain soir afin d'y rencontrer les autorités fédérales, notamment le premier ministre, M. Trudeau.

CONGRÈS NPD

"Malgré le problème évident que nous cause notre éviction de la scène québécoise, devait dire en substance M. David Lewis lors de son discours d'accueil aux délégués, nous n'avons aucun motif de désespérer puisque le Québec subit les mêmes forces économiques et sociales que toutes autres provinces canadiennes."

"En effet, de lancer le chef-sortant du NPD, les liens qui unissent le gouvernement de M. Bourassa au monde des affaires, sans parler des éléments indésirables qui gravitent autour du régime, se nouent au su et au vu de tout le monde."

M. Lewis voulait ainsi convaincre les militants nationaux que "l'hypothèque québécoise" sera bientôt levée et que les électeurs du Québec en viendront eux-mêmes à reconnaître que la solution de leurs problèmes passe par la voie socialiste. "Notre échec québécois, devait résumer le leader néo-démocrate, a sapé à la base notre crédibilité politique et nous a à toute fin utile empêchés d'apparaître comme des concurrents légitimes à une prise du pouvoir à Ottawa."

Plus tôt dans la journée, le président-associé du congrès, M. Henri-François Gauthier, avait développé le même thème en rappelant que si la prise du pouvoir commande une implantation ferme du parti au Québec, celle-ci exige en retour une stratégie à long terme qui débouche sur autre chose que des défaites successives.

C'est donc en rejetant du revers de la main les "victoires morales" que M. Gauthier a expliqué aux militants nationaux la décision de l'aile québécoise de rentrer sur la scène provinciale: "L'expérience des autres sections de notre parti a démontré clairement que c'est d'abord au plan provincial que notre parti s'est enraciné. C'est d'abord en attaquant problèmes immédiats de tous les jours, problèmes qui sont de nature provinciale que l'on peut intéresser les gens du parti. C'est la voie difficile que nous avons prise", de dire le lieutenant québécois.

D'ailleurs cette obsession du pouvoir s'est manifestée dans le contenu des résolutions adoptées au cours de la journée d'hier. Marquées au coin de la prudence, celles-ci épousaient fidèlement la ligne du parti et ne réservaient aucune surprise aux observateurs politiques familiers des congrès néo-démocrates. Ainsi, au chapitre de la stratégie industrielle, pour ne prendre que cet exemple, les militants souhaitaient que l'aide de l'État aux entreprises soit limitée à celles contrôlées par des Canadiens.

"Une position plus ferme et plus consistante, de nous dire M. Gauthier, aurait abordé le problème sectoriel et réparti l'aide de l'État en fonction des priorités économiques établies par un gouvernement néo-démocrate". Mais le spectre du conflit à la United Aircraft a fait diversion sur les buts réels poursuivis par une telle mesure.

D'ailleurs, le rapport Cliche et les problèmes ouvriers au Québec ne seront pas mis en veilleuse à ce congrès puisque la délégation québécoise a la ferme intention de saisir aujourd'hui les militants d'une "résolution d'urgence" au sujet de la dégradation des relations de travail dans la province. On voudrait que M. Broadbent, leader parlementaire du NPD à la Chambre, reprenne le combat contre les "mesures d'iniquité" qui ont nom rapport Gold pour les débaucheurs du Saint-Laurent, les subventions à la United Aircraft, etc.

Quant à la course à la direction du parti, la journée d'hier l'a reléguée dans l'ombre si ce n'est du fait d'une période de questions-réponses qui a fourni à cha-

la météo

Une zone frontale qui s'étend de la baie James jusqu'aux environs de Québec divise la province en deux secteurs. À l'est, on signale des nuages abondants et quelques averses. À l'ouest, le temps est ensoleillé et plus chaud. On ne s'attend pas à beaucoup de changement au cours des prochaines heures si bien que les régions en bordure de la zone frontale connaîtront probablement quelques averses.

Région de Chibougamau: passages nuageux et risque d'une averse ou d'un orage. Maximum de 22 à 24. Aperçu pour demain: possibilité d'averses.

Régions de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue: généralement ensoleillé avec un maximum de 26. Aperçu pour demain: ensoleillé avec passages nuageux.

Régions de l'Outaouais, des Laurentides, de Montréal, des Cantons de l'est: généralement ensoleillé. Maximum de 26 à 28. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

Régions de la Haute-Mauricie, de Québec, Trois-Rivières: généralement ensoleillé avec un maximum de 24 à 26. Aperçu pour demain: ensoleillé avec passages nuageux.

Régions du Lac-Saint-Jean, de Rimouski, de Baie-Comeau: généralement nuageux avec quelques averses. Maximum de 22 à 24. Aperçu pour demain: passages nuageux.

Régions de Sept-Îles, de la Gaspésie: généralement nuageux, possibilité de quelques averses. Maximum de 20 à 22. Aperçu pour demain: passages nuageux.

de son côté l'acceptation du fait que si le parti vise encore le pouvoir à Ottawa, la majorité des sièges qu'il doit remporter à cette fin sont situés en Ontario et sont présentement détenus par des Libéraux.

À l'origine, la Confédération ne visait à mettre un frein au processus de l'américanisation. Si nous sommes de toute manière américanisés aujourd'hui, la Confédération a perdu sa raison d'être et son but. Un Parti néo-démocrate qui préconisait le socialisme à l'intérieur du Canada et la neutralité à l'extérieur de ses frontières, aurait, d'autre part, très peu de chance de l'emporter en Ontario. Mais si

le Parti néo-démocrate ne résiste pas de cette façon à l'américanisation, pourquoi devrait-il alors s'inquiéter du désir du Parti québécois d'affirmer la souveraineté provinciale? Si l'on ne vise qu'à mettre en oeuvre certaines réformes mineures que préconise le NPD, la structure très lourde de la Confédération actuelle n'est pas vraiment nécessaire. Ces réformes pourraient très bien être effectuées au niveau provincial. On ne saurait s'attendre à ce que la constitution actuelle dure éternellement pour la seule raison qu'elle fut inscrite dans les statuts du pays par les Conservateurs en 1867.



Le congrès au leadership du Nouveau parti démocratique a débuté hier à Winnipeg. M. David Lewis, chef sortant, partage une bonne blague avec le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney (à gauche). (Téléphoto CP)

que candidat la chance de faire montre de ses talents de dialecticiens devant les questions-pièges qui leur étaient adressées. Ce spectacle politique a permis aux délégués de mesurer la profondeur politique de chacun des candidats et d'assister à certains numéros appris par cœur.

Aucun des candidats n'a volé la vedette à son concurrent, si ce n'est que Mme Rosemary Brown a fait voir un professionnalisme qui ne le cède en rien aux "vétérans" Broadbent, Nystrom ou Harney.

Mais ce congrès au leadership viendrait couronner le dauphin pressenti par tous, M. Broadbent, dès le premier tour de scrutin lundi après-midi, ou prèludait-il à une lutte à finir Mystrom-Broadbent, comme plusieurs se plaisent à l'espérer?

Disons que la mathématique politique favorise nettement le leader parlementaire du NPD aux Communes, puisque l'établissement du parti, favorable à son avènement à la tête des troupes, représente 92 votes et que la délégation ontarienne, forte de ses 344 délégués, semble vouloir endosser massivement sa candidature.

Plusieurs observateurs placent déjà dans la corbeille de M. Broadbent quel que 800 voix dès le premier tour, alors qu'il en faut 730 pour accéder à la direction du parti. A tout événement, M. Broadbent rentre d'une tournée de deux semaines dans le sud de l'Ontario où il tente de rallier à sa bannière les puissantes organisations ouvrières. Dans son camp, on fait preuve d'une inébranlable confiance quant à l'issue du vote.

JÉRUSALEM

aveugle, la coexistence établie à Jérusalem car, a-t-il souligné, "c'est le but poursuivi par les terroristes". Il a d'autre part souligné qu'il ne saurait être question de fermer les ponts sur le Jourdain par lesquels arrivent des dizaines de milliers d'Arabes, résidents des pays voisins ou étudiants en vacances. Il a enfin noté qu'à son avis, un attentat comme celui de vendredi, ne devrait pas avoir d'influence sur les négociations délicates en cours avec l'Égypte.

L'attentat a été revendiqué par le Front populaire-commandement général (FPLP-CG), l'un des mouvements palestiniens membres du comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (CEOLP).

Dans un communiqué diffusé en fin d'après-midi, l'organisation du capitaine Ahmed Jibril indique que c'est un de ses commandos qui a lancé l'opération qui est la plus meurtrière commise à Jérusalem.

L'agence palestinienne d'information "Wafa" avait annoncé en début d'après-midi que l'attentat de Jérusalem avait été commis par la résistance palestinienne, mais elle n'avait pas indiqué à quel mouvement appartenait le commando.

Le ministère israélien des Affaires étrangères a vivement critiqué, vendredi soir, l'Organisation des Nations unies, pour l'appui qu'elle a apporté à l'O.L.P.

"Cet acte abominable est une fois de plus l'oeuvre des mêmes personnes qui ont été adoptées — leurs buts et leurs méthodes étant marquées du sceau officiel — par les différentes organisations de l'ONU dont la première mission, il faut le rappeler, était d'apporter une aide et un soutien à l'humanité", a déclaré un porte-parole du ministère des Affaires étrangères. "Le porte-parole de ces gens a justifié il n'y a pas longtemps leur droit au meurtre en s'appuyant sur une résolution de l'Assemblée des Nations unies", a-t-il ajouté.

Le porte-parole a souligné que ces organisations demandaient maintenant à participer à la conférence de l'ONU sur la prévention du crime, qui doit avoir lieu à Toronto et que leur demande a été apparemment accueillie avec sympathie. "La participation d'une organisation de meurtriers à cette conférence, constituera une nouvelle phase de la faillite morale de l'organisation des Nations unies", a ajouté le porte-parole israélien.

Arrivé sur les lieux peu après l'explosion, Micky Molad, cameraman de l'agence de télévision Visnews, décrit la scène: "C'était le chaos sur la place. Il y avait cinq voitures de pompiers, douze ambulances, une vingtaine de voitures de police et une cinquantaine d'autres véhicules des forces de sécurité. Plus de cent militaires et policiers s'efforçaient de contenir la foule des curieux."

"Les fenêtres étaient brisées dans un rayon d'une centaine de mètres. Les devantures des magasins n'étaient plus que débris de verre et de bois. Il y avait un petit incendie devant un magasin d'outils près du lieu de l'explosion. La façade du magasin était noire."

Les victimes évacuées, les pompiers ont aspergé les trottoirs pour les nettoyer du sang dont ils étaient maculés. MM. Yitzhak Rabin, premier ministre, et Shimon Peres, ministre de la défense, se sont rendus sur les lieux.

Cet attentat est le plus grave commis à Jérusalem depuis l'explosion d'une bombe au marché Mahane Yehuda, en 1968. 14 personnes avaient alors été tuées. L'attentat avait également été commis un vendredi, le jour de la semaine où les magasins sont les plus fréquentés avant le sabbat.

STANFIELD

Pendant ce temps, la liste des candidats probables à sa succession ne cesse de s'allonger; outre les Peter Lougheed, Claude Wagner, Flora MacDonald et William Davis, il est maintenant plus souvent question des John Fraser, Allan Lawrence, Ritchard Hatfield et Joe Clark. Les rumeurs les plus fraîches portent néanmoins les noms de Eldon Woolliams, James Gillies et du maire de Toronto, M. David Crombie.

Entre-temps, les frictions de courants internes opposés continuent de menacer l'unité du parti. Ainsi, les récents articles du Globe and Mail de Toronto sur les activités d'un groupe de députés anglophones fanatiques inquiètent au plus au point la direction du PC, y compris M. Stanfield. Composée essentiellement de parlementaires de l'Ouest, le "Cabinet du Châ-teau" conteste l'orientation du parti sur des principes aussi fondamentaux que le bilinguisme et le biculturalisme.

La plus vive réaction à ce jour sur les activités de ce groupe est venue de l'aile québécoise du Parti conservateur. Dans un communiqué adressé aux médias, le président du PC-Québec, M. Claude Dupras, s'inscrit en faux contre les idées que le groupe véhicule au sein du parti.

Après avoir rappelé que de nombreux Québécois travaillent d'arrache-pied depuis de nombreuses années pour rendre le PC acceptable au Québec, M. Dupras prévient qu'il n'est pas question de laisser une minorité de réactionnaires venir annuler au Québec et au Canada le progrès accompli.

"Il nous semble évident que les personnes impliquées dans ce groupe ne méritent pas de militer et de faire partie d'un groupement politique à caractère national comme le PC. On ne peut faire marche arrière, le Québec et le fait français sont la pour y de-

meurer encore longtemps, en dépit des efforts des extrémistes."

La dualité canadienne, conclut M. Dupras, est une réalité qu'on ne peut plus ignorer. Le président du PC-Québec déplore l'inconscience de ses députés et les invite à un examen de conscience sérieux sur le sens réel de leur action politique. M. Dupras les invite enfin à se rendre à Québec, au Château Frontenac, pour y tenir leur prochaine réunion. "Ils constateront d'eux-mêmes l'irréalisme des gestes qu'ils posent."

Dragage

2 inculpés
sont jugés
coupables
à Hamilton

HAMILTON (PC) — Un jury de la Cour suprême de l'Ontario a décrétoé hier que l'ex-commissaire Kenneth Elliot du port de Hamilton, et l'homme d'affaires Reginald Fisher étaient coupables sous dix chefs d'accusation de conspiration, de fraude et de faux, en relation avec le scandale du dragage du port de cette ville.

Les sept femmes et les cinq hommes du jury ont terminé leurs délibérations peu après quatre heures, hier après-midi, après avoir siégé depuis mercredi.

Les deux accusés sont demeurés impossibles quand le président du jury, M. Roma Munro, a lu le verdict de culpabilité.

Les 10 accusations avaient été portées relativement aux pots-de-vin versés à Elliot, entre 1970 et 1972, par des compagnies de dragage et de construction. À l'époque, Elliot était un des trois commissaires du port.

Durant le procès de neuf semaines qui s'est déroulé devant le juge Thomas Callon, la Couronne a convoqué 32 témoins qui ont fait état d'une ribambelle de fraudes, de pots-de-vin, de fixation des prix, etc.

Elliot a été reconnu coupable d'avoir accepté un pot-de-vin de \$16,000 en rapport à un projet, et d'avoir reçu une autre gratification illégale de \$250,000 pour un contrat de dragage et d'avoir sollicité un pot-de-vin de \$20,000 pour un troisième projet.

Fisher était impliqué dans la conspiration pour le versement des pots-de-vin et a participé au camouflage de ces sommes. Les lettres de change ayant servi à camoufler le versement de ces sommes sont à l'origine des accusations de fraude et de faux, du fait que les deux hommes ont utilisé des faux ordres d'achat et de faux chèques pour faire disparaître toute trace de l'argent.

La sentence des deux hommes a été remise à plus tard.

Ils sont passibles de peines pouvant s'élever jusqu'à 15 ans sous certains chefs d'accusation.

5 juillet

par la Presse Canadienne

Cecil Rhodes, le millionnaire anglais qui a travaillé à la colonisation de l'Afrique, est né il y a 121 ans aujourd'hui en Angleterre. Il a été premier ministre d'Afrique du Sud mais a été forcé de démissionner après avoir été reconnu coupable d'abus de pouvoir.

1865 — Le Père Hennepin découvrait les chutes Saint-Antoine, près de Minneapolis.

1865 — L'Armée du Salut est fondée à Londres par William Booth.

1932 — Début de la dictature fasciste d'Oliveira Salazar au Portugal.

1954 — Les États-Unis expulsent trois attachés de l'ambassade russe pour espionnage et Moscou répond en renvoyant deux espions américains de Moscou.

L'ÉLECTRICITÉ

Suite de la page 2

Les députés ont appris par ailleurs que le projet franco-québécois d'usine d'uranium enrichi est fort loin d'être chose faite. M. Giroux leur a dit que le coût de l'électricité ne peut à l'heure actuelle être établi avec certitude, un certain nombre d'études et de données faisant encore défaut.

"L'Hydro-Québec n'en est qu'au stade très préliminaire quant à la détermination du prix et des conditions de fourniture d'électricité à une usine d'enrichissement de l'uranium", a répété le président de l'Hydro. Un spécialiste de la Société a ajouté pour sa part que le projet est encore basé "sur une quantité d'hypothèses" qu'il reste à vérifier. Mais M. Giroux donne l'assurance que l'Hydro prend toutes les précautions pour que le projet Canadien ne nuise en rien au financement des projets de la Baie James. Projets qui nécessiteront des emprunts de plus de \$5 milliards d'ici 1978 seulement, tant sur les marchés canadiens qu'américains, européens et même un marché "anonyme" qui semble être celui des pétro-dollars en voie de recyclage.

Au cours des treize heures de discussions avec les dirigeants de l'Hydro, les députés ont également abordé le problème de la protection de l'environnement et les difficultés de tous ordres causées par la construction de nouvelles lignes de transmission. M. Lessard a réussi à faire accepter une motion pour qu'une commission parlementaire étudie publiquement toute cette affaire et permette aux intéressés de se faire entendre. Mais aucune date n'a été fixée par le gouvernement.

Pour sa part, n'ayant pas réussi à faire en sorte que le Syndicat des ingénieurs de l'Hydro-Québec puisse se faire entendre, le député créditiste Fabien Roy a quitté la salle de la commission en maugreant, tard jeudi soir. Par la suite, il a fait parvenir à la presse un communiqué dénonçant cette "comédie de haute voltige". Il se demande combien il en a coûté à l'Hydro et son "armée" de 80 spécialistes pour se transporter à Québec pendant trois jours et se loger à l'hôtel Hilton. Quant à lui, il évalue ce coût à \$25,000, et il estime que les dirigeants de l'Hydro se comportent comme les "sheiks Arabes du pétrole".

NÉCROLOGIE



M. Victorien Fredette, D.Sc.

Monsieur Victorien Fredette, D.Sc., membre de la Société royale du Canada, professeur et directeur adjoint à l'Institut Armand Frappier, Université du Québec, et professeur titulaire à la faculté de médecine de l'Université de Montréal, est décédé, le 30 juin 1975 à l'âge de 62 ans.

Après avoir obtenu un baccalauréat en pharmacie à l'âge de 19 ans, le professeur Fredette poursuivit ses études à l'Université de Montréal où il obtint le grade de M.Sc. en chimie en 1935 et une licence en sciences naturelles en 1938. En 1938-39, il fit un séjour d'études à l'Institut Pasteur de Paris dans les laboratoires des professeurs G. Ramon, M. Weinberg, A.-R. Prévôt et L. Négre. En 1947, il obtint un doctorat en sciences naturelles de l'Université de Paris. Le professeur Fredette s'est vu accorder en 1937 le premier prix au concours scientifique Casgrain-Charbonneau et il gagna également le premier prix au concours scientifique et littéraire de la Province de Québec en 1948. Dès 1933, il se joignait au personnel du département de microbiologie de l'Université de Montréal où pendant plus de 40 ans, ce professeur estimé de tous les étudiants s'est dévoué à l'enseignement de la microbiologie générale, médicale et industrielle aux différents paliers de l'enseignement de cette discipline. A ce titre, il a su attirer de nombreux jeunes étudiants qu'il a habilement dirigés vers la maîtrise et le doctorat.

Le professeur Fredette a de plus joué un rôle de tout premier plan dans la création et le développement de l'Institut de microbiologie et d'hygiène de Montréal. Premier collaborateur du docteur Armand Frappier, fondateur de l'Institut, il a largement contribué par son enthousiasme, son ardeur au travail, son dévouement à toute épreuve, au rayonnement de cette institution. Il y a assumé plusieurs postes de responsabilité tels qu'assistant-directeur (1938-43), sous-directeur (1943-50), directeur adjoint (1950-75), chef du service des anaérobies (1941-75), chef de la division de la formation professionnelle (1964-75) et membre du Conseil d'administration (1972-75).

Durant plusieurs années, les recherches du docteur Fredette ont porté sur le vaccin BCG contre la tuberculose. Depuis 1941, il s'intéressait plus particulièrement aux bactéries anaérobies et, durant la dernière décennie, il a étudié la possibilité de combattre le cancer à l'aide des bactéries anaérobies. Auteur de plusieurs volumes et d'un grand nombre d'articles scientifiques, le professeur Fredette a été reconnu autorité internationale dans le domaine des bactéries anaérobies (tétanos, botulisme, gangrène gazeuse). Ses vastes connaissances de la bactériologie et sa grande disponibilité ont été à plusieurs reprises une source de enseignements précieux à la solution de problèmes très variés de la bactériologie médicale, alimentaire et industrielle.

Il était membre de plusieurs sociétés savantes tant locales qu'internationales. Ancien président de la Société canadienne des microbiologistes, de la Société de physiologie de Montréal, de la Société de biologie du Québec, "convener de la section de microbiologie et de biochimie de la Société royale du Canada, il était aussi "fellow" de l'Institut de chimie du Canada ainsi que de l'American Association for the Advancement of Science et conseiller Masson de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal. De 1968-70, il a été membre du Conseil d'administration du CEGEP de St-Laurent.

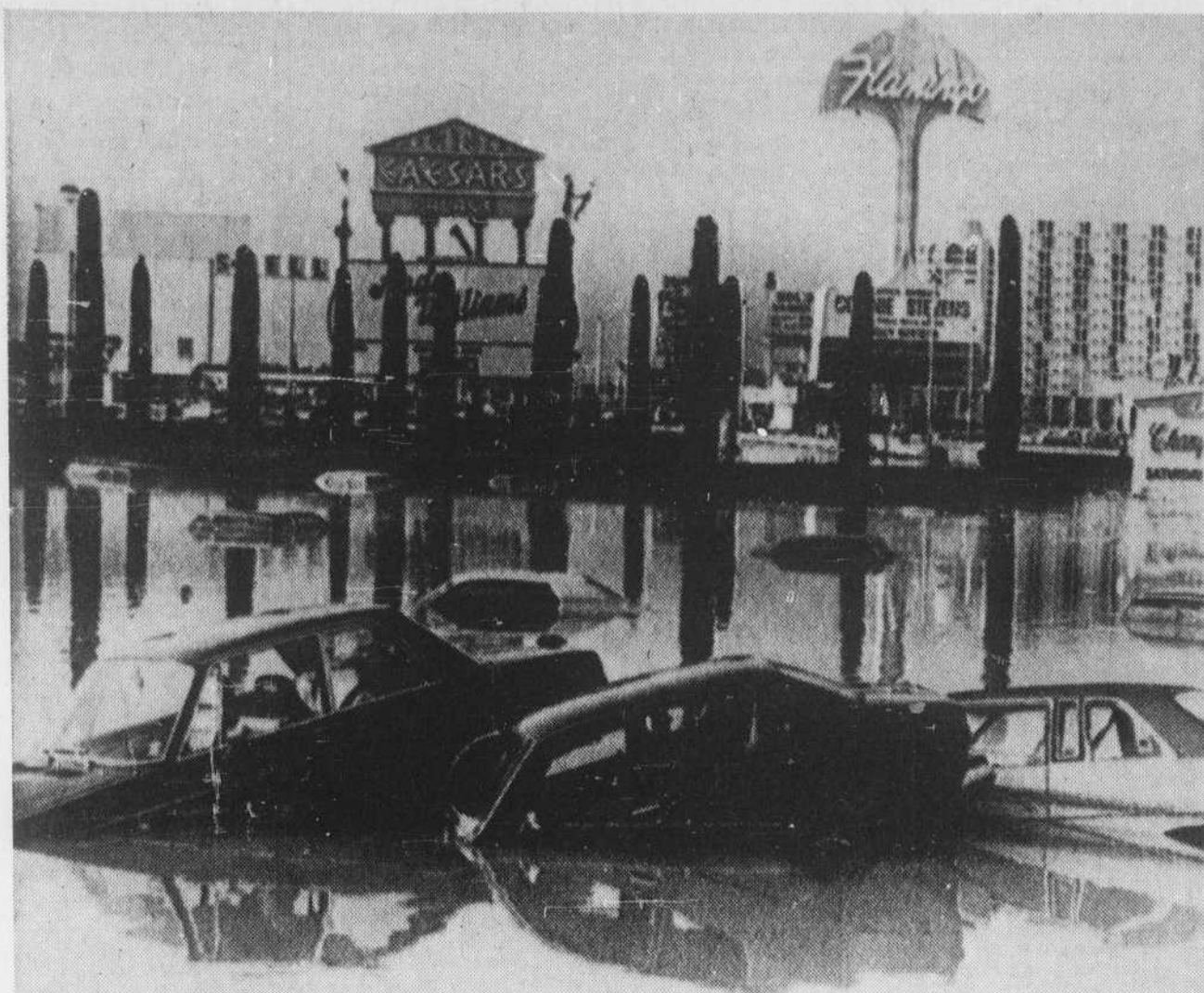
Le Conseil d'administration, la direction et le personnel de l'Institut Armand-Frappier déplorent la perte de ce pionnier de la microbiologie et de grande valeur. Il laisse dans le deuil son épouse Berthe, ses enfants Pierre, Bernard et Robert, ses frères Lionel, Jacques et Roger, sa sœur Mme Carmen Maheu et sa tante Mme Angéline Carrière.

NPD

Suite de la page 5

gouvernement de l'Ontario, les conservateurs constituent une option logique pour ceux qui veulent tout simplement voter contre le gouvernement fédéral. Cette tendance favorable aux conservateurs que l'on observe dans les provinces de l'Ouest, commence maintenant à se manifester aussi au niveau provincial. Le Parti conservateur détient maintenant le pouvoir en Alberta; il n'en est pas très éloigné au Manitoba.

Sous la direction de David Le-



Las Vegas a été inondé jeudi soir à la suite d'importantes précipitations dans le désert avoisinant : deux fonctionnaires municipaux ont été emportés par les eaux et quelque deux cents voitures ont été littéralement balayées du parc à stationnement du Caesars Palace. (Téléphoto AP)

Un conflit qui pourrait

Dollard-des-Ormeaux poursuit ses 570 enseignants en grève

par Angèle Dagenais

SAINT-JEROME — La Commission scolaire Dollard-des-Ormeaux a décidé d'intenter des poursuites judiciaires contre le syndicat de ses 570 enseignants du secteur secondaire francophone, en grève depuis le 23 avril dernier, pour le non-respect de leur convention collective.

Les commissaires ont pris cette décision après deux mois de conflit qui ont privé de cours plus de 8,000 étudiants des régions de Saint-Jérôme et de Lachute.

L'histoire de ce conflit remonte au 22 avril alors que la commission scolaire Dollard-des-Ormeaux signalait le non-renouvellement des contrats de 58 enseignants pour septembre 1975, soit environ 9% de ses effectifs en raison de la baisse de la population étudiante prévue pour l'année 1975-76. Les enseignants ont alors réclamé la sécurité d'emploi, exigeant que tous les professeurs congédiés soient repris sans exception et se sont mis en grève pour un temps illimité.

Le 2 mai une entente fut pratiquement conclue entre les parties puisque la Commission scolaire s'engageait à reprendre 30 enseignants à plein temps et presque tous les autres selon diverses formules de congés avec ou sans solde, la présidente du syndicat ayant paraphé tous les articles du document sauf la clause de retour au travail, mais l'exécutif du syndicat et par la suite les membres en assemblée générale refusèrent cette solution.

Depuis cette date, les parties sont restées sur leurs positions. La CEQ a donné son appui au syndicat des travailleurs de l'enseignement en fournissant de l'aide technique et en débloquent des crédits le 14 mai dernier de façon à rémunérer les enseignants à 56% de leur salaire.

Pour ne pas pénaliser indûment les étudiants dans ce conflit, la commission scolaire, sur l'avis du ministère de l'Éducation, a décidé d'évaluer leur année en considérant les trois premiers bulletins scolaires étant donné que la quatrième session a été complètement perdue. Le MEQ a décidé également de certifier selon cette formule les étudiants qui devaient passer les examens du ministère en vue de leur entrée dans les cégeps. Toutefois il est question que la mention de la provenance de l'étudiant soit indiquée sur le certificat. Le syndicat s'est élevé contre cette mesure qu'il juge discriminatoire mais également contre le principe même de certifier des étudiants qui n'ont pas terminé leur année estimant qu'il sera difficile de motiver les étudiants de la prochaine promotion devant un tel précédent.

Le ministère de l'Éducation a signalé à la commission scolaire qu'il refusait "catégoriquement" la demande posée par le STEL concernant la sécurité d'emploi. Le MEQ est prêt à négocier cette question dès que la Corporation des enseignants du Québec soumettra l'ensemble de ses demandes pour la prochaine convention collective. Au 25 juin la CEQ n'avait pas formulé de telles demandes pour les instituteurs des niveaux élémentaire et secondaire et le ministère incitait la commission scolaire à respecter et faire respecter la convention collective en vigueur. Par ailleurs le ministère, contacté dès le début du conflit, avait proposé à la commission scolaire de réviser ses échelles de calcul de surplus de personnel, ce qui permet à cette dernière de proposer au syndicat le 2 mai dernier de reprendre la presque totalité des enseignants congédiés.

M. Yvon Robert, directeur général de la Commission scolaire Dollard-des-Ormeaux a toujours répondu au syndicat qu'il ne négocierait pas localement la sécurité d'emploi puisque c'est un sujet de négociation provinciale. Il a déclaré au DEVOIR que si le ministère de l'Éducation veut garantir la sécurité d'emploi, il devra trouver les moyens de la financer. L'an dernier la C.S. Dollard-des-Ormeaux a accusé un déficit d'opération de \$300,000 en raison des surplus de personnel enseignant et ce sont les taxes locales qui ont dû absorber ce déficit. M. Robert, dont le syndicat a demandé à plusieurs reprises la démission à cause de son intransigence, estime qu'il n'y a plus de conflit avec les enseignants parce que dans le cadre de l'entente du 2 mai, et même si le syndicat n'a pas donné suite à l'offre de la Commission scolaire régionale, les deux commissions scolaires qui assumeront l'enseignement secondaire sur leur territoire respectif ont procédé au réengagement d'un total de 30 en-

seignants sur les 58 congédiés. Rappelons que depuis le premier juillet, la Commission scolaire régionale Dollard-des-Ormeaux a été scindée en deux selon les deux pôles qui la constituaient, soit la C.S. Saint-Jérôme et la C.S. Long-Sault (Lachute). Le syndicat se trouve par le fait même à perdre son interlocuteur principal, l'ex-Commission scolaire Dollard-des-Ormeaux.

M. Robert a en outre déclaré que les enseignants craignent la nouvelle réorganisation scolaire et c'est peut-être une des raisons pour lesquelles ils ont déclenché le conflit avant qu'elle n'ait lieu.

Pour sa part, le syndicat estime que la commission scolaire rate une excellente occasion d'améliorer la qualité de vie dans les écoles, partout décriée, en absorbant le surplus de personnel sans que cela n'occasionne beaucoup plus de frais pour les contribuables. Il se dit prêt à continuer la lutte en septembre si le gouvernement n'accède pas à ses demandes.

L'Agence ferme son centre d'artisanat international de Paris

PARIS (AFP) — Le centre d'artisanat international de Paris, créé il y a trois ans par l'Agence de coopération de la francophonie, va être fermé "en raison de la lourde charge financière" qu'il représente, annonce vendredi l'Agence de coopération après le conseil d'administration qu'elle a tenu en juin.

D'autre part, l'Agence a décidé d'organiser en 1977 à Libreville, un Festival de la jeunesse qui sera le pendant de celui qu'elle a réalisé avec grand succès en août 1974 à Montréal. Le gouvernement canadien a quant à lui proposé la création d'un fonds multilatéral de développement économique et social, dont les statuts devraient être soumis au prochain conseil d'administration qui se tiendra en novembre prochain à l'île Maurice, à l'occasion de la conférence générale de l'Agence.

Enfin, le ministère belge de l'Éducation a mis à la disposition de l'Agence un crédit de 650,000 francs à utiliser en Belgique pour des actions spécifiques de nature pédagogique qui seront demandées par les pays membres de l'Agence.

APPRENEZ L'ANGLAIS au Vermont

Cours intensifs dans un milieu anglophone. Université catholique. Co-éducationnelle. Atmosphère internationale. Cours de conversation avec laboratoire.

Écrivez à :

International Student Program
St. Michael's College
Winooski, Vermont 05404
U.S.A.

Carrefour St-Arsène Inc.

7321, Christophe Colomb, Montréal

Institution privée reconnue d'intérêt public par le Ministère de l'Éducation (cours général).

Externat pour garçons et filles
6ème année à secondaire 4 (inclusivement)

Bureau d'admission: **274-5523**
274-9945

SESSION AUTOMNE 75

Du 2 septembre au 23 décembre

INSCRIPTIONS

À PARTIR DU 7 JUILLET

376-6310



Éducation aux Adultes
CEGEP Rosemont
6400 - 16e Avenue
Montréal

CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

AVIS

Veillez noter que le Conseil scolaire de l'Île de Montréal tiendra ses réunions régulières des mois de juillet et août 1975 le 14 juillet, au lieu du 21 et le 25 août, au lieu du 18.

Fes réunions du Conseil sont publiques et se tiennent au 1415 est, rue Jarry, à Montréal, à 20 heures.

Le secrétaire général
Jean Marcoux

La nuit où les Martiens débarquèrent...

LOS ANGELES (AP) — Le 30 octobre 1938, une émission de radio terrorisait l'Amérique. Elle annonçait, avec réalisme, le débarquement de Martiens dans le New Jersey. Elle avait pour auteur Orson Welles, alors peu connu, d'après un scénario tiré par Howard Hoch du livre de H.G. Wells, "La guerre des mondes".

C'était de la science-fiction. Mais nombre d'Américains y crurent. Un producteur-metteur en scène, Joseph Sargent, a entrepris de tourner un film sur l'événement, sur le même plateau où Welles tourna "Citizen Kane".

"Nous répéterons l'émission dans le studio puis

nous nous transporterons dans la rue, chez les gens pour voir les effets", a déclaré M. Sargent.

"Ce fut incroyable. Les voitures, pleines de gens qui cherchaient à fuir les envahisseurs, embouteillaient les routes du New Jersey. "Un homme s'appêta à tuer sa famille pour qu'elle ne tombe pas aux mains des martiens..."

Le rôle d'Orson Wells, alors âgé de 24 ans, sera tenu par Paul Shenar, un acteur de théâtre qui lui ressemblait vaguement. Sa voix, pourtant, a quelque chose.

En fait, à l'origine, il y avait rivalité entre deux émissions de postes concurrents.

Il s'agissait d'un programme de musique de danse, entrecoupée de bulletins d'informations, annonçant des événements étranges au New Jersey: le débarquement d'un objet bizarre sur le terrain d'une ferme près de Grovers Mills, un être mystérieux qui mettait le feu aux granges au moyen de rayons, etc.

À la fin de l'émission, Wells dut passer un démenti. Depuis ce jour, les faux bulletins d'informations sont interdits à la radio. Mais l'affaire valut la célébrité à Wells, que Hollywood appela pour tourner "Citizen Kane".

Le film aura pour titre "La nuit où les Martiens débarquèrent".

La courbe de la population québécoise a connu un certain redressement en 73

QUEBEC (PC) — Le bilan démographique du Québec pour l'année 1973 se solde par un accroissement total de la population estimé à 44,000 personnes, révèle le dernier bulletin "Statistiques des Affaires sociales" rendu public hier.

Ainsi, l'accroissement naturel, c'est-à-dire l'excédent des

naissances sur les décès a fourni un nombre de 43,109 individus. Le Québec a connu un solde migratoire de 891 personnes.

Selon le bulletin, il ressort que l'accroissement total de la population a connu un certain redressement dû en particulier à ce solde migratoire positif. C'est d'ailleurs le taux le plus

élevé que le Québec ait connu depuis 1968. Celui-ci se situe à 7,2 par mille en 1973.

Quant à l'accroissement naturel, il accuse une légère augmentation grâce à la hausse des naissances vivantes. Son taux connaît de même une certaine augmentation en 1973; il est passé de 7,0 pour mille en 1972

à 7,1 en 1973.

Il y a eu 86,161 naissances enregistrées en 1973, ce qui correspond à une augmentation du nombre absolu de 1,5 p.c. par rapport à 1972, mais à une diminution de 6,2 p.c. par rapport à 1971 et de 6,1 p.c. par rapport à 1970. En 1970, 1971 et 1972 ont eu respectivement 91,757, 91,841 et 84,921 naissances vivantes.

En terme de taux de natalité, souligne le document du ministère des Affaires sociales, l'augmentation en 1973 accuse une variation positive quasi comparable à celle qu'a connue le nombre absolu; celui-ci est passé de 14,0 pour mille en 1972 à 14,2 en 1973. L'augmentation du taux de 1973 par rapport à celui de 1972 est donc de 1,4 pour cent.

Bien que la hausse du taux soit relativement faible, c'est quand même la première fois, depuis 1957, que celui-ci accuse une remontée.

On est bien tenté de penser que ce peut être là le début d'un redressement de la natalité et de la fécondité. Le taux de natalité est cependant un indice relativement grossier, et on peut difficilement porter un jugement sur le comportement procréateur des femmes à partir d'une seule variation de celui-ci, une année donnée, précise le document.

On a célébré 52,133 mariages en 1973 et, comparativement au nombre de 1972, il s'agit d'une diminution de 3,4 pour cent.

Si l'on omet 1972 qui fut une année assez exceptionnelle, et qu'on établit une comparaison avec les années 1971 et 1970, on se rend compte que 1973 a quand même connu une hausse de 4,9 p.m. comparativement à 1971 et de 6,1 p.c. par rapport à 1970. Le taux de nuptialité accuse lui aussi une baisse en 1973. Il est passé de 8,9 pour mille en 1972 à 8,6 pour mille en 1973. Malgré cette baisse, celui-ci demeure cependant supérieur aux taux connus pour les années antérieures à 1972.

Parmi les mariages célébrés

aux 4 coins

115,000 livres pour une commode

LONDRES (Reuter) — Un Français anonyme a payé 115,000 livres chez Christy's, à Londres, pour une magnifique commode Louis XVI en laque noire et ébène signée Joseph Baumhauer, dit Joseph, "ébéniste privilégié" de roi vers 1767. Cette commode figurait dans un important lot de mobilier ancien mis en vente par M. Edmund de Rothschild. Une pendule Louis XV dans le style de Jean-Claude Duplessis, avec un mouvement de Jean Martinot, horloger du roi, a été achetée par le Musée du Louvre pour 6,300 livres.

Au total, les 133 pièces de mobilier ancien et objets d'art français ont réalisé 527,289 livres.

Un acheteur privé anonyme a payé 157,750 livres un bureau plat et cartonnier Louis XVI de Martin Carlin. Deux vases pot-pourri Louis XV en porcelaine avec montures en bronze doré ont été vendus 33,600 livres à un acheteur français.

Y penser
c'est aussi aider

OXFAM

Français
à l'élémentaire

Arnold
(4e année)
Pirouette
(5e année)
Fil de Fer
(6e année)

éditions
hurtubise hmh

380 ouest
rue Craig
Montréal

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

PROGRAMMES DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Certificats (30 crédits):

- Études québécoises
- Information et journalisme
- Loisir
- Nursing communautaire
- Nursing clinique
- Organisation des soins et éducation en nursing
- Publicité
- Récréation
- Relations industrielles (2 certificats)
- Relations interpersonnelles
- Relations publiques
- Sciences de la communication
- Sciences familiales
- Traduction (2 certificats)

Trois certificats donnent droit à un baccalauréat

TRIMESTRE D'AUTOMNE 1975

admission (nouveaux étudiants): jusqu'au 1er août
inscription (anciens étudiants): jusqu'au 15 août

Pour plus de renseignements

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
3333, chemin Queen Mary.
Tél.: 343-6090/343-6992 (après 17 heures).

en bref du monde

Pas de sommet en juillet

GENEVE (Reuter) — Après avoir débattu sans résultat pendant dix jours pour fixer la date de la conférence au sommet sur la sécurité et la coopération en Europe, les délégations participant aux travaux de Genève paraissent maintenant résignées à ce qu'elle n'ait pas lieu en juillet, indiquent-elles de source informée.

Le sommet, que l'Union soviétique et ses alliés appellent de longue date de leurs vœux, doit avoir lieu à Helsinki. Les autorités finlandaises ont fait savoir qu'un préavis d'au moins quatre semaines leur était nécessaire pour le préparer. Or, ce délai a théoriquement expiré jeudi.

Les participants à la conférence espèrent apparemment que le sommet pourra avoir lieu au début du mois d'août, déclare-t-on en ajoutant que la mise au point des textes destinés à faciliter les échanges Est-Ouest d'informations, d'idées et de personnes est presque terminée.

Un désaccord subsiste en revanche à propos des autres grandes questions en suspens, dont l'annonce préalable des manœuvres militaires, la sauvegarde des droits des vainqueurs de la seconde guerre mondiale à Berlin et en Allemagne et la mise en pratique des décisions de la conférence.

Arrestations massives en Inde

NEW DELHI (par AFP) — Le gouvernement indien a interdit vingt-six organisations politiques.

Les décrets d'interdiction de ces 26 organisations politiques entrent immédiatement en vigueur, indique un communiqué officiel.

Ils ont été pris en vertu de la législation de 1971 sur la défense de la sécurité intérieure. Cette législation prévoit l'interdiction des organisations politiques se livrant à des activités préjudiciables à la sécurité intérieure, la sûreté publique et au maintien de l'ordre.

Plusieurs centaines de personnes ont été aussitôt arrêtées sur l'ensemble du territoire indien à la suite de l'interdiction des 26 organisations et partis politiques tant d'extrême-gauche que d'extrême-droite. Le nombre de personnes arrêtées risque fort d'augmenter rapidement au cours des prochains jours pour atteindre le chiffre de plusieurs milliers.

La plupart des personnes arrêtées dans l'après-midi de vendredi appartiennent aux différents partis nationalistes, tous pro-chinois, et au parti religieux d'extrême droite Jamat-Islami.

Kadhafi échappe à un attentat

LONDRES (Reuter) — Selon le journal londonien "Daily Mail", le colonel Muammar Kadhafi a échappé à une tentative d'assassinat qui visait à éliminer l'ensemble du conseil de la révolution libyenne.

Citant des sources "dignes de foi du Proche-Orient", le correspondant du journal, John Dickie, affirme que la tentative d'attentat s'est produite le 11 juin au cours des cérémonies marquant l'évacuation de la base de Wheelus par l'armée américaine. Le leader libyen et les membres du conseil ont été sauvés par le retard parce que l'assassin a tardé une fraction de seconde à déclencher le mécanisme de lancement d'une roquette aérienne.

"Le colonel Kadhafi, son premier ministre, le commandant Jalloud et les neuf autres membres du Conseil étaient sur une estrade surplombant le port de Tripoli. Ils venaient juste d'assister à une démonstration de chasseurs Mirage... quand une violente explosion s'est produite", poursuit l'article.

"La roquette a survolé l'estrade de 100 mètres et plongé dans le port. L'explosion a fait onze morts, endommageant des bâtiments et mis le feu à deux navires."

Le cabinet Moro est menacé

ROME (Reuter) — Trois ministres démocrates-chrétiens menacent de démissionner et, ce faisant, de faire tomber la coalition gouvernementale que dirige depuis huit mois M. Aldo Moro.

Ce sont MM. Antonio Basiglia (participations de l'Etat), Carlo Donat Cattin (Industrie) et Adolfo Sarti (Tourisme). Leur démission pourrait entraîner la chute du gouvernement auquel participent démocrates chrétiens et républicains et provoque des élections anticipées à l'automne.

M. Basiglia menace de démissionner pour obtenir des changements au sein du gouvernement et du parti à la suite du succès des communistes aux élections régionales de juin. Les deux autres ministres se proposent de quitter le cabinet si les socialistes, qui soutiennent le gouvernement au Parlement, font alliance avec les communistes dans leur Piémont natal.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES 844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 la semaine
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soumise immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES 844-3361

• Chaque parution coûte \$1.50 maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

APPARTEMENTS A LOUER



PLACE SIMPSON

Au cœur de la Cité

une adresse de prestige nichée dans une oasis de calme.

On y trouve toutes les commodités désirables à moins de frais qu'on ne le croirait.

Studios et suites de 1 et de 2 chambres à coucher.

- Chauffage électrique et air climatisé individuels
- Piscine intérieure et bain sauna
- Buanderie à chaque étage
- Télévision par câble gratuit

3470 - 3480 RUE SIMPSON

(Au nord de Sherbrooke, une rue à l'est de Côte-des-Neiges)

Bureau de location ouvert de 10 à 9, weekend: 10 à 6.

935-9192 935-9244 7-7-75

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

DAME SEULE, 50-55 ans pour entretenir femme âgée. Renseignements: 739-5243. 7-7-75

AMEUBLEMENT A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à pris d'automne 207 Beaubien est. Tél: 276-9067 J.N.O.

DEUX TABLES DE BOUT en Teck, dessus réversible noir ou rouge, \$45; — Deux descentes de lit en mouton noir, \$25; — Deux paravents \$65; — Un lit \$5; — Carpettes soleil \$20; — Chaise droite salon ou chambre, \$30; — Encadrements reproductions peintures, prix variés. Particulier. Tél: 279-5276. 8-7-75

ANTIQUITES A VENDRE

ANTIQUITÉS Jean Caris Canada Ltée CANADIEN ET EUROPEEN 1236 NOTRE-DAME OUEST (entre Lamontagne & Peel) Achat - Vente 933-6904 7-7-75

SOFA EMPIRE authentique. Quelques retouches à faire. \$175. Tél: 687-2098. 7-7-75

ANTIQUITES DEMANDÉES

A BESOIN d'anciens meubles, toutes sortes, aussi porcelaine, horloges, lustres, piano à queue, etc. 374-1224 7-7-75

Antiquités toutes sortes (argent comptant) Claude Morier, jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.P.)

ANIMAUX A VENDRE

MAGNIFIQUE CHIENS labradors noirs, 8 semaines, très bonne santé, enregistrés, vaccinés, pedigree champion chasse et beauté. Tél: 277-8380. 11-7-75

CHIOTS épagneuls bretons, parents chasseurs enregistrés, American filé. Informations: 661-8554. 7-7-75

APPARTEMENTS A LOUER

WESTMOUNT, avenue Chesterfield, salon, chambre à coucher, petite cuisine, grande salle de bain, occupation immédiate, meublé, \$175, par mois, incluant chauffage et électricité. Tél: 482-1381 7-7-75

MEUBLE, 5 pièces, rue St-Hubert, près de métro Mont-Royal, tout compris, \$180 par mois. Tél: 523-4689 ou 844-2738. 8-7-75

APPARTEMENT A PARTAGER

COTE-DES-NEIGES: Jeune fille sérieuse pour partager grand appartement (4^e meublé). Tél: 731-2868, 737-1515 14-7-75

AUTOS A VENDRE

VOLKS, 1972, 29,000 milles, stéréo, pneus radiaux, tout équipé. Doit être vendu. Tél: 935-7396. 5-7-75

CORVETTE, Stingray, 1975, particulier, vert lime, intérieur: "tane", radio AM-FM, 350 automatique, 2,000 milles, balance de garantie, support à bagages, boue pour remorque, cause: départ. Tél: 463-0263. 10-7-75

PINTO 1973, condition excellente pour 1,900. Tél: jour 392-4868 soir 843-8752. 8-7-75

VOLKSWAGEN "VAN", 1972, 29,000 milles, stéréo, pneus radiaux, tout équipé. Doit être vendu. Tél: 935-7396. 7-7-75

BATEAUX-MOTEURS-YACHTS

OCCASION EXCEPTIONNELLE

Bateau Peterborough, 14 pieds avec accessoires - spécialement équipé pour ski nautique, - pas de moteur - Disque de 34" diamètre pour skier nautique. Je demande \$530. Faites votre offre.

Particulier: 279-5276

8-7-75

BATEAUX-MOTEURS-YACHTS

"CRUISER", 54 pieds, équipé, twin diesel, après 6 hrs. 678-0940. 7-7-75

BUREAUX A LOUER

DANS LE VIEUX MONTRÉAL

Idéal pour professionnels, agence de presse, petites entreprises ou autres.

- Bureaux très éclairés
- Dans petit édifice paisible et central.

211 DU ST-SACREMENT

TÉL: 844-3361

poste 238

J.N.O.

CHALET A LOUER

50 MILLES de Montréal, direction St-Calixte, au lac Beaulac, chalets rénovés, foyer, chauffage électrique, grande piscine, 4 personnes maximum, location au mois. Tél: soir 276-1147. Fin de semaine: 1-882-2058. 10-7-75

CHAMBRES A LOUER

CHAMBRE avec ou sans pension, près du parc Lafontaine, ambiance jeune et agréable, tranquillité, \$20 par semaine. Tél: 524-4488. 7-7-75

COLLECTIONS

CHEFS-D'OEUVRE de la peinture, nombreuses reproductions, 35 volumes \$125; — Atlas des voyages 19 volumes \$60; — Correspondance Elgin-Grey (1846-1852) 4 volumes \$10; — Balzac, romans de jeunesse, 2 volumes \$8; — Chateaubriand, Mémoires d'Outre-tombe 2 volumes \$8; — Toutes les reliures en parfaite condition. Particulier. 279-5276. 8-7-75

COLLECTIONNEUR achète les cartes de hockey, baseball, football, photos Bee Hive. Programmes des Royaux (BB) Canadiens, Maroons, autographes, etc. avant 1965. Meilleur prix. André 721-3869. 8-7-75

POUR BIBLIOPHILES OU AMATEURS DE LIVRES DE LUXE

Collection complète des 58 volumes des prix Nobel de littérature, éditions Rombaldi, réalisée sous le patronage de l'Académie suédoise de la Fondation Nobel, avec dessin original de Picasso sur la couverture.

Une valeur de \$725.

Collection complète de l'Humanité en Marche, 25 volumes, tout à fait neuf, éditions du Burin, France, reliure superbe.

Une valeur de \$300.

Les deux collections pour \$650, seulement

Particulier - 279-5276

8-7-75

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

Le Groupe de Recherche en Évaluation des Curriculum

RECHERCHE

1) PROFESSEURS DE SCIENCES DU SECONDAIRE

ayant plus de 3 ans d'expérience et au moins bacc. d'enseignement a) pour rédiger des épreuves de mathématiques appliquées aux sciences du secondaire;

b) pour rédiger des épreuves de compréhension de lecture appliquées aux textes scientifiques du secondaire;

c) pour rédiger des épreuves en biologie surtout à partir d'un document d'enseignement particulier.

Période de travail: immédiatement, à temps partiel, mais plein temps au cours de l'été.

2) SPÉCIALISTE EN MESURE ET ÉVALUATION

en voie d'obtenir le doctorat en docimologie ou l'équivalent. Expérience non nécessaire mais souhaitable. Pour assister directeur sur l'ensemble des projets du G.R.E.C.

Période de travail: Engagement éventuel à plein temps.

Envoyer, avant le 11 juillet, curriculum vitae, à:

Dr Marcel Lavallée,

Sciences de l'Éducation,

Université du Québec à Montréal,

C.P. 8888,

Montréal.

9-7-75

COLLECTIONS

COLLECTION REVUES: Marie, revue d'histoire de l'Amérique française, recherches sociographiques, lectures Liberté, OVO, Études Littéraires, contribution à l'étude des sciences de l'homme, Archives du folklore, Photography Annual, U.S. Camera. Quelques numéros des Cahiers de géographie du Québec, de l'Académie Canadienne Française, des Cahiers de Canada Français, des Cahiers des Dix. Faites votre offre. Particulier 279-5276. 8-7-75

DEMANDES D'EMPLOI

JEUNE FRANÇAIS américain, 22, cherche une situation à Québec, B.A. anglais, certificat Université de Paris, s'intéresse à l'écriture, expérience variée aux affaires: A. Whitcher, 122 Woodgate Rd, Tonawanda, N.Y., U.S.A. 7-7-75

DÉMÉNAGEMENTS

DÉMÉNAGEMENT ROUSSILLE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance. Service entrepôt. Tél: 725-2421. 7-7-75

EQUIPEMENTS DE BUREAU

CHAISE DE SECRÉTAIRE, \$45. Lampe mobile, \$20. Particulier. Tél: 279-5276. 8-7-75

EQUIPEMENTS DE SPORT

DEUX PAIRES DE BOTTINES de ski Le Trappeur \$45 et \$20. — Une paire de ski en fibre de verre Rossignol combiné, \$35, — et une paire de ski Head standard \$35. — Particulier. 279-5276. 8-7-75

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-sol. Neuf. Garantie. Assurance Service 24 heures. Tél: 388-2137 669-2547. J.N.O.

TRAVAUX DE PEINTURE et tapisserie, intérieur et extérieur. Finition soignée. Prix raisonnables. Tél: 731-1031 soir. 1-11-75

RENOVATION: réparation, foyer pierre-brique: menuiserie générale, galerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél: 642-4077. J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

COMMIS/COMPTABILITÉ

Demandée par manufacturier de chemises, bien connu.

- Agée de 22 à 30 ans
- 2 ou 3 ans d'expérience canadienne dans les comptes payables, système écrit de paye, rapports bancaires et bonne connaissance du travail général de bureau
- Bonne habileté à dactylographier serait un atout.
- Conversation française et anglaise.

Salaire initial à discuter. Vacances cette année.

Demandeur: M. Brooks

382-7110

9-7-75

SECRÉTAIRE BILINGUE, UNICEF Québec, pour directeur de l'information

française. Qualités requises: maturité, initiative, expérience, orthographe française impeccable. Dactylographie. Mme Gagnon 937-7374 8-7-75

HOMMES DEMANDÉS

CONTREMAÎTRE

Possédant expérience dans manufacture de vêtements, demandé pour

- superviser dans confection de jeans et vêtements de travail.

S'adresser:

J.B. Goodhue Co. Ltd.

163, St-Jean-Baptiste,

Bromontville, Qué.

Tél: 819-846-2939

14-7-75

HOMMES DEMANDÉS

MÉCANICIENS D'ENTRETIENS D'AÉRONEFS

Expérience préférable sur CL-41 Tutor (CT-114) Pour entrevue les 8 et 9 juillet, appelez:

Tél: 514-636-3741

9-7-75

GARDERIES

ETUDIANT, 19 ans, garderait jeunes enfants durant voyage, vacances. Expérience en tout. Sauf lessive. Excellentes références. Tél: 271-1237. 7-7-75

INSTRUMENTS - MUSIQUE

Allen

Orgues d'Eglise & d'institutions

VENTE & SERVICE

Nous acceptons les échanges

Studios d'Orgues Hammond

Dominique Boulet

1401 rue Legendre O. Suite 301

Montréal 7-7-75

(514) 384-2551

LOGEMENTS DEMANDÉS

JEUNE FILLE cherche chambre tranquille à Outremont ou Côte-des-Neiges. Tél: 272-0229. 7-7-75

LOGEMENTS A LOUER

LONGUEUIL-ST-LAMBERT: 4^e, neuf, chauffage électrique, stationnement, \$180. Tél: 672-0356. 8-7-75

MAISONS A LOUER

QUÉBEC: 2 pas Université Laval, quartier agréable, 9 pièces meublées, septembre 1975 à septembre 1976, prix à discuter. Tél: soir 769-7349. 7-7-75

HOMMES DEMANDÉS

SERVICE DU PERSONNEL

Technicien en administration

Nature du travail:

Le Technicien en administration au Service du Personnel sera affecté principalement à la création du fichier pour tous les employés engagés par le Collège. Il sera aussi affecté aux divers travaux techniques reliés à la gestion du personnel.

Qualifications requises:

Le candidat doit posséder un diplôme collégial en techniques administratives et certaines connaissances de l'informatique.

Faire parvenir votre demande et curriculum vitae avant le 21 juillet 1975, au:

DIRECTEUR DU PERSONNEL

Collège du Vieux Montréal

200 ouest, rue Sherbrooke

Montréal, Québec

Cégep du Vieux Montréal

1430, rue St Denis

C.P. 1444, Station N

Montréal H2X 3M8

Tél.: 842-7161

FEMMES DEMANDÉES

HÔPITAL NOTRE-DAME

Centre hospitalier affilié à l'Université de Montréal

SERVICE DE L'INFORMATION PERFORATRICES IBM

Nous sommes à la recherche de candidates pour combler des postes permanents en service de jour.

Les candidates devront posséder:

- Connaissance en perforation numérique et alphabétique (029-059-129)
- Capacité de faire cartes programme.
- Posséder un an minimum d'expérience sera considérée comme un facteur déterminant.

Les candidates intéressées sont priées de s'adresser à

M. Fernand Roy

Bureau d'Emploi,

1560 est, rue Sherbrooke,

Montréal, Qué.

Tél.: 87

Dégel Washington-Jérusalem

Un accord intérimaire israélo-égyptien sur les Cols paraît maintenant possible

JERUSALEM (par Reuter et AFP) — "Par l'intermédiaire des Etats-Unis, nous avons maintenant une bonne idée de ce que veulent les Egyptiens", a déclaré M. Simcha Dinitz, ambassadeur d'Israël aux Etats-Unis, à son retour en consultation, venant de Washington.

Il a aussitôt été reçu par M. Yitzhak Rabin, premier ministre, Yigal Allon, ministre des Affaires étrangères et Shimon Peres, ministre de la Défense.

L'ambassadeur participera sans doute au conseil des ministres de dimanche où seront discutés les plans égyptiens et les

vues des Etats-Unis sur un nouveau retrait dans le Sinai.

A Jérusalem, on donne "soixante pour cent" de chances à un tel accord après les entretiens que M. Dinitz a eus avec le secrétaire d'Etat, Henry Kissinger, aux îles Vierges.

Selon les milieux politiques de Jérusalem, le compromis n'est pas venu du côté israélien, mais pourrait être le résultat des efforts intenses des Etats-Unis pour convaincre l'Egypte de faire un geste.

Sans trop vouloir s'avancer, on estime dans les milieux autorisés à Jérusalem

que la souplesse égyptienne pourrait consister à permettre à Israël de se maintenir à la sortie orientale des cols stratégiques ou à accepter une réduction des forces égyptiennes à la sortie occidentale de ces cols (faisant face au canal) pour "démontrer que l'Egypte ne veut pas exploiter l'accord à des fins militaires".

Dans ces mêmes milieux, on s'est tout de suite empressé de souligner que "la diminution éventuelle des forces égyptiennes ne peut pas compenser le repli total d'Israël des cols, mais la possibilité d'un compromis ne doit pas désormais être écartée".

En même temps, souligne-t-on dans ces milieux, Israël s'active à "ralentir le rythme effarant que les Américains veulent donner aux négociations, car trop de hâte pourrait aboutir à des résultats tout à fait contraires à ceux escomptés par Washington".

On indique dans ces milieux que de toute manière, les négociations vont observer une halte salutaire, puisque M. Rabin doit partir mardi en visite officielle en Allemagne jusqu'à la fin de la semaine. Les négociations ne pourront donc pas atteindre un stade définitif avant la mi-juillet.

On relève avec plaisir dans les milieux autorisés de Jérusalem que M. Kissinger semble avoir fait un effort particulier pour alléger la tension entre Jérusalem et Washington. A ce propos M. Dinitz a précisé qu'il n'était pas question d'un ultimatum américain à Israël. Il a refusé d'entrer dans les détails, déclarant qu'il n'avait pas ramené de cartes de Washington. L'ambassadeur a estimé que la tension américano-israélienne était "d'hypothèses sans fondement". Les Etats-

Unis n'ont pas ralenti leurs fournitures militaires, "tous les engagements ont été honorés", mais nous avons été informés qu'aucun nouvel engagement pour des contrats d'armements futurs ne sera pris avant que soit totalement réexaminée la position américaine" au Proche-Orient, a-t-il ajouté.

Le gouvernement israélien semble divisé entre partisans du maintien de bonnes relations avec les Etats-Unis, même au prix d'un retrait complet des cols névralgiques du Sinai et les faucons, conduits par M. Peres, pour qui la sécurité d'Israël revêt la plus haute importance.

Il reste qu'aucune décision sur la reprise de la conférence de Genève sur le Proche-Orient ne sera prise tant que les Etats-Unis n'auront pas achevé le réexamen de leur politique dans la région et développé leur nouvelle initiative entre Israël et l'Egypte. M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations-Unies, qui donnait une conférence de presse à l'issue d'une visite à Genève où il a pris la parole à la session d'été du conseil économique et social des Nations-Unies, n'a toutefois pas écarté la possibilité d'une reprise des travaux de Genève avant la fin de l'année, en soulignant qu'elle devrait être préparée avec soin pour éviter tout risque d'échec.

M. Waldheim a tout particulièrement insisté sur la nécessité d'une solution globale au conflit israélo-arabe. "Les solutions partielles, tels que par exemple les accords de désengagement militaire, contribuent certainement à créer une atmosphère plus positive dans cette région et facilitent les négociations politiques. Mais elles ne peuvent régler les problèmes", a-t-il souligné.

L'Eglise refuse de céder Radio Renaissance au pouvoir militaire

LISBONNE (par Reuter) — L'Eglise catholique portugaise a refusé de remettre aux militaires sa station de radio "Renaissance" (renaissance) entrant ainsi en conflit direct avec l'armée et la gauche portugaise.

Les évêques portugais se sont réunis jeudi pour examiner la décision du Conseil de la révolution de prendre le contrôle de la radio catholique dans la perspective de la nationalisation future de toutes les stations de radio du pays.

La hiérarchie catholique proteste vigoureusement contre cette décision et "refuse de manière péremptoire" de remettre à une commission militaire de gestion "Radio-Renaissance" occupée depuis six semaines par une vingtaine de militants révolutionnaires, et accuse l'organe suprême du pays de céder avec faiblesse aux groupes minoritaires.

Pour sa part, le Parti communiste lance une mise en garde contre l'évolution des événements vers une prise du pouvoir par la réaction. Le pays est actuellement gagné par une vague croissante de conflits du travail.

Un éditorial en première page l'hebdomadaire communiste "Avante" accuse les "gangsters d'extrême-gauche" et les socialistes d'être les instigateurs des conflits industriels qui ont bien "des points communs avec la situation qui précède d'autres tentatives de coups d'Etat réactionnaires".

Des milliers de téléphones ne fonctionnent pas au Portugal, y compris celui du ministre communiste des Transports et communications, M. Alvaro Veiga de Oliveira, et cinq mille employés de la compagnie aérienne nationale "TAP" réclament d'importantes hausses de salaires.

M. Veiga, qui en plus des difficultés de son secteur ministériel voit la plupart de ses fonctions assurées par les militaires, déclare dans une interview publiée hier que sont actuellement utilisées au Portugal les mêmes techniques qui ont provoqué en 1973 le renversement du président chilien Salvador Allende.

A l'heure de mettre sous presse, le président Francisco Costa Gomes, le premier ministre Vasco Gonçalves, et le chef des forces de sécurité, le général Otelo Saraiva de Carvalho, ont dénoncé qu'ils s'adresseront ensemble à la nation, dans une émission radiotélévisée.

Ils ont pris cette décision pour "dissiper une vague de rumeurs et de nouvelles contradictoires", déclare le communiqué.

A ce propos, la position du général Vasco Gonçalves à la tête du gouvernement portugais pourrait être menacée. En nationalisant les stations de radio, le Conseil de la révolution a en effet passé outre à sa décision de rendre "Radio Renaissance" au contrôle de l'Eglise.

L'OUA cherche à éviter la présidence d'Idi Amine

NAIROBI (AFP) — Les chefs d'Etat et de gouvernement des quarante quatre pays membres de l'Organisation de l'unité africaine se trouvent devant un dilemme: le président Amine assurera-t-il la présidence de cette organisation comme le veut l'usage?

La tradition non écrite de l'OUA veut que le chef d'Etat du pays hôte du sommet annuel lorsque celui-ci se tient hors du siège d'Addis Abeba, soit élu président pour un an. Le sommet doit se tenir en principe dans trois semaines à Kampala.

Plusieurs chefs d'Etat redoutent les déclarations intempestives du général Amine et éprouvent certaines réticences à le mandater comme porte-parole de l'Afrique.

Certains avaient pensé que le général Amine aurait pu être convaincu d'abandonner la présidence au profit de M. Samora Machel, chef d'Etat du Mozambique, qui a accédé à l'indépendance le 25 juin dernier. Mais ce dernier a annoncé qu'il n'assisterait pas à la conférence.

On estime aussi que l'affaire de l'enseignant britannique Dennis Hills, condamné à mort puis gracié par le général Amine, après un long suspense, ne facilite pas les choses.

Déjà, le président du Botswana, sir Seretse Khama a fait savoir qu'il ne se rendrait pas à Kampala pour le sommet. Cette décision n'a cependant pas troublé le chef d'Etat ougandais qui s'est empressé d'accuser ce pays d'être soumis aux pressions de "l'impérialisme britannique" et d'être capable de trahir les secrets de l'OUA au profit de l'Afrique du Sud.

De toute façon, il est peu probable que trente-neuf chefs d'Etat africains se rendent à Kampala, comme l'a affirmé M. Amine, car ce chiffre n'a encore jamais été atteint à une conférence au sommet de l'OUA.

On ne s'explique pas pourquoi le général Amine, qui attache une importance extrême à la tenue de ce sommet, s'est engagé, un mois avant la réunion, dans une épreuve de force avec la Grande-Bretagne au sujet du professeur Hills.

Pour ne pas perdre la face devant l'ancien colonisateur et céder aux pressions britanniques, le président ougandais a fait appel aux conseils du général Mobutu Sese Seko, chef d'Etat du Zaïre.

Le général Amine a certes affirmé que la grâce n'avait rien à voir avec le sommet de l'OUA mais sans elle plusieurs Etats auraient boycotté Kam-

pala. Les présidents Julius Nyerere de Tanzanie et Kenneth Kaunda de Zambie ont émis des réserves quant au régime du général Amine qui, de son côté, ne perd pas une occasion de les accuser de collaboration avec les racistes sud-africains.

Il ne se passe pas de mois sans que le général Amine menace d'envahir la Tanzanie qui a commis le crime, impardonnable à ses yeux, d'avoir donné asile à l'ex-président Milton Obote après le coup d'Etat de janvier 1971.

Les présidents Mobutu, Nyerere, Kaunda et Khama doivent se rencontrer à la fin de la semaine en Tanzanie où ils ne manqueront pas d'évoquer la conférence au sommet et le problème de la présidence de l'OUA.

A Kampala, les préparatifs pour accueillir les délégués au sommet sont avancés. La télévision en couleur a été installée et des stocks de nourriture et de boissons ont été constitués pour prouver à l'"Afrique entière" qu'on ne souffre pas de pénurie en Ouganda.

Le général Amine, pour sa part, ne cesse d'exhorter les pays africains à "libérer leur économie à l'instar de l'Ouganda". Il serait mal venu que les invités s'aperçoivent que les Ougandais ne peuvent se procurer ni lait, ni beurre, ni sucre, ni savon pour ne mentionner que les produits de première nécessité.

Que le sommet de l'OUA ait lieu à Kampala devrait suffire à la gloire du général Amine. En effet, celui-ci a déclaré récemment: "Qu'il soit ou non président de l'OUA, je resterais toujours le général Amine".

Le président de la république du Zaïre, le général Mobutu Sese Seko, a déclaré que le général Idi Amine Dada lui avait désormais confié la charge de s'occuper des relations entre l'Ouganda et la Grande-Bretagne.

Parlant sur les antennes de Radio France Internationale, le général Mobutu a indiqué que son intervention auprès du chef de l'Etat ougandais, pour obtenir la grâce de l'enseignant britannique Dennis Hills, n'avait pas été facile. Il a ajouté qu'un ministre ougandais doit en principe venir à Kinshasa lui remettre tous les dossiers ayant trait au contentieux qui oppose l'Ouganda à la Grande-Bretagne.

Le chef de l'Etat zairois a indiqué que M. James Callaghan, secrétaire au Foreign Office, pourrait passer par Kinshasa avant de se rendre à Kampala.

Liban: la normalisation est menacée

BEYROUTH (par AFP et Reuter) — Le bilan officieux d'une semaine de guerre civile au Liban s'établit à 290 morts et plus de 750 blessés, un passant ayant été abattu par un franc-tireur hier, huit cadavres ayant été découverts dans les environs de Beyrouth et quatre personnes ayant succombé à leurs blessures.

Le retour au calme ne va pas sans accrocs et tard hier soir, une caserne de la gendarmerie libanaise a été la cible des plastiques.

Les deux déflagrations ont eu lieu à la caserne de la gendarmerie de Verdun, la deuxième en importance des casernes de la ville.

Selon certaines informations non confirmées officiellement, la première explosion s'est produite dans le garage et la deuxième dans le dortoir des gendarmes. On ignore le nombre des victimes.

Les deux autres secteurs chauds restent Ain-Roumaneh et Chiyah alors que dans la capitale le dernier quartier encore animé, Nabaa, était pacifié hier, avec l'entrée en force des blindés de la gendarmerie.

En revanche, une vive tension régnait à Tripoli et dans sa banlieue dans la nuit de jeudi à vendredi, signale "L'Orient-Le Jour", faisant état d'échanges de tirs et de roquettes entre "éléments armés de Zghorta" et d'"autres de Tripoli".

Selon le quotidien Beyrouth, "Les hommes armés de Zghorta ont attaqué Tripoli". Le journal ajoute: "M. Rachid Kafese, en sa qualité de ministre de la Défense, a donné l'ordre à l'armée d'intervenir pour dégager les forces de sécurité intérieure encerclées".

"Une trentaine de blindés ont fait mouvement vers les lieux de l'affrontement et ont rétabli le calme", indique Beyrouth.

Le parti des Kataeb (phalanges libanaises) a publié un communiqué appelant "tous les Libanais et en particulier les leaders politiques à faciliter la tâche du

gouvernement en évitant toutes les déclarations susceptibles de provoquer des réactions négatives dans l'opinion publique".

Tout en accueillant "avec satisfaction" les mesures prises par le gouvernement "pour le retour à la normale et la reprise économique", les Kataeb dénoncent "la menace que constitue pour la sécurité du pays la poursuite des enlèvements" et invitent le gouvernement "à ne pas se cantonner dans un rôle d'intermédiaire entre les différentes parties antagonistes mais à prendre l'initiative de poursuivre, arrêter et faire juger les auteurs d'enlèvements".

M. Camille Chamoun, ministre de l'Intérieur, avait indiqué qu'"il reste encore un nombre non négligeable de personnes

dont on est sans nouvelles" et avait lancé une mise en garde, contre les "très graves conséquences des enlèvements perpétrés par certains éléments indisciplinés".

Parmi les disparus se trouve le colonel Ernest Morgan, de l'armée américaine, qui a disparu dimanche dernier près de l'aéroport de Beyrouth. Interrogée, l'ambassade des Etats-Unis au Liban a affirmé qu'il n'y a aucun nouveau développement dans cette affaire.

Le colonel Morgan revenait du Pakistan où il avait participé à un exercice du CENTO. N'ayant pas trouvé de vol direct entre le Pakistan et la Turquie où il est en poste, il a dû faire escale à Beyrouth.

Dimanche après-midi, alors qu'il circulait en taxi, le colonel Morgan a été enlevé. Le chauffeur a aussitôt prévenu l'ambassade.

Selon le quotidien "The Daily Star", l'ambassade des Etats-Unis n'avait pas été prévenue de l'escalade du colonel Morgan à Beyrouth.

Enfin, un camion d'armes et de munitions que ses expéditeurs faisaient passer pour des dattes s'est renversé sur la route qui conduit de Damas à Beyrouth, apprend-on de source proche de la police.

Le véhicule venait d'Irak et sa cargaison était destinée à une organisation palestinienne, déclare-t-on de source informée.

L'Argentine vit sur un volcan

BUENOS AIRES (AFP) — L'Argentine vit dans l'attente de deux décisions capitales: la prise de position de l'assemblée générale de la CGT et l'élection éventuelle d'un président du Sénat.

L'assemblée générale de la CGT se situe dans un climat de tension sociale, après environ une semaine de grèves, et au lendemain des premiers affrontements violents entre la police et les grévistes.

Les représentants de la CGT ont essuyé jeudi un échec dans leurs négociations, avec les représentants du gouvernement, auxquels ils demandaient l'abrogation du décret supprimant les accords sur les conventions collectives. On estime que, en raison du mécontentement populaire provoqué par le refus du chef de l'Etat d'accorder les augmentations prévues dans les conventions, qui atteignaient 130 pour cent, et de les limiter à 80 pour cent, la puissante centrale syndicale pourrait

être amenée à lancer un ordre de grève générale.

Les sénateurs sont de leur côté réunis afin de prendre une décision sur l'élection de leur président, poste vacant depuis plusieurs mois. Le président du Sénat, en cas de vacance de la présidence de la république, est constitutionnellement chargé d'assurer l'intérim.

L'opposition parlementaire, et notamment les sénateurs radicaux, font campagne pour une élection immédiate, tandis que les représentants de l'exécutif ont demandé aux membres du Front justicialiste de s'abstenir, pour éviter toute interprétation tendancieuse de cette élection. Un projet de loi sur la vacance de la présidence doit être prochainement soumis au Parlement.

Il semble cependant, selon les milieux politiques bien informés que l'élection du président du Sénat pourrait intervenir incessamment.

Dans l'intervalle, une femme et un jeune homme ont été tués par la déflagration d'un engin de forte puissance qui a explosé dans un bar du centre de Buenos Aires.

Les deux victimes, que l'explosion a littéralement dénichées, étaient arrivées au bar "El Iberica" quelques instants auparavant avec d'autres personnes.

Selon les témoins, trois jeunes gens du groupe s'étaient alors dirigés vers les toilettes de l'établissement, d'où deux d'entre eux sont sortis en courant alors que se produisait l'explosion qui a décapité le troisième. Le reste du groupe s'est aussitôt enfui dans une ambulance qui attendait devant le bar.

L'état-major des forces armées argentines, après la longue réunion tenue jeudi en présence du ministre de la Défense, M. Adolfo M. Sabino, n'a fait aucune déclaration sur l'évolution de la situation.

Cap-Vert : six siècles de colonisation s'achèvent aujourd'hui

LISBONNE (Reuter) — Six siècles de colonisation s'achèvent aujourd'hui dans l'archipel du Cap-Vert qui accède à la souveraineté dans des conditions économiques précaires qui en font un des pays les plus pauvres du monde.

Victime d'incessantes sécheresses, l'archipel de l'Atlanti-

que, situé à 500 km environ des côtes sénégalaises, a survécu dans le passé grâce à une aide considérable du colonisateur portugais. A l'avenir, l'existence du nouvel Etat dépendra de l'union projetée avec la Guinée-Bissau et de l'assistance de la communauté internationale.

Les nouveaux dirigeants de l'île appartiennent au même parti qui a pris la place des Portugais en Guinée-Bissau en septembre dernier, après la proclamation unilatérale de l'indépendance un an plus tôt: le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée-Bissau et des îles du Cap-Vert (P.A.I.G.C.).

Le P.A.I.G.C. a partagé le pouvoir avec les Portugais au sein d'un gouvernement de transition du Cap-Vert depuis le 30 décembre dernier. Il a été le seul parti à présenter des candidats aux élections législatives de la semaine dernière.

L'un des objectifs fondamentaux du P.A.I.G.C. a été de former une union politique entre les deux territoires séparés par 800 km d'océan. Le parti au pouvoir à Bissau a demandé aux gouvernements étrangers de reconnaître le Cap-Vert dès la proclamation de l'indépendance.

M. Luis Cabral, président de la Guinée-Bissau, a annoncé que les deux pays seront représentés séparément pour le moment aux Nations-Unies. Cette situation continuera au moins jusqu'à la formation d'un conseil commun issu des deux assemblées nationales qui décidera des modalités de l'union, a-t-il dit.

Le problème du Cap-Vert a longtemps constitué la pomme

de discorde entre le Portugal et le P.A.I.G.C. Les pourparlers de Londres ont échoué sur ce problème et l'accord d'Alger conclu le 26 août 1974 comporte plusieurs articles relatifs à l'archipel.

L'accord qui consacre la décolonisation de la Guinée-Bissau, indique que les délégués portugais ont insisté sur le droit des îles à l'autodétermination et à l'indépendance. Le Portugal et le P.A.I.G.C. considèrent que l'accession de l'archipel à l'indépendance constitue un facteur nécessaire à une paix durable et à une future coopération bilatérale.

L'ex-général Antonio de Spínola qui a lutté contre les combattants du P.A.I.G.C., a essayé d'empêcher le mouvement de libération d'étendre son influence sur les îles au moment où il a assuré la présidence du Portugal.

Au cours des cinq mois de son mandat, l'ancien général espérait pouvoir organiser des élections assez rapidement pour démontrer le soutien accordé par les Cap-verdiens à des groupes plus conservateurs qui venaient de faire leur apparition.

Avec le départ de l'ex-chef de l'Etat, en septembre dernier, la résistance au P.A.I.G.C. s'est effondrée. Après quelques arrestations d'opposants politiques à la fin de l'an dernier, le parti a fini par s'assurer le contrôle total de la vie politique cap-verdienne.

Aristides Pereira, secrétaire général du P.A.I.G.C., était le premier candidat aux élections à l'assemblée nationale du Cap-Vert. Le commandant Pedro

Pires, dirigeant du parti dans les îles et négociateur des accords d'indépendance, s'est également présenté.

Parti marxiste, le P.A.I.G.C. devra sans doute faire beaucoup d'efforts pour faire passer dans la population ses idées révolutionnaires. Les Cap-verdiens ont vécu plusieurs siècles sous la domination portugaise sans jamais faire entendre leur voix.

Les îles étaient désertes à l'arrivée des Portugais, en 1456. Elles furent utilisées comme relais pour la traite des noirs comme Zanzibar l'a été en Afrique orientale. La population de 300.000 habitants environ est fortement métissée à la suite des mariages inter-raciaux. A une certaine époque, les Portugais y bannissaient les prostituées portugaises.

Les membres du P.A.I.G.C. ont mené la lutte pendant dix-sept ans contre le colonisateur. Dans l'archipel, jusqu'à la révolution du 25 avril, les Cap-verdiens étaient trop préoccupés par leurs problèmes quotidiens — savoir s'ils auraient de quoi se nourrir — pour se soucier des luttes de libération nationale.

Pourtant, leur intelligence et leur allant avaient amené les Portugais à les utiliser comme fonctionnaires locaux en Guinée-Bissau. Beaucoup de dirigeants du P.A.I.G.C. sont d'origine Cap-verdienne. Le parti a souvent insisté sur ce fait pour souligner les liens naturels entre les deux territoires. Certains opposants avaient affirmé que la peau plus claire, l'intelligence et la préférence pour le christianisme — plutôt que l'a-

nimisme ou l'islam — des Cap-verdiens les séparait des Guinéens du continent.

La situation économique s'annonce difficile pour de multiples raisons. Ainsi, sur l'île principale de Santiago, l'eau potable est apportée par camions aux habitants. Le port de Mindelo survit grâce à une usine de dessalement d'eau. L'étroitesse des surfaces cultivables en raison du caractère accidenté de l'archipel explique la pauvreté de la production agricole. Les montagnes volcaniques s'élèvent jusqu'à 2.820 mètres.

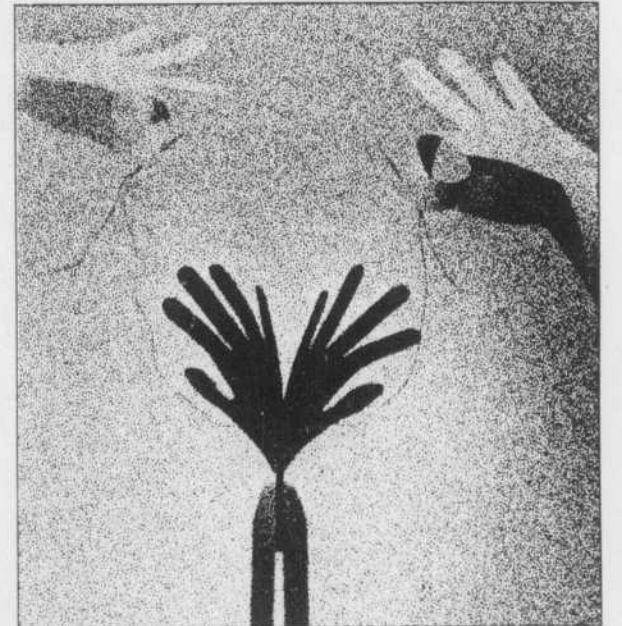
Les ressources actuelles du pays qui s'étend sur un peu plus de 4.000 kilomètres carrés, sont la pêche, la canne à sucre, le maïs, le café et les bananes. L'an dernier, le gouvernement portugais a dépensé un milliard d'escudos pour aider les îles. La grande sécheresse pendant la deuxième guerre mondiale a décimé la population. La dernière sécheresse qui a commencé en 1968 se poursuit toujours.

La situation géographique du pays est favorable. L'archipel est situé stratégiquement sur les routes aériennes et maritimes de l'Atlantique et les grandes puissances suivent avec intérêt son évolution. Le P.A.I.G.C. a répété qu'il ne permettrait l'établissement d'aucune base militaire étrangère sur le territoire. Pour le moment, les avions des "South African Airways" font escale sur l'île de Sal.

Après la Guinée-Bissau et le Mozambique, l'archipel du Cap-Vert est le troisième territoire portugais à accéder à l'indépendance depuis le coup d'Etat mi-

litaire de 1974. Le 12 juillet, les îles de Sao-Tomé et Principe, deviennent également indépen-

dantes. Le dernier territoire indépendant le 11 novembre africain encore sous domination portugaise, l'Angola, deviendra



Samedi
Jour des
Artisans

En première à Montréal!
Marché 7 Jours — un marché unique de style européen

Samedi: 10h à 17h

Entrée libre
866-9729

MARCHÉ 7 JOURS
Gare Windsor

NETTOYEUR
P. M.
Service d'une heure
ou comptoir
Service de chimies
8309 ST-DENIS
381-1322

POUR BIEN DIGÉRER
BUVEZ
UNE EAU DE SANTÉ
AUCUNE PÉTILIANTE
OUI FACILITE LE
TRAJET DIGESTIF
ET L'ELIMINATION
Sithines 33

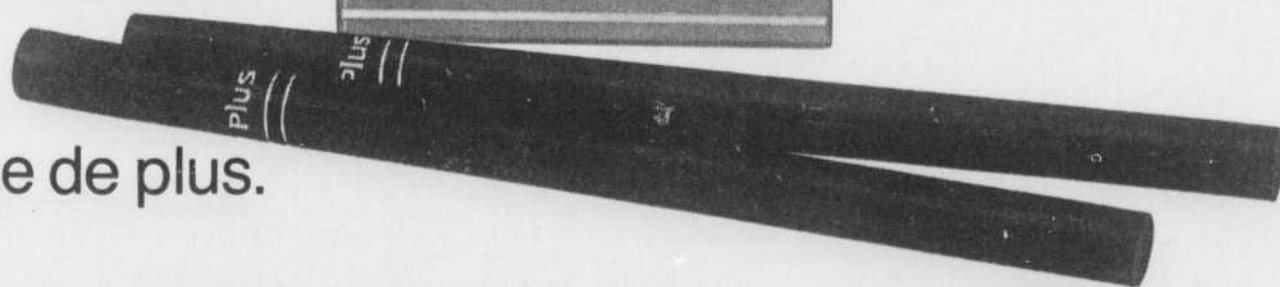
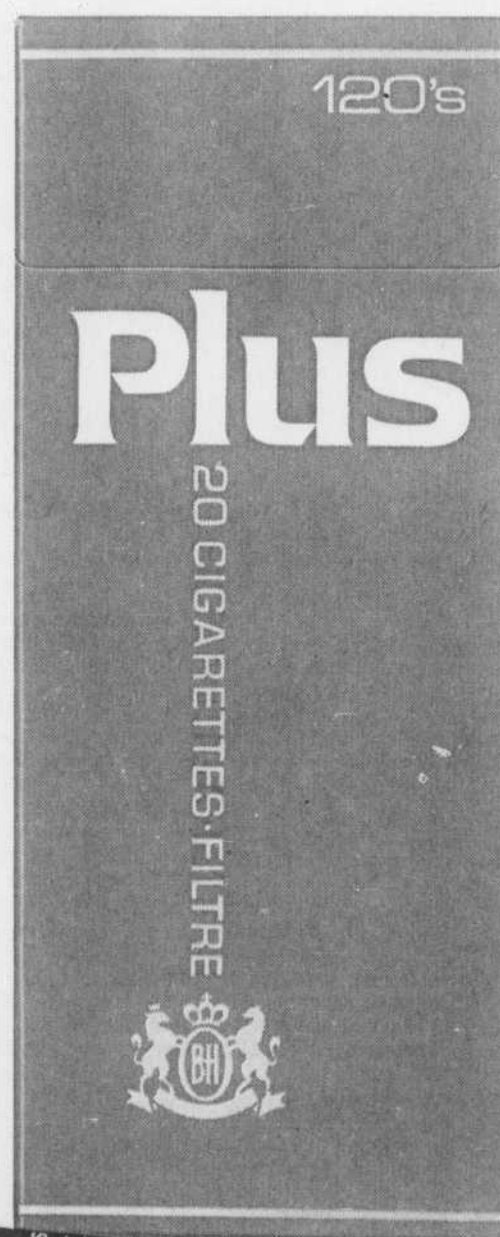
ENCORE PLUS



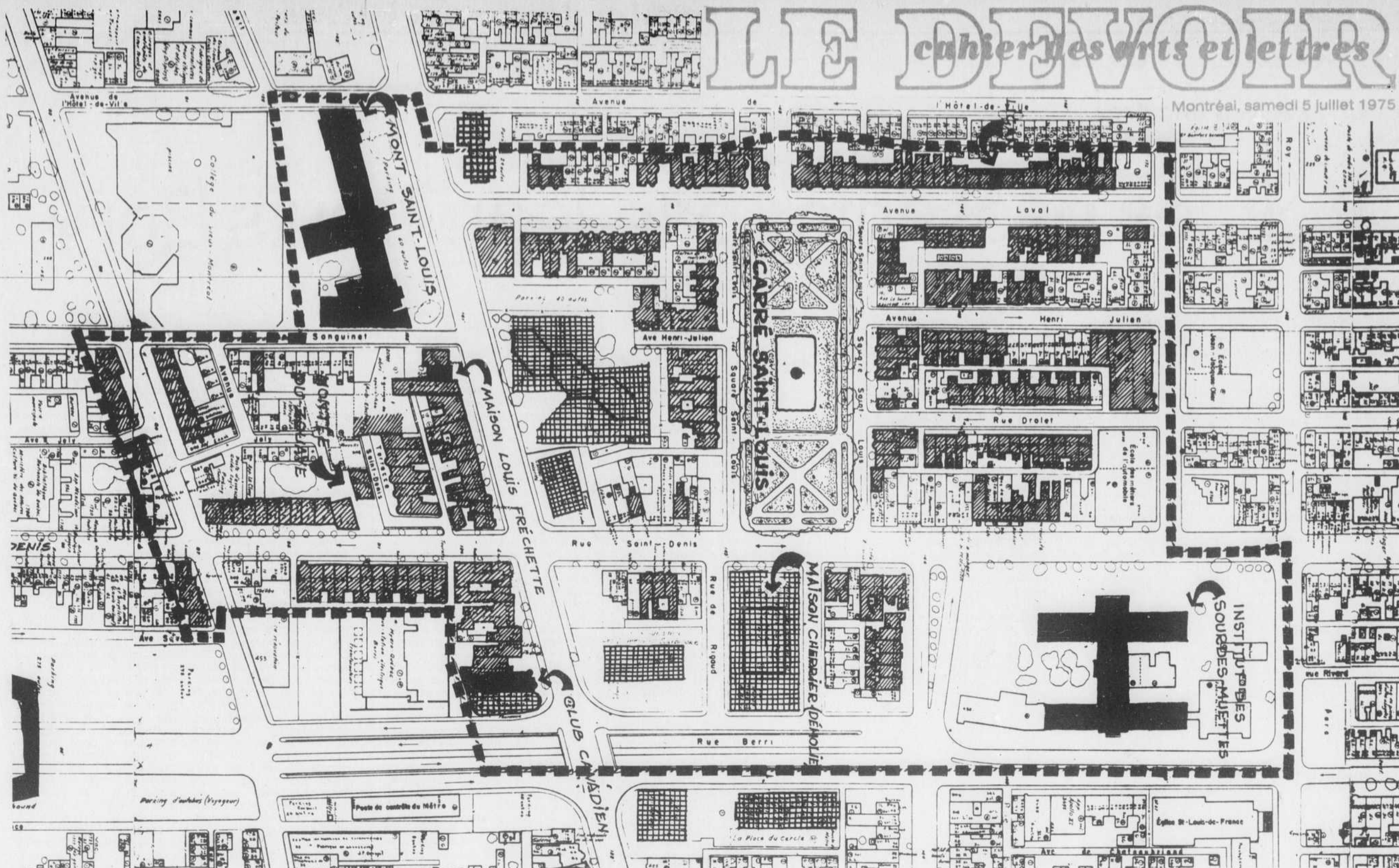
(GRANDEUR NATURE)

La cigarette 120 mm.

Plus encore...
C'est une cigarette plus longue
et plus mince que les autres.
C'est une cigarette brune.
C'est une cigarette qui brûle plus lentement.
C'est une cigarette au goût tellement plus...
C'est la première cigarette 120 mm au Canada.
Et qui plus est, elle est vendue
au même prix qu'une King Size.
Allez, jouissez d'une expérience de plus.



Vive la différence



Pour sauver le carré Saint-Louis

par Jean-Claude Marsan

Un des éléments de composition spatiale urbaine le plus distinctif du Montréal du siècle dernier (et qui s'est perpétué, d'une certaine façon, jusqu'au 20^e siècle comme en témoignent le square Molson, à Rosemont) fut le square résidentiel. Suite aux transformations qu'ont subi avec le temps les squares Phillips, Viger, Victoria et Dominion, il ne reste guère maintenant que les squares résidentiels Saint-Henri et Saint-Louis pour témoigner de cet héritage culturel.

Cet élément de composition spatiale, que l'on traduit souvent ici, et improprement à notre avis, par "carré", nous fut légué par la Grande-Bretagne. En effet, le premier square résidentiel digne de ce nom, celui de Bloomsbury, apparut à Londres à la fin du 17^e siècle. Pendant les deux siècles suivants, de multiples autres devaient être réalisés dans de nombreuses villes et marquer certaines, dont Londres, Edimbourg et Dublin, d'un caractère tout particulier.

A l'origine du square britannique, il y a un système de spéculation visant à mettre en valeur les terres des familles nobles. Comme les aristocrates ne pouvaient vendre leurs terres sans autorisation du Parlement, et comme, en périphérie des centres urbains, plusieurs d'entre elles étaient menacées par la progression du domaine bâti, ils imaginèrent de les mettre en valeur en les louant, sous forme de bail emphytéotique, à des promoteurs immobiliers. Pour assurer un bon taux de location, le propriétaire prescrivait que son terrain devait être développé pour un complexe résidentiel de grand standing, dans lequel, le plus souvent, lui-même allait établir sa résidence. Ce complexe prit la forme d'un espace vert, soit carré, soit rectangulaire, entouré d'une série de résidences mitoyennes d'une grande unité d'échelle et de style, et d'une bonne qualité architecturale.

Ce type de square, cependant, dans son principe premier de développement urbain, ne se limitait pas qu'à ce seul élément de composition spatiale. Il constituait, au contraire, une unité intégrée de développement, que l'on pourrait qualifier, d'une certaine façon, d'unité de voisinage. L'ensemble comprenait ainsi, outre le square lui-même, des rues secondaires, un marché, et, à l'occasion, une église.

A Montréal, ce qui a prévalu, c'est plus la forme que l'essence même de cette unité de développement qu'est le square britannique. A l'exception du square Victoria, dont la création fut recommandée dans le plan des Commissaires de 1801, les autres sont apparus le plus souvent par accident. Soit à la suite d'un don de terrain comme dans le cas du square Phillips, soit à la suite d'un changement de fonctions, comme dans le cas du square Dominion dont le site fut d'abord un cimetière. Pour sa part, le square Saint-Louis présente une genèse particulière, d'autant plus intéressante à étudier que ce square demeure l'exemple montréalais le plus ancien et le mieux réussi d'implantation de résidences victoriennes autour d'une place publique.

L'histoire du square Saint-Louis remonte au milieu du 19^e siècle, à l'époque où la poussée démographique,

gagnant la terrasse de la rue Sherbrooke, nécessita l'aménagement d'un second réservoir d'approvisionnement en eau. Le premier était localisé au-dessus de l'Hôtel de ville du temps, à l'angle des rues Notre-Dame et Bonsecours.

L'occasion d'aménager ce second réservoir se présenta en 1842 lorsque A. M. Delisle, alors propriétaire d'un lopin de terre situé au nord de la rue Sherbrooke, entre les rues Saint-Denis et Sainte-Elizabeth (rebaptisée par la suite avenue Laval) vendit à la municipalité le terrain nécessaire à cette fin. Le 5 septembre 1848, l'entrepreneur Michael McDonald obtint le contrat de construction du réservoir, lequel prit la forme de deux bassins, de 120 pieds par 150 chacun, d'une hauteur de 20 pieds, dont 10 au-dessus du niveau du sol, et d'une capacité totale de 2.280.000 gallons. Ce réservoir fut inauguré, en grande pompe, le 26 juin 1851, et baptisé du nom de réservoir Jean-Baptiste de la Côte-à-Baron.

Le réservoir Jean-Baptiste ne satisfait aux besoins des Montréalais que quelques années. Déjà, en 1852, la pire conflagration de l'histoire de notre cité, et qui causa la perte de quelque 1.100 bâtiments, révéla crûment qu'il ne possédait pas la capacité souhaitable pour répondre aux demandes d'une agglomération en pleine croissance. On procéda alors à la construction de l'actuel bassin McTavish, lequel, commencé en 1852, ne fut terminé que plusieurs années plus tard.

Pour sa part, le réservoir Jean-Baptiste fut transformé, en 1879, en un jardin public. L'année suivante, la pelouse et les allées étaient aménagées; le bassin lui-même, nivelé au niveau du sol ambiant, était doté d'une fontaine, dans les goûts de l'époque. En 1881, les rues Ernest et Albina, au nord et au sud de ce parc portant désormais officiellement le nom de square Saint-Louis, étaient ouvertes à la circulation. C'est donc à partir de ce moment que ce square acquit graduellement la physionomie que l'on lui connaît aujourd'hui.

Le site fut embelli de diverses manières avec les années, ce qui révèle bien l'intérêt que la communauté locale et les autorités municipales lui portaient. Ainsi, grâce à l'initiative du poète Louis Fréchette, un monument en l'honneur d'Octave Crémazie, oeuvre du sculpteur Philippe Hébert, y fut inauguré le 24 juin 1906. En 1914, le bassin était entouré d'une délicate clôture de fer forgé.

Des photographies de cette époque nous révèlent un square d'une grande qualité de composition spatiale, dégageant un caractère typiquement romantique. Son espace de verdure est florissant, son bassin bien mis en valeur, l'ensemble proprement entretenu. Les bâtiments, tout autour, présentent un ensemble architectural d'une homogénéité de composition et d'une continuité d'échelle et de rythmes remarquables. Les toits de ces résidences victoriennes, avec leurs pavillons, leurs lucarnes en saillie, leur végétation de fer forgé ornant les arêtes faîtées, découpent sur le ciel une silhouette en dents de scie. L'emploi de la pierre, et la répétition des éléments architectoniques et de décoration, confèrent aux façades une riche texture et une exubérance d'expression

comme seuls en ont possédées les meilleurs exemples d'architecture victorienne à Montréal.

Aujourd'hui, ce site unique apparaît engagé dans un processus de dégradation qui va l'avilir complètement s'il n'est pas immédiatement arrêté. Tout d'abord, il commence à être envahi de tous côtés par la frange du centre-ville, laquelle a déjà débordé du côté nord de la rue Sherbrooke. Depuis quelques années, en effet, plus d'une douzaine d'immeubles-tours ont poussé dans ce secteur: l'hôpital Villa Médica, l'édifice de la Société nationale de Fiducie, les places Renaissance, Canadienne et du Cercle, l'Auberge Richelieu, les tours d'appartements Le Tadoussac et Saguenay, pour en nommer quelques-uns. Sans compter ce projet de complexe (Saint-Louis sur le parc) que la société allemande Procanne Finance veut ériger sur l'ancien terrain de l'Institut familial des Soeurs du Bon Pasteur et pour lequel elle a déjà obtenu un permis d'excavation. Cet énorme complexe se situera donc en périphérie immédiate du square.

Ces immeubles-tours menacent le caractère, et la survie même du square, de diverses façons. Premièrement, en étant de puissants générateurs d'activités, ils accentuent les pressions sur les infrastructures de service, contribuent à l'augmentation de la congestion et de la pollution, favorisent la création de terrains de stationnement, chassent graduellement les anciens résidents, changent finalement la fonction et le caractère du quartier. Ensuite, leur échelle gigantesque n'est pas du tout compatible avec celle de cette délicate composition spatiale du 19^e siècle. Enfin, l'architecture de ces édifices modernes, et dans ce sens ils partagent le blâme avec l'ensemble de la production architecturale des dix dernières années à Montréal, s'avèrent d'une médiocrité rare. Des tours comme celles du Tadoussac et du Saguenay sont d'une telle insipidité architecturale qu'elles dénatureraient n'importe quel secteur de la métropole... d'autant plus celui-ci.

Au niveau du square lui-même, quelques reconstructions et restaurations de mauvais aloi ont affecté l'homogénéité de l'ensemble. Sans parler des affreux maillages de façades à l'aide d'aventures en aluminium ou d'enseignes vulgaires. Mais de loin l'intervention la plus dommageable — et en permanence — a été effectuée par le gouvernement provincial lui-même avec l'érection de l'Institut du Tourisme et de l'Hôtellerie du Québec.

Le site sur lequel s'élève cet Institut (et où se trouvait auparavant la belle résidence Chénier), à savoir l'îlot borné par les rues Saint-Denis, de Malines, Berri et de Rigaud, était délicat à réaménager parce qu'il ferme en partie le côté est du square. Avec un budget de plus de onze millions de dollars, le gouvernement a réussi l'exploit d'y réaliser le pire bâtiment imaginable sur le plan de l'intégration architecturale.

Si l'on perçoit, dans cet édifice, une certaine tentative de respecter l'échelle des composants du square, notamment par le recours au podium, par contre le traitement architectural

est complètement raté. L'articulation des volumes reste mesquine, les rythmes ne sont pas suffisamment affirmés, surtout le matériau de revêtement, des panneaux d'aluminium peint, d'étonne par rapport aux textures et à la richesse décorative des façades et des toits des résidences du square. Ce n'est pas sans raisons que ce minable bâtiment s'est mérité le prix citron de la Société d'Architecture de Montréal pour l'année 1974. La place d'un édifice semblable n'est pas un square St-Louis mais bien parmi d'autres hangars du même acabit à Dorval ou à Mirabel, ou, à tout le moins, à un endroit où les gens ne s'embarrasseront pas de le regarder.

Pour éviter, à l'avenir, ce type de désastre, une loi s'impose rapidement au Québec. Une loi qui obligerait les gouvernements à avoir recours à un concours ouvert à chaque fois que la construction d'un édifice public risquerait d'affecter la qualité d'un bien culturel, ou le caractère d'un site naturel ou construit. Nous avons déjà assez de difficultés à protéger notre patrimoine sans pousser le masochisme jusqu'à l'avilir nous-mêmes avec notre propre argent!

Pour terminer, signalons que l'espace vert lui-même a été dénaturé et apparaît dans un état avancé de détérioration. Par exemple, le bassin a été asséché en 1969, et transformé par la suite en un terrain de jeux pour enfants. Fonction utile, sans aucun doute, mais complètement incompatible avec le caractère premier de ce parc. De même, la fontaine gracieuse, ornant toujours le bassin, a été amputée de sa figure ornementale. Des lampadaires modernes insipides ont remplacé les précédents. Les allées sont, à plusieurs endroits, défoncées et régulièrement inondées. Les arbres qui ont été enlevés n'ont pas été remplacés, etc. Le bouquet, sur la simple suggestion d'un conseiller municipal, on a démantelé, en 1973, le monument d'Octave Crémazie pour l'installer à la place Crémazie, à l'angle des boulevards St-Laurent et Crémazie.

Ce démantèlement constitue un bon symbole des difficultés d'être de notre culture. D'abord, ne pas respecter les volontés et les gestes des prédécesseurs est une trahison que seuls se permettent les peuples sans histoire. S'il fallait suivre cette logique d'association de nom, il faudrait déplacer le monument de Sieur Chomedey de Maisonneuve de la Place d'Armes où il se trouve actuellement au boulevard de Maisonneuve, de préférence à l'angle de la rue Chomedey, ou de la rue du Fort, ou encore, tout simplement, à la place Ville-Marie. La vérité est, plutôt, que ce démantèlement constitue une tentative, probablement consciente et voulue de la part des autorités municipales, de diluer une culture. Il y a, en effet, beaucoup moins de danger que se fasse une prise de conscience collective à l'ombre de la voie élevée du boulevard Métropolitain, dans l'un des pires "no man's land" de la métropole, qu'au square Saint-Louis, devenu depuis quelques années, le point de ralliement des manifestations populaires.

Comment empêcher que ce square ne se détériore davantage, voire complètement? A notre avis, par di-

verses mesures de protection d'ordre culturel et social. Dans l'immédiat, ce qui importe le plus, c'est de classer ce secteur un arrondissement historique aux termes de la loi sur les biens culturels. Au même titre que le Vieux-Montréal, cet endroit deviendrait alors protégé contre les démolitions, les intrusions et les modifications de mauvais aloi.

Cependant, ce n'est pas le square seul, mais bien un territoire beaucoup plus vaste qu'il faut classer. Comme l'a suggéré le Comité pour la défense du carré Saint-Louis, cet arrondissement historique devrait inclure, outre le square lui-même, la magnifique avenue Laval, de Sherbrooke à des Pins, les rues Drolet et Henri-Julien entre le square et l'avenue des Pins, la rue Saint-Denis, de cette dernière avenue jusqu'à la rue Ontario, cette rue Ontario, entre la rue Sanguinet et l'avenue Savoie, enfin la rue Sherbrooke, entre l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et la rue Berri. Ce périmètre de protection devrait également englober des édifices de caractère tels le Mont-Saint-Louis et l'Institut des Sourdes-Muettes.

Les justifications pour déclarer ce territoire un arrondissement historique ne manquent pas sur le plan architectural: en plus du square lui-même, toutes les rues et les avenues que nous avons nommées plus haut possèdent plusieurs exemplaires de ce qui peut être considéré comme la meilleure production d'architecture résidentielle victorienne à Montréal, si ce n'est au pays. Certaines de ces rues, comme l'avenue Laval, possèdent toujours ce caractère de corridor social, réalisé à une époque où l'architecture se faisait encore pour le bénéfice du piéton, le maître de la rue. Dans tous les cas, il existe une continuité d'ensemble dans l'architecture, son échelle et son caractère, qui fait de ce secteur un arrondissement nettement identifiable.

Sur le plan historique, les justifications ne manquent pas non plus. L'aménagement du second réservoir d'approvisionnement en eau sur la terrasse de la rue Sherbrooke a marqué une étape importante dans le développement de Montréal. Il faudrait prendre en considération, également, le fait que cet axe de la rue Saint-Denis et ses franges furent un lieu de résidence privilégiée de l'intelligentsia de la société canadienne française, comme le lieu d'implantation de ses principales institutions.

En effet, la première cathédrale catholique, l'église St-Jacques, et le palais épiscopal ont occupé l'angle nord-est des rues Saint-Denis et Sainte-Catherine. Plus tard, l'université de Montréal s'est établie sur le même axe, de part et d'autre de Sainte-Catherine. (Aujourd'hui, c'est le tour de l'université du Québec). De même, des personnages importants qui ont marqué l'histoire de plusieurs de nos institutions financières et sociales, à l'instar de F.L. Béique, Jean-Baptiste Beaudry, Côme-Séraphin Chénier et les autres, ont résidé dans ces parages. Encore aujourd'hui, on peut retracer, dans le voisinage immédiat du square Saint-Louis, les résidences qu'ont habitées les écrivains et poètes Emile Nelligan, Louis Fréchette et Albert Lozeau. Et la tra-

dition se continue: André Gagnon, Pauline Julien, Gaston Miron, Claude Jutra et d'autres parmi nos artistes, écrivains et intellectuels bien connus, habitent le square.

Cependant, classer ce secteur comme arrondissement historique peut présenter des risques sérieux sur le plan social si des mesures de protection d'un autre ordre ne sont prises. Car ce secteur étant classé, il peut attirer, par son cachet et par la sécurité accordée aux investissements, une classe sociale privilégiée, capable d'acheter et de bien restaurer les résidences, mais au détriment des actuels résidents qui en seront graduellement chassés. Du quartier vivant, hétérogène, abritant autant des intellectuels que des ouvriers, des professionnels que des étudiants, qu'il est présentement, ce secteur peut devenir un ghetto, un quartier superficiel n'ayant d'attrait que pour les touristes, à l'instar de ce qu'est malheureusement devenu notre premier arrondissement historique, le Vieux-Montréal.

Quelles mesures faudrait-il prendre pour éviter cette éventualité? Ce n'est pas notre intention de toutes les énumérer ici, car ces mesures doivent être intégrées dans un plan global d'intervention dont les objectifs restent à préciser davantage. Néanmoins, soulignons que, sur le plan municipal, il y aurait lieu d'avoir recours à des mesures strictes de zonage de façon à exclure du périmètre d'interventions toutes les fonctions susceptibles d'en altérer le caractère et de faire accroître la plus-value des terrains. Des mesures supplémentaires devraient assurer l'accessibilité à la propriété, pour toutes les catégories souhaitables de citoyens, que ce soit par des formules de coopératives d'habitation ou par des primes à la rénovation de logements. Il faut que ces mesures soient, cependant, autre chose que des moyens déguisés de chasser les gens du quartier et de l'assiette fiscale de la municipalité. Enfin, d'autres dispositions devraient être prises pour assurer aux actuels résidents les meilleurs services. Par exemple, si, sur le plan culturel, il existe un net avantage à redonner à l'espace vert du square Saint-Louis son caractère premier, notamment en rétablissant le bassin d'eau et en limitant l'usage de cet espace au repos et à la détente, ceci ne doit pas se faire au détriment de ceux qui utilisent présentement cet endroit pour d'autres fins. D'autres espaces verts, et d'autres services de jeux demandent à être aménagés dans le quartier comme compensation.

Il est évident que ces mesures doivent s'appliquer à un secteur beaucoup plus vaste que celui que nous avons défini comme souhaitable pour l'arrondissement historique. Ce territoire demande à être délimité par rapport à des critères de barrières naturelles ou anthropiques, de caractéristiques socio-économiques, d'aires de distribution de services, etc. La conservation du square Saint-Louis comme patrimoine culturel ne prendra sa véritable dimension et signification pour la Métropole que si elle est envisagée dans un cadre beaucoup plus vaste de protection sociale d'un quartier remarquable pour la qualité de ses citoyens et sa vie.

les LETTRES françaises

“Voir les passants” par Jean-Louis Bory

par JEAN ÉTHIER-BLAIS

de l'académie canadienne-française

Il s'agit de regarder. Les êtres vont et viennent et ne demandent qu'une chose, c'est qu'on fasse attention à eux. Le romancier est celui qui a reçu le don de cette attention. Qualité rare. L'ironie de la vie veut que souvent, ce soient les gens qui vous paraissent le plus ordinaires qui sont riches d'intérêt, qui aient vécu avec le plus d'intensité. Le roman classique, à la Flaubert et à la Proust, nous a habitués à l'analyse par le menu des avantages et des travers de certains êtres qui finissent, tant le romancier décortique, par devenir aussi typés que la Princesse de Clèves. En sorte que Madame Bovary ou Cottard se recouvrent d'un voile précieux. Ils deviennent d'une essence particulière. Ils ne sont pas des passants, qui traversent nos vies, mais de vieilles connais-

sances qui servent de points de repère à nos habitudes. Pourtant les personnages de M. Jean-Louis Bory ont autant d'épaisseur de vie que ceux de Proust. Mais alors que Proust descend jusqu'au fond des âmes, par gratoilleries successives, M. Jean-Louis Bory se contente de définir leurs contours. Il ne s'attarde pas, lui-même passant au regard acéré.

C'est l'histoire de son siècle qu'a entrepris de raconter M. Jean-Louis Bory. Un siècle français, il va sans dire, où la bourgeoisie, grande et petite, tient le haut du pavé. Les ouvriers eux-mêmes y sont des nantis, qui mangent bien, dorment dans de bons lits, n'ont pas froid, sont vêtus avec recherche. Il n'y a pour ainsi dire pas de différence entre François-Charles, seigneur

d'Hermemont et son camarade Delmer. François-Charles a des goûts plus personnels, souvent plus raffinés, mais la coupure s'arrête là. Où est l'argent? Où est le goût? On n'en sait rien. Le décor est absent de ce livre, sinon à la manière du théâtre de Shakespeare, où un écrivain nous dit: Ceci est une place publique. Lorsque la scène géographique intervient, elle est indifférente, comme, par exemple, des pommiers et des vaches dans un pré. Une arrière-boutique pleine de livres, une villa au bord de l'eau font leur apparition, mais comme machinalement, afin de servir de lieu psychologique. Mais cet arrière-plan n'a aucune raison d'être sociale. C'est un reflet esthétique, qui fait ressortir la personnalité curieuse, donc anecdotique, du

personnage. Il s'agit d'une vieille femme, libraire, on l'aura deviné, dont la principale caractéristique est une bizarrerie amoureuse sans pareille. Aime-t-elle son mari, ne l'aime-t-elle pas? On ne le saura jamais. C'est l'un des charmes psychologiques de ce recueil de M. Jean-Louis Bory qu'on ne réussit pas à démêler l'écheveau des réactions de ses personnages. Du passé, il leur reste toujours un goût d'insatisfaction dans la bouche. Ils accentuent en eux-mêmes les ratages plutôt que les réussites. Pour tout dire, ils sont hautement individualisés. Sans doute est-ce ce qui explique l'importance, dans ce livre, du sentiment esthétique. Le personnage d'abord, chacun pour soi dans la brièveté de la vie.

M. Jean-Louis Bory met en

scène plusieurs types profondément différents les uns des autres. Ils appartiennent, pour la plupart, à la classe ouvrière ou à la petite bourgeoisie artisanale. On peut se demander si ces distinctions ont toujours cours. Ce cours, s'il existe, est-il valable? Où se situe le bourgeois? L'ouvrier qui exige, pour quelques heures de travail, un salaire qui dépasse souvent celui d'un professeur, est-il un bourgeois? Ou est-ce le professeur qui doit continuer à l'être, sous prétexte qu'il porte chemise et cravate? Les distinctions de classe seraient-elles essentiellement à base de tenue vestimentaire? Marx serait-il d'abord et avant tout l'arbitre des élégances? Il reste que M. Jean-Louis Bory tient à ces distinctions qui, dans un contexte nord-américain, sont dépassées.

Il est gauchiste comme le sont souvent les nantis qui ont mauvaise conscience. Il va même jusqu'à se demander s'il existe véritablement des camps de concentration en Union Soviétique. Il n'ose pas condamner ouvertement; il n'ose pas non plus passer sous silence. La mauvaise foi devient bonne foi grâce au mode interrogatif. C'est le drame des intellectuels qui veulent l'argent, les honneurs, le pouvoir et la bonne conscience à la fois. Ils conspuent le fascisme, mais tombent à genoux devant le totalitarisme. George Orwell l'a noté il y a trente ans. Rien n'a changé depuis. Curieux livre où le sort des personnages, intéressant en soi, disparaît devant les intentions cachées de l'auteur. En sorte que, d'une certaine façon, il s'agit plus d'un essai d'auto-biographie que d'un roman ou d'une suite de nouvelles. La prière d'insérer raconte des anecdotes. Le sens de l'ouvrage n'est pas là, mais dans le fait qu'une conception anecdotique de la vie débouche sur le besoin que ressent un homme de se confesser par le truchement de l'imagination.

La guerre, au centre du livre, irradie. C'est elle qui oblige les humains à se définir. Certains fuient devant l'horreur que seul peut dépasser le courage (vertu personnelle par excellence); d'autres font face, ils sont rares. La plupart se défendent tant bien que mal, se déborent en douce, restent immobiles, sont les jouets du destin. Madeleine Robert, Juive honteuse, a la volonté qu'il faut pour survivre. Jojo, Parisien bavard, vole la place d'un autre et réussit à s'enfuir du camp allemand. L'autre, bien entendu, meurt. Du reste, peu importe, c'était un intellectuel, donc un homme sans épaisseur, dont le moindre freluquet pouvait disposer à loisir. Il n'existe pas qu'une vérité, ni deux, mais plusieurs. Jojo a honte d'avoir sauvé sa vie. Il se vante, mais c'est pour masquer

son remord. Sa femme jette sur lui un regard de mépris. Mais il vit, ce qui est, en soi, une vérité. L'autre est mort, c'est qu'il devait mourir. Dans ce clair-obscur, les personnages de Jean-Louis Bory se meuvent à l'aise. La guerre est un catalyseur, rien de plus. Dès qu'on s'est habitué à elle, la vie redevient en quelque sorte normale, avec ses demi-vérités et ses demi-mensonges. La fille qui se rebelle et rejette sa mère finit par lui ressembler et par la comprendre. Sa mère avait horreur des bêtes et les martyrisait volontiers. Après sa mort, elle revient sur terre sous forme de vieille chienne abandonnée. Sa fille, dans cet animal désespéré, reconnaît sa mère et l'accueille. Monde fantastique qui crie sa réalité d'une façon prenante. Ainsi, chaque personnage de *Voir les passants*, inséré dans son milieu, citoyen honnête, cache quelque chose, vit presque en marge de la société, dans la pénombre de sa réalité personnelle. Rien n'est aussi simple qu'il ne semble. Les existences ordinaires, celles des "passants", sont souvent celles qui vibrent le plus intensément.

Il ne faut pas se fier aux apparences. Non seulement elles nous trompent dans l'immédiat, mais encore elles nous ancrent dans une certitude immuable. C'est une forme de la mort de l'esprit.

Le charme particulier qui se dégage des livres de Jean-Louis Bory tient au style. C'est celui de la conversation, le seul vrai, en dernière analyse. Un ton de bonne compagnie, celui d'un homme qui ne craint pas de s'adresser à des lecteurs intelligents, faits pour le comprendre. Mélange de réalisme et de poésie, pages où l'imagination se permet de vagabonder. Ainsi, lorsque Madame Chesne fait enterrer son mari et qu'avant de le mettre en bière, on lui retire ses dents d'or. Détails terribles qui en disent long sur

l'insensibilité naturelle de la veuve. Elle donne cet ordre, qui est aussi une requête amicale, comme si cela allait de soi. C'est peut-être le cas dans certains milieux. Quoi qu'il en soit, le procédé est immonde. Dans l'univers du roman, ce sont des traits comme celui-ci qui mettent à nu l'âme des personnages. Je me souviens de la scène dans un roman d'Aldous Huxley où un chien tombe d'un avion en marche sur des amants qui se vautrent au soleil sur un toit. Là aussi, l'imagination est la suprême maîtresse. Ces aperçus ne mentent pas. Ils servent, sur la route de la lecture, de poteaux indicateurs qui incitent à continuer à lire. On échappe ainsi au danger du kaléidoscope qui est inhérent à la forme qu'a choisie M. Jean-Louis Bory.

En effet, la technique de ce roman est empruntée à John Dos Passos, dont on retrouve ici la simultanéité. Le romancier, en superposant les plans, en faisant intervenir les éléments les plus divers des expériences humaines, et en les présentant de façon concomitante, cherche à abolir le temps. Nous ne vivons pas solitaires. Chacun de nos gestes est le reflet d'une situation générale, à laquelle nous participons sans le savoir. En sorte que notre vie n'est qu'une parcelle de la vie universelle. Jean-Louis Bory utilise plusieurs plans d'expérience afin de provoquer la vie unanime. Les destins de ses personnages s'entrecroisent réellement dans l'histoire. Ils vivent tous à la même époque, représentent des milieux différents à l'intérieur d'une même civilisation. Au niveau du symbole, leurs existences s'enchevêtrent à l'infini dans la technique romanesque. Il ne s'agit donc plus de miettes, mais de la réunion des parcelles de vie qui forment une époque et une nation. C'est la profondeur de l'instant qui revit. (1) Jean-Louis Bory, *Voir les passants* ou *Les miettes celtiques* Gallimard, Paris 1975.

la POÉSIE

Quand les poètes veulent parler de mort

par PHILIPPE HAECK

Les poètes quand ils veulent parler de la mort auraient intérêt à méditer les quatre vers suivants de "Recours didactique" de Gaston Miron:

Longtemps je fus ce poète au visage
qui frissonnait dans les parallèles
de ses pensées
et son cœur raillait la crue des
injustices
qui s'étiolait en rage dans la soie
des désespoirs

C'est à ces vers que j'ai pu penser quand j'ai lu *Douleur du fragment* de Jean Provencher, *Mourir épuisé* de Yves Boisvert et *Le Vif du sujet* précédé de *La Guerre promise* de Pierre Laberge. Ces trois livres tournent autour de la mort: peut-être est-ce pour l'apprivoiser comme ces religieux qui à chaque jour dans leurs exercices spirituels imaginaient leur propre mort afin de ne plus en avoir peur.

Le recueil *Douleur du fragment* présente une rhétorique bien conventionnelle, il y a là plein de beaux mots poétiques émoussés parce que tellement connus — et la poésie n'est-ce pas devrait être découverte de l'inconnu —; j'attends quelques signes de mort de son corps des plaies que

géographies de sang d'autres terres de rêves perdus en son centre fol oeil au cri glauque je materie peaux et toisons m'écroche peau et passé obscurité à peine rongée j'attends sa lente agonie mes feux sur son corps blanc sa chute le long de mes os sa fuite parmi mes membres son terrible effroi de me voir mourir

Tout cet attirail ne propose rien de neuf, tous ces "signes de mort" (plaies, sang, écorche, obscurité, chute, os, fuite, etc.) ne m'apprennent rien; je n'arrive pas à être ému devant un discours si conventionnel: comment écrire encore aujourd'hui des banalités comme "cri glau-

que", "lente agonie", "terrible effroi", etc. Rien de terrible dans ce livre sauf l'ennui que j'ai eu à le lire: il donne peut-être l'envie d'aller lire Edgar Poe car là la mort est vivante, mordante.

Mourir épuisé de Yves Boisvert est un livre bien vivant qui propose une écriture près de la parole, une écriture un peu gauche mais c'est justement un peu de gaucherie qui rend une oeuvre intéressante, cette gaucherie est comme une bouffée d'air: il nous a fallu si peu pour naître et

nous savons des moments creusés de mains qui tombent au fin mot du quel rouge du roulant des chansons et nous savons de vieux serments au bord des journées perdues elle nous vient de si loin cette patience à vivre plus mal que l'ennui plein ciel où nous marchons de travers.

Tout le livre dit le refus d'obéir, le refus des structures toutes faites: "La cohérence du cerveau est une taxe sur la vie du cerveau", le refus du monde: "Le monde est ben crise"; la poésie aujourd'hui est souvent forcée, de moins dans un premier temps, de procéder par refus: "On aligne ses refus un par un, méthodiquement, face à face avec le présent fou vif." Mais il faut demander à la poésie de dépasser ses refus, de nous proposer de nouvelles valeurs; dans *Mourir épuisé* la grande valeur est la mer, c'est par elle que je continue à vivre, tout le recueil est imprégné de la mer:

C'est au fond de la mer que les oiseaux masquent leur détresse et c'est en des lieux indistincts que la lumière obscure de leurs yeux partage un peu de ces frilures impénétrables avec celles que le vent fronde parmi les rocs immobiles et tout le désespoir de l'immobilité rejaillit dans le très fixe à même la pierre, à même le souvenir

Ce passage est tiré de la dernière suite de poèmes, "Le bar-

assage", cette suite, la plus belle du livre, ouvre avec le vers suivant: "Ce qui suit dérive avec les vents froids sur la mer d'oiseau en oiseau." Yves Boisvert réussit après combien d'autres poètes à parler d'une façon désirable de la mer, à le lire j'aurais envie de tout laisser, laisser le monde ben crisse pour aller voir les oiseaux près de la mer, ce serait la vie, il n'y aurait plus la fatigue des luttes idéologiques, les récupérations qui rendent la vie moche, bête ("Le fil des paroles se fait récupérer comme le reste"). Une fois passée la parole raboteuse et chaude de Yves Boisvert je sais qu'il ne me servirait à rien d'aller au bord de la mer, que la mer il faut que je l'invente dans ma vie quotidienne au milieu de la cité, que j'invente mes oiseaux. Je détourne alors la mer de *Mourir épuisé* de son lit pour la faire couler dans la ville; contrairement à Yves Boisvert qui en a assez du "matin idéologique ou féminin" j'ai de plus en plus envie de luttes idéologiques et de mouvements féminins, de moins en moins envie de la mer sur le bord de laquelle je ne pourrais que m'effriter. A chacun de construire sa mer c'est-à-dire la force de son désir, c'est par là qu'on tient la mort à distance.

Le *Vif du sujet* précédé de *La Guerre promise* porte en épigraphe ce texte de Maurice Blanchot: "Dans cette région que nous essayons d'approcher, ici s'est effondré dans nulle part, mais nulle part est cependant ici, et le temps mort est un temps réel où la mort est présente, arrive, mais ne cesse pas d'arriver, comme si, en arrivant, elle rendait stérile le temps par lequel elle peut arriver." et est illustré de six dessins de Josée Jobin.

Le cœur cogne dans l'aquarium le geste agonise au poignet une cigarette précipite l'ambulance des tombeaux la folie fredonne une ignoble rengaine en instance de noyade la tête secoue son maquillage obscur dans le miroir tremblant des apparences

Ce poème de *La Guerre promise* réussit à produire une certaine apreté conforme au dessein de l'auteur de montrer sous les apparences la mort à l'oeuvre, de monter sous les masques la mort à l'oeuvre; une telle manoeuvre tout à fait digne d'un prêtre de la grande noirceur — la vie n'est rien, elle passe, mais la mort au bout, inéluctable, etc. — ou d'un moraliste qui n'a pas confiance au "Petit homme obstiné noir", qui le trouve dérisoire, me paraît le contraire même de la poésie qui est soit intense de vie, qui n'a rien à voir avec une délectation morose dans l'approche du temps mort. Quand donc les poètes cesseront-ils d'être fascinés par la mort (ils peuvent bien produire souvent des oeuvres mortes), n'y a-t-il que la mort dans la vie qui soit intéressante? Les poètes s'accrochent à la mort comme à une certitude alors que rien n'est moins certain que nos idées sur la mort.

Tu souffres si près du sang et si loin de toi idéale proie ton sexe est une écharde le temps s'endort dans les bras et toi tu veilles dans le vide en serrant d'agonie les dents

Ce texte du *Vif du sujet* ne donne pas l'envie de faire l'amour, est-ce assez pour dire que le sujet qui est écorché vif est le sexe, que le sexe est encore dans ce livre la pierre du sacrifice comme il l'était dans *Dans le sombre* (1967) de Fernand Ouellette; ailleurs on peut lire: "Verge qui se déploie comme une plaie mal fermée". Il y a dans ce livre un plaisir de la souffrance, plaisir esthétique qui me fait serrer les dents de colère; voici un beau petit poème sur la condition humaine:

On l'affubla du nom d'homme mystère monotone pour mieux te dépayser une fatigue osseuse une souffrance teigneuse voilà ce que tu es

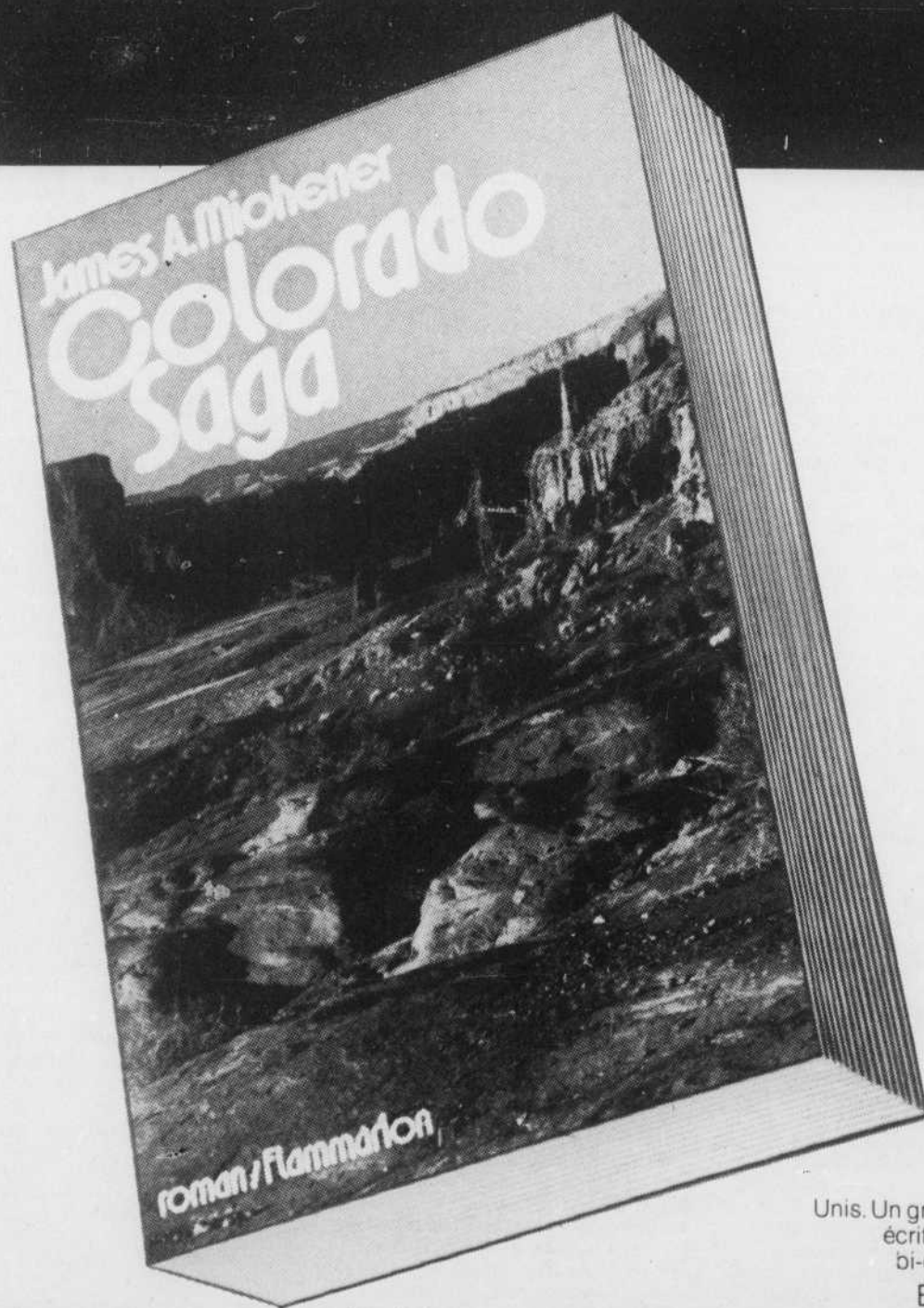
Comment aimer celui qui se méprise? Je suis incapable de trouver fort celui qui ne pense qu'au "rictus définitif", qui joue à arracher des masques (pour trouver quel masque original?). Pour tout dire ce livre fait des grimaces qui désolent assez aujourd'hui: le macabre et la plaisanterie (par exemple *Tendresses* de Jean Charlebois aux mêmes éditions) sont deux façons de ne pas parler de la vie à faire, et si le poète ne parle pas de la vie il ne sert à rien d'autre qu'à agiter l'épouvantail de la mort: l'ennui, le vide, la souffrance, etc. Il est temps que le poète arrête de frissonner dans la soie des désespoirs; cela ne fait que nous retarder dans la conquête de la vie. N'y aurait-il eu ici que Saint-Denis Garneau à être

capable de parler de la mort pour l'anéantir, à lutter contre elle?

"Douleur du fragment", par Jean Provencher, Écrits des Forges, Trois-Rivières 1974.

"Mourir épuisé", par Yves Boisvert, Écrits des Forges, Trois-Rivières 1974.

"Le Vif du sujet" précédé de *La Guerre promise*, par Pierre Laberge, Éditions du Noroit, Saint-Lambert 1975.

LE LIVRE
QUI A PASSIONNÉ L'AMÉRIQUE

Le best-seller de l'année aux États-Unis. Un grand roman historique écrit pour commémorer le bi-centenaire américain. Broché, 900 pages

Prix de lancement en vigueur jusqu'au 31 juillet \$17.95 (ordinairement \$20.95)

flammarion ltée

Un livre de ce genre, drôle et lucide, peut contribuer à dédramatiser la maladie, ce dont nul ne se plaindra... (LE QUOTIDIEN DU MÉDECIN)

HUGUETTE MAURE

Les médecins et nous

CALMANN-LÉVY

éditions hurtubise hmh 380 ouest rue craig montréal 649-6381

le CINÉMA

Les nouveaux courants du cinéma indien

par Louis Marcorelles (le Monde)

Avec quatre cent quarante-huit films de fiction, parlés en dix-sept langues, le cinéma indien a atteint en 1973 un record toutes catégories qui le place en tête de la production mondiale. Bobby, de Raj Kapoor, le Parrain de l'Inde, sorti en 1972, a été vu, selon les estimations des studios R.K. (Raj Kapoor), par quarante millions de spectateurs; la recette brute est évaluée à quelque 60 millions de roupies (36 millions de francs). Cent soixante copies du film ont été tirées pour la seule distribution à travers les vingt et un États et les neuf territoires de l'Union indienne. Bref, le cinéma indien est un mastodonte.

Ce qui frappe le visiteur étranger débarquant à Bombay, ce sont ces énormes panneaux bariolés où s'étaient en gros plan les visages des vedettes à l'affiche des cinémas de la ville. Leurs noms sont rarement mentionnés, tant elles appartiennent au folklore, tant elles font partie de la vie quotidienne. Les salles sont vastes, mais les places doivent être louées longtemps à l'avance pour les films à succès (les séances ne sont pas permanentes). Prix des billets: de 2 à 5 roupies (de \$0,25 à \$0,75).

La concurrence de la télévision n'existe pas encore: à peine trois cent mille postes à Bombay, pour une population de six millions d'habitants. A Calcutta, huit millions d'habitants, la station de télévision ne sera inaugurée que cette année. Les chaînes de radio, en revanche, diffusent inlassablement les rengaines des films à la mode ou des futurs succès. Ce genre de promotion joue un rôle essentiel. Pour une population analphabète à 70%, le cinéma est l'unique forme de culture; il intéresse toutes les classes sociales, et scelle mythiquement l'unité d'une nation comme jamais Hollywood a faite de sa puissance n'a réussi à le faire.

Jusqu'à la veille de l'indépendance du pays, en 1947, la production indienne est répartie entre trois centres principaux: Bombay, siège des Bombay Talkies; Poona, à 180 kilomètres à l'est de Bombay, dans l'État de Maharashtra, où règne la compagnie Prabhat, et Calcutta, au Bengale, où domine le groupe New Theatres. Les vedettes sont alors sous contrat avec les studios. La guerre, le développement du marché noir vont bouleverser cette situation. Les trafiquants ne savent où placer leur argent, ils investissent dans le cinéma, permettent la réalisation de films de plus en plus chers, déclarés au fisc pour une somme nominale bien inférieure à leur coût réel. Les vedettes qui rêvent de gros salaires profitent de la conjoncture, reprennent leur liberté, et reçoivent, elles aussi, des salaires réels bien supérieurs aux cachets déclarés.

Les transactions, explique Chidananda Dasgupta, critique et cinéaste bengali, se font de la main à la main, à l'aide de liasses de billets de banque charriés dans des valises. Aujourd'hui, une centaine de films coûtent facilement 1 million de dollars chacun; certains gagnent de l'argent, d'autres en perdent. Mais les investisseurs préfèrent courir le risque pour payer

moins d'impôts. Ils ont fait fortune, par exemple, en achetant et en revendant du riz. Officiellement, le film de 1 million de dollars aura été tourné pour 100.000. De même, une vedette qui reçoit de la main à la main 200.000 dollars en déclare 10.000 ou 15.000. Ces dernières années, l'"argent noir", comme on l'appelle en Inde, s'investit activement dans l'immobilier et transforme complètement le paysage du quartier résidentiel de Bombay, perché au-dessus de la mer, qui prend des allures de ville américaine. Mais, l'an dernier, le gouvernement de Mme Indira Gandhi est passé à l'action contre les trafiquants du marché noir: un bon nombre d'entre eux ont été arrêtés. Du même coup, la majeure partie des films en cours de tournage ont été interrompus. Vérification indirecte de l'importance de l'investissement "noir" dans le cinéma.

Ces revenus fabuleux des vedettes et, dans une bien moindre mesure, des metteurs en scène sont multipliés du fait qu'un comédien ou un cinéaste cote s'arrange pour travailler sur plusieurs films en même temps, tourne ici le matin, là-bas l'après-midi, déploie ses talents sur trois ou quatre plateaux à la fois. Performance déjà méritoire pour des acteurs, plus risquée pour des cinéastes. Les taux d'intérêt très élevés exigés par les banques ou les financiers privés, entre 35 et 60%, accentuent encore le caractère farouchement compétitif d'une industrie qui n'a pas le temps de s'attendrir sur les drames de conscience des artistes, des intellectuels, des progressistes, à moins que leurs œuvres ne soient susceptibles de rapporter beaucoup d'argent.

Selon des statistiques datant de 1971 (et les chiffres n'ont pu qu'augmenter aujourd'hui), soixante-huit millions de spectateurs fréquentent chaque semaine les salles obscures. Les investissements atteignent 1,5 milliard de roupies, soit 900 millions de francs. Cent cinquante mille personnes travaillent dans les soixante-huit studios du pays.

Le jeu de poker de l'argent noir

L'importance de l'industrie du cinéma en Inde remonte à l'avènement du "parlant", en 1931, au succès immédiat du film chanté, qui ne disparaîtra jamais des écrans. En 1937, date historique, sera tourné le premier film indien sans chansons: exemple encore peu suivi! Au total, de 1931 à 1972, dix mille trois cent quatre-vingt-douze films de fiction ont été réalisés en trente et une langues. Aujourd'hui, la partie la plus importante de la production indienne est concentrée à Bombay, même si Madras, capitale du Sud, a dépassé Bombay pour le nombre de films produits: en 1973, sur cent quarante-cinq films tournés à Bombay, cent dix-sept étaient en couleurs, contre cinquante-six seulement à Madras, sur un total de deux cent cinquante-sept films.

En 1973, les recettes globales du cinéma indien ont atteint 1,5 milliard de francs, ce qui est aussi un record toutes catégories avec 192 crores (1 crore = 10 millions de roupies) d'en-

caisse brute aux guichets, soit 1,152 milliard de francs lourds. De cette masse, l'État retient en taxes environ 30%. Restent 135 crores que répartissent les exploitants (50%), les distributeurs (20%), la publicité (10%), les producteurs (15%); les 5% restant servent à payer des taxes spéciales sur l'importation du film vierge (l'Inde doit importer toute sa pellicule). Mais si l'on divise la part producteur par le nombre de films tournés, on aboutit à une recette producteur par film de 250.000 francs, ce qui est insuffisant pour couvrir le coût moyen de films qui, même tournés en noir et blanc et sans vedettes, reviennent au moins à trois fois ce prix. Les faillites sont nombreuses, rares sont les producteurs qui produisent plus d'un film par an, alors qu'avant l'indépendance la production était concentrée entre les mains de sept ou huit "sociétés".

Le schéma rappelle celui de la production capitaliste occidentale, les règles du jeu sont très voisines. A ceci près qu'entre en ligne de compte le jeu de poker permanent qu'encourage l'argent noir et le fait que la population indienne ne va pratiquement voir, dans sa grande majorité, que des films indiens, lesquels occupent à 90% les écrans. Les importations, suspendues depuis quatre ans, ont repris timidement en 1974 avec un premier choix de huit films. Des transactions sont en cours avec les Américains (dix films seraient introduits chaque mois), avec la France (une douzaine de films dont le premier a été les Fous du stade avec les Charlots) et avec divers pays. Mais elles ne semblent guère devoir progresser.

L'industrie cinématographique est-elle capable par elle-même de créer ses garde-fous? Evidemment non. Il est difficile d'imaginer ce système surcapitaliste de profit à tout prix prenant de lui-même l'initiative de produire un autre genre de cinéma, même si le développement des cinémas régionaux, selon le terme consacré en Inde, semble pour certains observateurs offrir la preuve qu'une évolution se dessine. D'abord il s'agit d'un pays "en voie de développement", l'un des plus pauvres du monde, où la simple production de films légitimes, édifiants, surchargés de mélodrame, de violence, constitue un défit à la mesure aussi bien sur le plan économique que sur le plan culturel. Un paysan pauvre qui gagne au mieux 2 roupies par jour donnera la moitié de son salaire pour voir un film. Et les films qu'on lui propose, parlés le plus souvent en langue hindi pour toute la partie nord et centrale du pays, n'ont aucune racine nationale précise. Certains acteurs, comme les membres de la dynastie des Kapoors, peuvent bien être idolâtres comme jamais ne le fut vedette hollywoodienne (même si le cinéma indien semble démarquer le cinéma hollywoodien de la grande époque en en faisant mieux ressortir les aberrations, pas toujours perceptibles au premier abord).

Dès qu'ils viennent travailler à Bombay, acteurs, metteurs en scène, techniciens, rejettent leurs origines, se plient aux exigences du laminer hindi. Ce qui aboutit à caricaturer les intentions du pouvoir qui, en instituant cette langue nationale, croyait pouvoir accélérer l'unité du territoire et développer l'originalité de la nation indienne. Au sud du pays, Madras, capitale de l'État de Tamil-Nadu, donne le ton, cinématographiquement, aux trois États voisins, l'Andhra Pradesh, le Karnataka et le Kerala. On y parle des langues dravidiennes assez voisines, par opposition aux langues indo-européennes ou indo-iraniennes parlées au nord et au centre du pays. Les films en hindi ne sont pas compris de la population, ce qui laisse toutes leurs chances aux productions locales.

A l'est, Calcutta constitue le noyau de ce qui reste de l'ancien Bengale, le Bengale de l'Ouest (l'Est formant aujourd'hui l'État du Bangladesh, autrefois rattaché au Pakistan au moment de la partition du pays en 1947). Capitale de l'Inde jusqu'en 1911, Calcutta en a gardé une très forte tradition culturelle, qui se reflète dans la qualité du cinéma bengali, où dominent trois personnalités connues en Occident: Satyajit Ray, le metteur en scène de Pather Panchali, Mrinal Sen, remarqué pour une série de films à "message social" Calcutta 71, l'interview, Padatik, et Ritwik Chatak, considéré par les "jeunes turcs" du nouveau cinéma indien, et par Ray lui-même, comme le premier cinéaste de l'Inde.

A Bombay même, un metteur en scène, Guru Dutt, mort prématurément en 1965 à l'âge de quarante ans, semble contredire l'idée qu'il est impossible d'imposer sa personnalité dans l'industrie du film hindi telle qu'elle fonctionne. Une œuvre comme Pyassa (la Soif, 1957), qu'il a écrite, mise en scène et

interprétée lui-même, permet de discerner une sorte de "cinéma d'auteur" au sens où les exégètes des Cahiers du cinéma usent autrefois du terme pour exalter des metteurs en scène travaillant avec personnalité dans l'industrie cinématographique. L'histoire du film résume en un sens tout le cinéma indien: un jeune poète ne peut suivre sa vocation. Il doit travailler, échoue au banc de la société, revient à la dernière séquence apostropher ceux qui ont réduit à néant ses aspirations. Au milieu des pires conventions, une sensibilité s'exprime qui exige évidemment une certaine complicité de la part du spectateur cinéophile. Le public, lui, voit tout au premier degré, comme en témoignait la fascination avec laquelle les spectateurs d'une grande salle de banlieue accueillaient récemment la reprise du film, célèbre pour ses chansons et la personnalité de Guru Dutt acteur.

Les cinéastes de l'école de Poona

Créée en 1960, la Finance Film Corporation (F.F.C.) a pour but de faciliter la naissance d'un autre cinéma indien, libéré des grands numéros chantés et dansés, du super-mélodrame, du sous-développement culturel. La F.F.C. ne commença à jouer un rôle qu'à partir de 1968 avec le succès d'un film de Mrinal Sen, Bowan Shomé (Monsieur Shomé). En quatorze ans elle a investi 2,25 crores (12,5 millions de francs) pour cent seize films à petit budget. Elle consent des prêts à un taux moins élevé que dans l'industrie — 15% — mais elle a priorité absolue dans le recouvrement des recettes. Elle apporte 75% du budget global, estime, pour une production moyenne, à 150.000 dollars, selon M. Nitin Sathi, l'un des responsables de cet organisme. Le but est d'aider des nouveaux cinéastes, venus du court métrage, du théâtre, frais émoulus de l'Institut du film et de la télévision de Poona, à faire leurs débuts dans l'industrie. L'accent est mis sur l'"indianité", le caractère indien des sujets traités et leur approche, notion vague et extensible. Six à huit films sont ainsi produits chaque année.

La politique de la F.F.C. a effectivement réussi à amorcer un autre cinéma commercial, moins vulgaire, mais plus hollywoodien que jamais, radicalement petit-bourgeois. Ainsi Parinay, de Kantilal Rathod (1974), avec la nouvelle superstar Shabana Azmi, fille d'un poète connu. Un jeune homme de la campagne, instituteur, épouse une étudiante, l'installe chez ses parents. Elle s'ennuie, repart à la ville. Mais tout finit par s'arranger, les amoureux se réconcilient. L'actrice Shabana fut révélée quelques mois plus tard dans le premier film d'un ancien documentariste, Shyam Benegal, Ankur, où elle jouait cette fois le rôle d'une jeune paysanne, mais détonnait par ses allures citadines au milieu des vraies paysannes qui figuraient à ses côtés. La réussite de la jeune Shabana tout comme ces deux films sont très représentatifs des orientations de la F.F.C.: films de prestige, en couleurs, occidentaux de ton, sérieux, l'un dans la veine ro-

manique, l'autre dans un style supposé de critique sociale, joués par des comédiens qui ne sont pas grotesques, qui ont l'âge de leurs rôles.

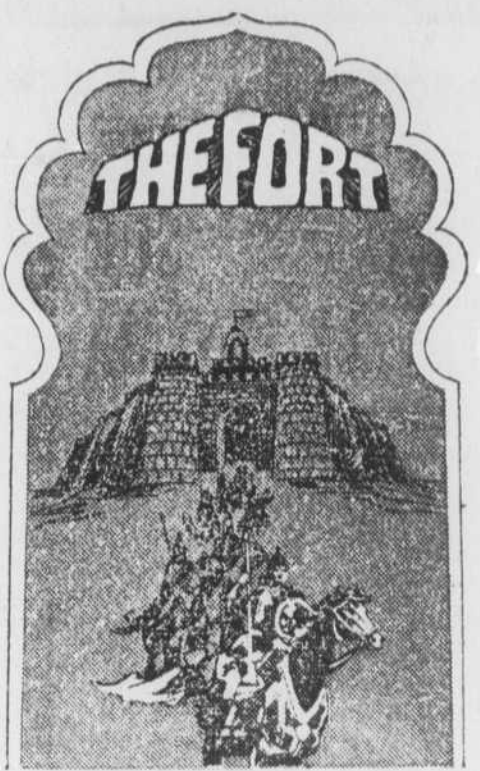
Cette politique est très violemment attaquée par deux nouveaux cinéastes aux positions radicales, Mani Kaul, trente-deux ans, et Kumar Shahani, trente-quatre ans, Kaul a réalisé trois films, jamais montrés en public, dont Uski Roti (1970) et Davidha (1973); Shahani, ancien assistant de Robert Bresson, un seul, Maya Darpan (1972), en couleurs également inédit. Par leurs œuvres, les deux cinéastes s'inscrivent dans la tradition d'un cinéma romanesque d'avant-garde, non commercial au premier degré, dans la postérité des modèles occidentaux, même s'ils n'ont aucune intention de copier qui ce soit, Mani Kaul rejette l'accusation d'hermétisme et d'élitisme: "L'État doit subventionner notre travail. Je ne dis pas pour toujours. Mais jusqu'à ce qu'existe un ensemble de films capables d'intéresser un nouveau public".

Kaul et Shahani sortent de l'école de Poona, créée en 1961, dirigée pendant dix ans par M. Jagat Murari, ancien élève de l'université de Los Angeles (UCLA), aujourd'hui administrée par Girish Karnad, trente-sept ans, formé à Oxford, où il étudia la philosophie, la politique, les sciences économiques. Venu tard au cinéma, M. Karnad s'imposa d'abord comme auteur dramatique dans la langue Kannada, du sud de l'Inde. C'est dans cette langue qu'il a tourné son dernier film, Kaddu (1974), en noir et blanc. Il y a trois ans, l'Institut du film s'est adjoint un département télévision, l'un des plus modernes du monde. L'école, par un heureux coup du hasard, a pu racheter les anciens studios de la Prabhat et bénéficier de grands plateaux où les étudiants tournent dans des conditions idéales de travail. En 1964, sur le terrain de l'école, s'est installée la National Film Archive of India, qui organise chaque jour des projections, l'après-midi pour les étudiants, le soir pour les gens de la ville.

Jagat Murari, qui eut cette année la charge du Festival de New-Delhi, comme Girish Karnad veut avant tout former des cinéastes professionnels capables de travailler dans l'industrie. Les études de cinéma s'étendent sur une durée de trois ans et comprennent six sections: écriture de scénario, mise en scène, photographie, montage, enregistrement du son, interprétation. Chaque année vingt nouveaux étudiants sont accueillis dans le département interprétation, dix garçons, dix filles, ainsi que dix étudiants dans chacun des cinq autres départements. Les droits d'inscription s'élèvent à 800

roupies par an (480 F). Un tiers des étudiants obtiennent des bourses, en fonction de la qualité de leur travail, au bout de six mois. Les étudiants de télévision ne passent qu'un temps plus bref à l'école, six mois, pour se familiariser avec les techniques. Girish Karnad voudrait étroitement mêler les deux disciplines, cinéma et télévision, obliger les étudiants à pratiquer simultanément montage, mise en scène, interprétation. Quitte à se spécialiser plus tard.

Paradis en marge du monde réel, havre de liberté absolue, Poona accentue encore la coupure entre le cinéma réel et le cinéma rêvé tel que le souhaitent les plus exigeants d'entre les étudiants. Le cinéma à Poona est jugé exactement selon la même échelle de valeurs qu'à Paris, Rome, New York, Alger, Moscou, Tokyo. Shabana Azmi, la superstar du "nouveau" cinéma indien, vient de Poona, des carrières s'offrent à nombre de jeunes acteurs et actrices une fois leurs études terminées. Mais un conflit a surgi fin 1974 et début 1975 entre les comédiens et les étudiants en cinéma, qui leur reprochent leur carriérisme et ne veulent pas les employer dans leurs films. Les comédiens se sont mis en grève, l'école risque de



connaître des moments difficiles, qui reflètent parfaitement les contradictions de l'industrie elle-même.

Girish Karnad voudrait aussi voir ses étudiants partir d'avantage à la découverte du monde qui les environne, franchir les portes de l'école-studio, rejoindre l'Inde contemporaine. Déjà l'impulsion a été donnée. Le fameux projet de transmission par satellite de programmes éducatifs (le Monde du 18 mars) est en partie une émanation du département télévision, en étroite liaison avec les services de l'UNESCO. Vivement critiqué pour sa manière de transmettre la culture dans une seule

direction, du haut vers le bas, de l'enseignant vers l'élève, il sera en partie relayé par un autre projet qu'anime Anil Shrivastava, défenseur des techniques du super-8. Celui-ci veut développer en Inde les méthodes de tournage prônées par Richard Leacock aux États-Unis, mais espère fabriquer un jour sur place le matériel qui sera utilisé dans le pays. Ce cinéma documentaire, à l'évidence, est aujourd'hui la priorité absolue d'un sous-continent comme l'Inde, s'il n'est pas détourné de ses fins par des technocrates trop zélés.

LOUIS MARCORELLES.

À 7h.30 tous les soirs
UN FILM FANTASTIQUE
réalisé par Hal Ashby
avec Bud Cort, Ruth Gordon
HAROLD et MAUDE
musique de Cat Stevens
v.o. anglaise avec s-t FRANÇAIS

à 9h.30 tous les soirs
LE NOUVEAU FILM D'HAL ASHBY
warren beatty, julie christie, goldie hawn
v.o. anglaise
2001 855 DÉCARIE 277-2001
\$1.50 chacun des films

ELYSÉE
35 MILTON/842-6053
SALLE RESNAIS
18 ANS
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT
PHILIPPE NOIRET
ANICE ALVINA
dans un film inédit de ALAIN ROBBE GRILLET
Distribution: Pima Film
le jeu avec le feu

FESTIVAL ORFORD 1975
SAMEDI, 12 juillet 1975 à 20.30 heures
Salle Gilles-Lefebvre du Centre d'Arts d'Orford
"Série Internationale"
GÉRARD SOUZAY, baryton
DALTON BALDWIN, piano
Récital FAURE - RAVEL
BILLETS: \$4.00 et \$5.00

LE PETIT MONDE DE L'ILE STE-HELENE
Spectacle de marionnettes de MICHEL FRÉCHETTE
les mercredi, jeudi, vendredi, samedi
Français 2h - Anglais 4h
Réservations: 526-0821

JUSQU'AU 30 AOÛT
le théâtre des marguerites inc.
JACQUES GALIPEAU
CLAUDE PRÉFONTAINE
C'EST MALIN
COMEDIE DE FLEURY JAMES
MISE EN SCÈNE DE GÉORGES CARRELL
COLETTE COURTOIS
LOUISE INFRET
GUY PROVOST
MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI à 9 h 00
SAMEDI 7 h 30 et 10 h 30
RELACHE DIMANCHE ET LUNDI
ADM. \$4.00 SAM. \$4.50
réservations: Trois-Rivières
1 (819) 377-3223

Les Étés de la Danse
Expo-Théâtre, Cité du Havre
Les Grands Ballets Canadiens en collaboration avec CKAC/73
DANSEZ-Y passionnément...
DU 8 AU 11 JUILLET - 20h30
La première d'une série de quatre semaines de danse.
Un événement culturel exceptionnel.
GISELLE et AU-DELÀ DU TEMPS: deux œuvres qui dansent l'amour, différemment mais avec une même intensité d'émotion et de passion pure.
Billets non réservés en vente à \$2.95 à l'Expo-Théâtre et aux comptoirs T.H.S.
Prix spéciaux pour groupes et pour l'achat de plus d'un programme.
873-5183

CATHERINE DENEUVE
BERNADETTE LAFONT
WALTER CHIARI
JEAN-PIERRE KALFON
HUBERT DESCHAMPS
Anéanties par un monde étrange et menaçant... ELLES sont prisonnières et victimes du "MILIEU"
ZIG ZIG
3e Sem.
FLEUR DE LYS CINÉMA DE PARIS
858 St-Catherine 288-3303 896 St-Catherine 861-2996

AVIS
ARTISANS DU QUÉBEC
En vue d'une exposition internationale d'artisanat, le ministère des Affaires culturelles désire acquérir vingt (20) pièces représentatives de notre artisanat québécois. Ces objets pourront avoir un caractère utilitaire ou décoratif.
Les artisans intéressés à présenter des pièces au jury devront faire parvenir photos ou diapositives des œuvres proposées ainsi que leur prix avant le 1er août 1975 au:
Musée du Québec
Parc des Champs de Bataille
Québec
G1S 1C8
à/s de M. André Juneau
Ministère des Affaires culturelles
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Un jour seulement À 2.00 & 8.30 P.M.
Visitez 10 pays! L'EUROPE A MINI-PRIX
POUR TOUS
ANDRÉ DE LA VARRÉ
21 JOURS EN EUROPE
EN COULEUR
• BELGIQUE • HOLLANDE • ANGLETERRE • FRANCE • ALLEMAGNE • AUTRICHE • YUGOSLAVIE • ITALIE • SUISSE • ESPAGNE
avec Guy de La Rivière
agissant comme hôte et guide EN PERSONNE
Enfants de moins de 14 ans, et membres de l'Âge d'Or des Cinémas Unis... \$1.00 (en tout temps).
MARDI, 8 JUILLET PIGALLE 316 STE-CATHERINE O. 861-2807
MERC. 9 JUILLET PAPINEAU 527-8635
JEUDI 10 JUIL. VERSAILLES 7265 Sherbrooke E. 353-7880

Galeries d'Art
SCULPTURES
Archipenko, Arp, Greco, Marini, Moore, Rodin
NOUS ACHETONS PEINTURES DE QUALITÉ
Formé sam. et dim.
DOMINION GALLERY
Le plus grand choix de peintures et sculptures au Canada dans la plus grande Galerie Marchand d'Art au Canada
1438 OUEST, RUE SHERBROOKE 845-7471 et 845-7833
FOYER DES ARTS EATON 9^E ÉTAGE, CENTRE-VILLE
Jusqu'au 26 juillet
Exposition des peintures d'artistes canadiens réputés
Tels que: Clarence Gagnon, René Richard, Oscar de Lall, Albert Cloutier, René Gagnon, Léo Ayotte, Gordon Pfeiffer, Marcel Favreau, Ron Simpkins, Jean-Marc Blier, Helmut Gerth, S. Kirshner, Viateur Lapierre et autres.
EATON

La CVMQ maintient son interdiction Rock Enterprises Ltd vendait en Europe des contrats de placements et non des terrains

par Jacques Forget

Rock Enterprises Ltd. et les Aménagements Industriels Rock Ltée, deux compagnies québécoises de promotion immobilière, ainsi que trois de leurs directeurs MM. Julien Cadieux, Jean-Guy Sauvé et Gilles Leroux, se sont vu interdire par la Commission des valeurs mobilières du Québec la vente de prétendus contrats d'achats de terrains.

Selon une décision que vient de rendre la CVMQ, ces contrats constituaient plutôt des valeurs mobilières que des contrats de vente à réméré, comme l'aurait voulu Rock Enterprises. Distribués principalement en Europe, ces contrats prenaient quatre formes. Trois ressemblaient à des ventes à réméré; un dernier était présenté plutôt comme contrat d'entreprise conjointe ("joint venture").

L'activité principale des Entreprises Rock est d'acheter des terres dans la région périphérique de Montréal, de les subdiviser en lots, de revendre

ces lots, de préparer des plans d'aménagement de l'ensemble puis après avoir obtenu l'installation des services essentiels, de racheter les terrains vendus grâce à une option s'apparentant à une vente immobilière à réméré... Ce n'est qu'après toute cette série d'opérations juridico-financières que les promoteurs procèdent à la construction d'immeubles.

Si Rock Enterprises ne s'occupe pas de la sollicitation directe auprès du public, ils ont néanmoins confié ce rôle à un agent de vente européen, Le Foncier Canadien. Moyennant commission, cette entreprise de vente trouve des investisseurs intéressés à ce genre de placements. Après avoir obtenu un acompte, Le Foncier Canadien défraye le voyage de l'acheteur au Québec afin qu'il visite son terrain et éventuellement signe un contrat et un acte d'achat notarié.

L'acheteur accorde aux Entreprises Rock l'option de racheter le dit terrain avant

l'expiration d'un délai de cinq ou huit ans, à un prix majoré de 13% ou 20% par année, selon la formule. Entre-temps, il loue son terrain à Rock moyennant le paiement des taxes foncières. L'acheteur demeure obligé de revendre à Rock... mais celui-ci ne s'engage pas à racheter!

Toute cette générosité de la part du promoteur s'explique facilement, dès que l'on lève le voile de l'opération. L'achat intermédiaire de lots par des investisseurs étrangers, avec faculté de rachat absolue pour le promoteur, permet à celui-ci de financer la construction des terrains préalablement subdivisés. C'est à la vente des édifices ainsi construits, et grâce à l'astucieux financement, que Les Entreprises Rock réalisent des profits.

M. Jean-Guy Sauvé, président des Rock Enterprises, a d'ailleurs écrit dans une interview accordée au quotidien LA PRESSE la substance des activités de sa compagnie. Dans sa décision, la CVMQ rapporte un extrait de cette interview. "Nous faisons participer des investisseurs au financement de nos opérations de développement, mais nous sommes des développeurs et des constructeurs, pas des vendeurs de terrains. Nous vendons d'ailleurs les terrains de 20% à 25% moins cher que leur valeur sur le marché, parce que nous devons les racheter ensuite!"

Comme on peut le comprendre, le mécanisme de vente de l'agent, Le Foncier Canadien, peut rapidement devenir pyramidal. Les fonds des investisseurs à racheter puis à développer les terrains qui étaient détenus par les autres; ces développements ont pour effet d'augmenter la valeur des terrains alors entre les mains des investisseurs.

Mais pareil investissement au profit des Entreprises Rock constitue-t-il une valeur mobilière au sens de la Loi des valeurs mobilières du Québec. Les procureurs des deux parties ont longuement débattu de la question à la lumière de la Loi d'interprétation du Québec et des principes d'interprétation juridique.

S'inspirant d'un arrêt fondamental en matière de droit mobilière, la CVMQ a tranché la question. En 1946, dans l'affaire W.J. Howey Co, la Securities and Exchange Commission des USA établissait quatre critères utilisés pour reconnaître un contrat de placement. Ces critères sont qu'il s'agisse bel et bien d'un placement, dans une entreprise commune, dans l'expectative d'un profit et que le rendement sur les sommes investies provienne principalement des efforts d'un autre.

La CVMQ, dans deux autres affaires maintenant célèbres, Panora Realities et Farmex, a déjà décidé que ce qui distingue un contrat de placement d'un contrat de vente pure et simple tient à la gestion par autrui du bien acquis.

Puisqu'un contrat de placement est décrit à l'article 1, paragraphe 11, alinéa a) de la Loi des valeurs mobilières du Québec comme une valeur mobilière, la CVMQ n'a donc pas hésité à qualifier comme telle les contrats d'achat offerts par Les Entreprises Rock à ses clients européens.

Pour déterminer la vraie substance d'un quelconque contrat d'achat en regard de la Loi des valeurs mobilières, il faut examiner l'ensemble de l'opération, les méthodes de vente utilisées et les représentations faites aux acheteurs, conclut la CVMQ dans sa décision.

S'ils veulent continuer de vendre leurs contrats de placement en Europe qu'il s'agisse de vente à réméré ou de contrat d'entreprise conjointe ("joint venture"), Les Entreprises Rock Ltée, Les Aménagements Industriels Rock Ltée et leur courtier Le Foncier Canadien, devront enregistrer leurs valeurs et obtenir auprès de la CVMQ un permis de courtier à pouvoir limité.

Les compagnies pétrolières ont peu dépensé pour l'exploration

OTTAWA (PC) — Des statistiques du Bureau fédéral de l'énergie, des mines et des ressources naturelles indiquent que le taux brut d'investissement dans la recherche par les grandes compagnies pétrolières canadiennes a suivi de très près le taux d'inflation des deux dernières années, malgré les profits records enregistrés par ces entreprises.

En 1970, \$512 millions ont été dépensés en recherche, \$593 millions en 1971. En 1972, 1973 et 1974, les dépenses d'exploration ont été respectivement de \$709, \$801 et de \$916 millions.

Un porte-parole de l'industrie a déclaré que tant que le gouvernement ne réduira pas les taxes sur les profits des compagnies, il y aura peu d'argent pour l'exploration.

Le gouvernement fédéral a déjà réduit ses taxes, permettant ainsi aux compagnies de

réaliser des profits supplémentaires de \$100 millions. Le dernier budget Turner assouplit encore la fiscalité des compagnies, à condition qu'elles emploient ces profits supplémentaires pour l'exploration.

Les compagnies avancent qu'elles ont besoin de profits supplémentaires, afin d'entreprendre des recherches d'exploration. Cependant, certaines investissent dans d'autres secteurs, comme l'immobilier et l'assurance.

Ainsi Gulf Canada a un important projet d'investissement immobilier à Laprairie (\$500 millions). Interrogé à ce sujet, un porte-parole de la compagnie n'a pu donner une réponse précise: il a indiqué que c'était la première fois que Gulf investissait dans l'immobilier, quoiqu'une filiale, Goredeo, a déjà fait de tels investissements aux États-Unis.

Selon le Conference Board L'économie est sortie du tunnel

OTTAWA — Les consommateurs vont disposer de plus d'argent à dépenser, au cours des prochains 18 mois. C'est ce qu'a fait savoir, hier, le Conference Board du Canada, une organisation privée de recherches économiques, en affirmant que la récession est maintenant terminée et que les beaux jours sont de retour.

L'organisation estime que la moyenne des salaires sera en avance sur l'inflation d'environ 4% cette année et en 1976. Cependant, elle est d'avis que le chômage restera au-dessus de

sept pour cent durant la même période.

Quant aux profits des sociétés, ils peuvent baisser d'environ 14% cette année, mais augmenteront dans la même proportion en 1976.

Au cours d'une conférence de presse, M. Arthur Smith, président du Conference Board et ancien président du Conseil économique du Canada, a déclaré que le budget fédéral présenté la semaine dernière était fort bien adapté aux conditions présentes.

Pour M. Smith, le redresse-

ment économique sera probablement plus lent que lors des précédentes récessions, mais cela pourrait donner plus de stabilité et fournir aux planificateurs le temps de parer à une nouvelle ronde d'inflation majeure et de faible performance économique.

Les prévisions de chômage, telles que vues par le Conference Board, indiquent un taux moyen de 7% durant les six derniers mois de 1975, et de 7½ durant 1976. Un économiste du Board explique que cela est dû au fait que la productivité - soit

Baie James : réponse des constructeurs

Dans un communiqué remis à la presse, l'Association des constructeurs de route et de grands travaux du Québec (ACRGQ) exprime son étonnement devant les commentaires récents sur la hausse des coûts à la Baie James. Les constructeurs sont d'avis que l'ascension des coûts s'explique par trois facteurs.

Le premier serait la situation économique générale. "Les prix de tous les matériaux ont augmenté de façon très rapide et très considérable. De plus, avec toutes les perturbations qu'a subi la main-d'œuvre à la Baie James, il n'a pas été étonnant que la productivité en ait été affectée, vu l'éloignement de ces chantiers et les coûts accrus dans le transport," affirme l'organisme.

Le deuxième ordre de problème se situe au niveau du donneur d'ouvrage lui-même. La sévérité des devis de

construction était telle que le donneur d'ouvrage pouvait faire tout ce qu'il voulait des constructeurs et surtout tout leur faire faire sans compenser. Certaines modifications ont été consenties alors que pour d'autres les autorités du donneur d'ouvrage ont affirmé qu'une juste considération serait accordée en temps et lieu. Certains sont terminés depuis 2 ans et les entrepreneurs attendent encore après la "juste compensation".

Enfin, l'ACRGQ soutient que les constructeurs se sont butés à des projets préparés en vitesse et souvent incomplets, au manque de personnel du propriétaire et à la lourdeur de l'organisation administrative — manque de décision — retards de toutes sortes — ainsi qu'à des luttes internes entre les administrations des deux sociétés de la Baie James et l'Hydro-Québec.

Poursuites contre M. Jacques Monnier

Le directeur général de la CVMQ a entamé une poursuite criminelle contre M. Jacques Monnier, ex-officier et administrateur de la défunte maison de courtage Massey, Lavoie & Associés Inc. de Montréal.

Le 13 janvier 1972, alors qu'il était administrateur chez Massey, Lavoie & Associés et qu'il était président de Cetex Inc., un courtier à pouvoir limité, M. Lavoie est accusé d'avoir fait de fausses déclarations dans deux affidavits devant être produits lors d'une souscription d'actions de Québec Explorers.

La Québec Explorers, compagnie minière d'exploration possédée une propriété aurifère dans la région de Val D'Or. L'émission du capital-actions de la

compagnie a été faite par la maison Massey, Lavoie & Associés.

En mars dernier, Planex Associates Ltd., un courtier à pouvoir limité, dont le président, M. J.A. Blar, est à la fois président de Québec Explorers, s'est vu condamner à une amende de \$500 après s'être reconnu coupable d'avoir fait le commerce des valeurs mobilières sans enregistrement.

M. Jacques Monnier est donc accusé sous l'article 122 du Code criminel d'avoir à deux reprises fait de fausses déclarations.

M. Monnier est aujourd'hui propriétaire d'une petite exploitation cuprifère, Les Mines Metalliques, située dans les Cantons de l'Est.

Drummond envisage de créer une régie des produits forestiers

QUEBEC (PC) — L'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec réclame l'adoption d'une loi des produits forestiers et elle soumet au ministre des Terres et Forêts un schéma de loi qui prévoit la création d'une Régie des produits forestiers.

Dans un communiqué remis à la presse hier, l'Association soumet que la Régie serait un organisme paragonementaire qui agirait à titre de tribunal pour régler par conciliation et arbitrage les différends qui pourraient survenir entre les fournisseurs de matière première et les utilisateurs.

Dans un mémoire qu'elle vient de remettre au ministre Kevin Drummond, l'Association des manufacturiers de bois de sciage fait état du malaise qui règne toujours dans l'industrie forestière à cause de l'éternelle question de l'approvisionnement. Selon elle, le secteur des pâtes et papiers utiliserait le bois provenant des forêts publiques pour alimenter ses pulperies, laissant les fibres à pâtes dérivées de l'usinage du bois dans les scieries.

Les premiers commentaires du ministre Drummond lors de

la présentation de ce mémoire par l'AMBSQ ont été à l'effet de désigner deux officiers de son ministère pour étudier les modalités d'implanter une "Régie des produits forestiers" en comité avec l'AMBSQ et la fédération des producteurs de bois du Québec. Mercredi dernier, le ministre avait suggéré à la Fédération des producteurs de bois de se rassembler à la même table que l'AMBSQ, de façon à étudier sur une base commune les problèmes de production et de commercialisation de la ma-

tière ligneuse au Québec et pour amener des suggestions afin de faire progresser ce dossier à la satisfaction des parties impliquées.

Par ailleurs, le ministre a indiqué qu'il a l'intention de saisir les représentants des compagnies papeteries de ce sujet dans les jours prochains afin d'amener ces dernières à discuter des mécanismes de mise en place d'une telle régie avec le ministère des terres, et forêts et en collaboration avec les producteurs de matière première.

Touristes et dollars

Les touristes canadiens présents en France suivent de très près le redressement du dollar par rapport à la monnaie française. Hier, le marché des changes officiels indiquait 4.125 francs pour le dollar américain et 3.987 francs pour la devise canadienne.

Le dollar se remet ainsi lentement de sa culbute sous le plancher des 4 francs le mois dernier. La monnaie nord-américaine avait touché un plateau de 5.23 francs en janvier

1974.

Le cours généralement offert aux touristes est inférieur d'environ 10 points aux taux officiels.

Par ailleurs, selon la troisième banque française, la Société générale, le régime du franc en tant que monnaie forte semble être révolu, cette prévision de la Société Générale a été émise après deux jours de pression qui ont contraint la Banque de France à intervenir massivement pour protéger sa monnaie contre le dollar.

faits et projets

Les Belges s'en vont

Glaverbel-Mecaniver S.A. de Belgique vient d'annoncer la vente à Pilkington Brothers Ltd., Toronto, de ses opérations canadiennes sous réserve de l'approbation gouvernementale dans le cadre de la Loi sur les investissements étrangers.

En conséquence, Glaverbel-Mecaniver S.A. transférera ses opérations canadiennes, qui consistaient en un important réseau de distribution et de façonnage s'approvisionnant à la fois en verre importé et en verre produit au Canada, à Pilkington Brothers Ltd. Cette décision fait partie de la restructuration mondiale des activités du groupe Glaverbel-Mecaniver S.A. constitué en 1972 au sein du groupe industriel français B.S.N.-Gervais Danone.

Capital Dynamics passe à l'Ouest

Le contrôle de Capital Dynamics de Montréal, entreprise dirigeant deux groupes de fonds mutuels, a été acquis par Yorkshire Financial Corp. de Vancouver. C'est par l'entremise de l'achat d'une tierce compagnie, Dias Ltd de Calgary, que la firme de Vancouver a acquis la société montréalaise. L'an dernier, Dias avait acquis 71% des actions de Capital Dynamics.

Alors que Yorkshire Financial Corp. est contrôlée par le Yorkshire Trust; par l'intermédiaire de Capital Dynamics, Dias contrôlait le groupe de fonds mutuels All Canadian, dont les actifs sont de \$40 millions, et le groupe Trans-Canada, dont les actifs sont estimés à \$7 millions.

Onzième banque à charte

Le Comité des finances de la Chambre des Communes vient d'approuver le Bill 50, attribuant le statut de banque à charte à une nouvelle banque de Vancouver, la Banque canadienne du Commerce et de l'Industrie.

Le projet de Loi, adopté au Sénat, ira donc à la Chambre des Communes pour le vote en seconde lecture. M. William McDonald, un administrateur provisoire, a déclaré au Comité que la Banque aura des activités sur l'ensemble du territoire national et visera avant tout les entreprises de taille moyenne. C'est pourquoi la nouvelle banque n'aura pas de succursales et n'offrira pas un service de guichet à ses clients.

M. McDonald a aussi ajouté que 60% des \$22 millions du capital investi proviendront de fonds de pension. La société de placement Boyd, Stott et McDonald Ltée, dont M. McDonald est vice-président, investira \$500,000.

Le député conservateur de Rocky Mountain, M. Joe Clarke, a demandé s'il y aurait une participation du public au financement. M. McDonald lui a répondu que les fonds de pension intéressés comptent plus de 400,000 propriétaires de police.

Bombardier s'offre un dividende

Un dividende spécial de 62.5 cents l'action versé par MLW-Worthington Ltd., rapportera, croit-on, un profit de \$485,000 à Les Entreprises J.-Armand-Bombardier Ltd., son actionnaire majoritaire.

Ce dividende sera versé le 21 juillet aux actionnaires enregistrés avant le 14 juillet.

Les Entreprises, un holding familial, détient 97 pour cent des 800,000 actions de MLW-Worthington. Ce contrôle a été acquis plus tôt cette année de la Studebaker-Worthington, de Harrison au New Jersey.

MLW-Worthington n'avait versé aucun dividende au dernier trimestre. Son dernier dividende fut de 20 cents l'action, soit une hausse de 5 cents sur son dividende traditionnel de 15 cents payé durant les cinq dernières années.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS EST PAR les présentes donné que MIBEL INVESTMENTS INC., une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social dans la Ville de Montréal, District de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, pour obtenir l'abandon de sa Charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.

Date à Montréal, le 2 juillet, 1975

Mme BELLA VERNON
Présidente

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-019 975-759
Moshonas & Quimet inc., demanderesse vs Les Héritiers du feu John Amatoles et Stellanos Amatoles, défendeurs. Par ordre de la cour. Les défendeurs, Les Héritiers du feu John Amatoles et Stellanos Amatoles sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à leurs intentions. Montréal le 27 juin, 1975. Claude Dufour, G.A. C.P. M. Mre Donald Kujan, 3427 rue Simpson, Montréal, Québec. Procureurs de la demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
NO: 500-12-051 119-752
LAURENCE RIVARD, Partie requérante, -vs- PAUL-EMILE LAROCHE, Partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR
La partie intimée, PAUL-EMILE LAROCHE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête en divorce sera par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 30 juin 1975 (signé) SELIM NAGUIB
Greffier

MES BOISCLAIR, KOZINA, LEFEBVRE & SASSEVILLE,
4906 est, boulevard Gouin,
Montréal-Nord — 326-6400
dom.élus: 31 St-Jacques, ch. 500.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
DIVISION DES DIVORCES

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
NO: 500-12-052 125-758
DAME GEORGETTE PROULX-FOURNIER, requérante -vs- OMER FOURNIER, intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe des divorces. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête en divorce sera par défaut, un jugement de divorce.

Montréal, le 3 juillet 1975 J. PERRON
Greffier des divorces
Division de Montréal

Baatz, Sylvester, Cyr et Cohen
2383 Grand Trunk
Montréal 104, P.Q.
Tél. 933-8432
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
NO: 500-12-052-503-756
Joanne Edna May Bingham, ménagère, de la Cité et du District de Montréal, requérante -vs- George William Pearson Crook, autrefois de la cité et du district de Montréal, et présentement de lieux inconnus, intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé George William Pearson Crook, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce, affidavit de la division des divorces, certificat d'avocat, avis de contestation et certificat du registraire a été laissé pour l'intimé au bureau de la Cour. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits la requête en divorce sera par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal le 30 juin, 1975.
Me Marks, Shapiro, Hoffman, Green & Beinhaker,
360 St-Jacques Ouest
Suite 1500
Montréal, Québec H2Y 1P5
Avocats pour requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
NO: 500-05-00906-755
CHRISTIANE NOEL, épouse de Jacques Beauchamp et le dit JACQUES BEAUCHAMP, homme de maintenance, tous deux résidant dans les Cité et District de Montréal, au 2086 Baldwin, requérante -vs- JACQUELINE MCANIMAN et CLEMENT MCANIMAN, tous deux du District de Montréal, et présentement résidant au 6862 d'Antioche, Ville d'Anjou, défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR
Les défendeurs JACQUELINE MCANIMAN et CLEMENT MCANIMAN pour qui des copies du Bref d'Assignation et de la Déclaration ont été laissées au bureau de cette Cour, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la date de la dernière publication. Montréal, ce 4ème jour de juin 1975. MONTREAL, le 27ème jour de juin 1975.
MES GAMEROFF, FENSTER, KANESTIN
CELFAND, KUGLER & KAY,
Suite 2204, Place Victoria
800 Carré Victoria
Montréal H4Z 1C5, Québec
Procureurs des demandeurs

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Chambre de la Famille) (Divorces)
NO: 500-12-052368-754
DAME ANNE O'CALLAGHAN, ménagère, des Cité et District de Montréal, y résidant au no 4896 Barclay, App. 1, requérante -vs- ALBERT DUCKWORTH, d'adresse inconnue, intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, ALBERT DUCKWORTH, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête en divorce sera par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 2 juillet 1975
A. BEAULIEU
REGISTRAIRE-ADJ
Me Martin Boyaner,
Proc. de la Requête
6655 Côte-des-Neiges,
ch. 405
Montréal H3S 2B4
DOMICILE ELU:
31 St. Jacques, Suite 500,
Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
NO: 500-12-051985-758
MADELINE LAFORGE, Requérante -vs- ROBERT LEVESQUE, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR, l'intimé ROBERT LEVESQUE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière insertion. Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention à la Cour Supérieure de Montréal, au Palais de Justice de Montréal, au 10, rue Craig, est, Montréal. Faute par l'intimé de comparaître dans les délais susdits, STATUER sur la demande et PRONONCER jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire; DISPENSER la requérante de toute signification du jugement à intervenir.

Montréal, le 3 juillet 1975
Claude Dufour, Protonotaire-adjoint
MES GASTON ET TABAK
Avocats de la requérante
1375, rue Notre-Dame
Lachine

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Chambre de la Famille) (Divorces)
NO: 12-045677-74
PRESIDENT: L'HONORABLE JUGE GUY M. DESAULNIERS
SIMONE GAUDRON, Requérante -vs- JEAN-JACQUES SYLVAIN, Intimé

JUGEMENT CONDITIONNEL DE DIVORCE
ATTENDU que la partie requérante a formé une demande en divorce contre la partie intimée; ATTENDU que la partie intimée n'a pas comparu dans les délais prévus et que défaut a été enregistré contre elle; VU la preuve faite et les pièces versées au dossier; CONSIDERANT que la requête est fondée; PAR CES MOTIFS: LA COUR PRONONCE un jugement conditionnel de divorce des parties, dont le mariage a été célébré le 15 août 1942 en la Cathédrale de Montréal; DISPENSE la requérante de comparaître devant la Cour, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 2 juillet 1975
A. BEAULIEU
REGISTRAIRE-ADJ
Me LAFORREST et NIBEAU
4080 Wellington, 800
VERDUN H4G 1V4
Avocats de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
NO: 500-12-052289-752
DAME HELENE DAGENAIS, résidant et domiciliée dans le district de Montréal, Requérante -vs- JEAN ROCH FOUGAULT, d'adresse inconnue, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé JEAN ROCH FOUGAULT, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête en divorce sera par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 2 juillet 1975
SELIM NAGUIB
REGISTRAIRE-ADJOUT C.S.M.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Chambre de la Famille) (Divorces)
NO: 12-045677-74
PRESIDENT: L'HONORABLE JUGE GUY M. DESAULNIERS
SIMONE GAUDRON, Requérante -vs- JEAN-JACQUES SYLVAIN, Intimé

JUGEMENT CONDITIONNEL DE DIVORCE
ATTENDU que la partie requérante a formé une demande en divorce contre la partie intimée; ATTENDU que la partie intimée n'a pas comparu dans les délais prévus et que défaut a été enregistré contre elle; VU la preuve faite et les pièces versées au dossier; CONSIDERANT que la requête est fondée; PAR CES MOTIFS: LA COUR PRONONCE un jugement conditionnel de divorce des parties, dont le mariage a été célébré le 15 août 1942 en la Cathédrale de Montréal; DISPENSE la requérante de comparaître devant la Cour, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 2 juillet 1975
A. BEAULIEU
REGISTRAIRE-ADJOUT C.S.M.

banque provinciale

Dividende régulier
AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'administration de La Banque Provinciale du Canada a déclaré un dividende de vingt-cinq cents par action sur le capital-actions versé de la Banque pour le trimestre se terminant le 31 juillet 1975.

Ce dividende, portant le numéro 310, sera payable au bureau principal et à toute succursale de la Banque, le ou après le 1er août 1975, aux actionnaires inscrits dans les registres de la Banque le 30 juin 1975, à la fermeture des guichets.

Par ordre du Conseil d'administration,
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, R. Cousineau.
Montréal, le 11 juin 1975.



VILLE DE MONTRÉAL

Expropriation et possession préalable, aux fins de rues, de certains terrains situés dans le prolongement de l'avenue Étienne-Brûlé, au nord-est de la rue du Pont.
Plan E-17 Sault-au-Récollet (art. 1) C.S.M. 16-000137-73 — T.D.E. 34-001189-74M n/d: 71-0760

La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 5 septembre 1975, à 10:30 heures, à la mezzanine du 360 rue St-Jacques, à Montréal, le Tribunal de l'Expropriation de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessous et des dommages résultant de cette expropriation qui, selon les articles 955 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil municipal le 17 mai 1971, conformément au plan d'expropriation E-17 Sault-au-Récollet.

Les immeubles ou parties d'immeubles dont l'expropriation a été décrétée pour les fins susdites, du cadastre de la Paroisse du Sault-au-Récollet, de la division d'enregistrement de Montréal, sont les suivants:

Article	Numéro de cadastre	Subdivision	Numéro de rue	Propriétaire
1	—	—	Lot du Pont	Inconnu

HOTEL-de-VILLE, MONTREAL, 5 juillet 1975

COTE, PELOQUIN et BOUCHARD, Procureurs de la Ville de Montréal.

Renko donne la victoire aux Expos sur les Cards

ST-LOUIS (AP) — Steve Renko a obtenu deux coups sûrs, a marqué deux points et en a fait produire un autre, hier soir, quand il a conduit les Expos de Montréal à une victoire de 5-1 contre les Cardinals de Saint-Louis dans un match de la Ligue nationale de baseball.

Renko (4-5) a également limité les Cards à quatre coups sûrs, les blanchissant au cours des sept premières manches avant de céder sa place à Dan Warthen après s'être plaint d'un mal à l'épaule.

Les Cards ont marqué leur seul point à la quatrième manche quand Reggie Smith a claqué son 11e circuit de la saison.

John Denny (5-3) a su protéger cette avance jusqu'à la sixième quand Renko a entrepris un ralliement de deux points. Renko a obtenu un simple, Tony Scott a suivi avec un simple. Tim Foli a ensuite obtenu un double pour pousser Renko au marbre et Scott a compté par la suite sur un choix de l'intérieur.

À la septième, Pete Mackanin, Barry Foote et Renko ont obtenu des simples pour faire produire un point et chasser

MONTREAL (5)	ST-LOUIS (1)
T. Scott, cg	4 2 2 0
Foli, ac	5 0 1 1
Jorgensen, lb	4 0 2 2
Blittner, cg	4 0 0 0
Carter, cg	4 0 0 0
Mackanin, 2b	3 1 2 0
Parrish, 3b	3 0 1 0
Forde, r	3 0 1 0
Renko, l	3 2 2 0
Warthen, l	1 0 0 0
Totaux	35 5 11 3

MONTREAL (5)	ST-LOUIS (1)
000 002 300-6	000 100 000-1
7. St. Louis 5, 2B-Simmons, Parrish, Foli	C-11th 11, BV-Brock, McBride, Parrish
Renko g, 4-5	6 4 1 0
Warthen p, 3-3	3 1 0 0
Denny p, 3-3	8 1/2 10 1
Garman	1 0 0 0
Barlow	1 0 0 0
Bryant	1 0 0 0
Victoire préservée-Warthen 2	T-2-21
A-22-107	

Denny du monticule. Mike Jorgensen a complété la poussée avec un simple de deux points aux dépens de Mike Garman.

Il s'agissait de la troisième défaite consécutive des Cardinals et la première victoire des Expos au cours de leurs quatre derniers matches.

Avant de connaître des difficultés, Denny a fait face à seu-

lement 17 frappeurs au cours des cinq premières manches. Il a entrepris la sixième en offrant deux prises à Renko. Ce n'est qu'après cette performance que les Expos ont pu remonter la pente.

Foli a claqué son double le long de la ligne du troisième coussin pour faire produire le premier point des Expos. Jorgensen a reçu un but sur balles intentionnel avant que Scott ne vienne croiser le marbre quand Larry Blittner a frappé dans un double jeu.

Avant le début du match, Renko présentait une moyenne de points mérités de 5.12 et il n'avait comploté qu'un seul match en neuf départs.

Ligue Nationale

1er match
Pittsburgh 100 000 000 — 1 5 3
Chicago 100 001 24 — 6 8 1
Kison (7-4), Giusti 7e et Sanguillet; Stone (6-3) et Mitterwald.

2e match
Pittsburgh 000 001 000 00 — 1 6 0
Chicago 000 000 100 01 — 2 6 1
Reuss 9-6 et Dyer; Zahn, Knowles 3-4 11 et Hostley.

New York 000 100 003 — 4 1 1
Philadelphie 010 001 100 — 3 8 2
Seaver 12-4, Baldwin 9 et Stearns; Christenson, Hilgendorf 4, McGraw 5-4, 8, Garber 8 et Oates. Cs: NY—Kingman 12, Grote 2.

Houston 100 010 200 — 4 9 1
Atlanta 000 011 21x — 5 10 0
Roberts, Granger 1-2 7 et Johnson; Morton 9-8 et Correll, Pocoroba 8. C: Alt—Garr 4.

Ligue Américaine

Baltimore 000 002 003 — 5 10 0
New York 000 001 111 — 4 9 1
Palmer 13-5, Jackson 9 et Duncan; Hunter 11-8, Lyle 9 et Munson. C: Bal-Saylor 14.

Boston 100 000 100 — 2 7 0
Cleveland 001 000 20x — 3 4 1
Tiant 11-8 et Fisk, Blackwell 8; Raich 5-2, Buskey 8, LaRoche 9 et Ellis. C: Bos—Yastrzemski 10, Cle—Gamble 3.

Milwaukee 000 101 000 — 2 9 1
Detroit 420 200 00x — 8 8 0
Travers 4-1, Champion 2, Sprague 4, Haneman 3 et Porter, Bare 3-6, Hiller 8 et Freehan. Cs: Det—Freehan 7; Mil—Money 3.

Coupe Davis : Décision contestée

LONDRES (AFP) — Le Comité olympique anti-raciste sud-africain (Coarsa) et la Confédération africaine de lawn tennis ont lancé hier à Londres un appel au Conseil suprême du sport en Afrique pour qu'il demande à tous les pays africains d'annoncer leur retrait de la Fédération internationale, si l'Afrique du Sud n'était pas exclue de la coupe Davis et de la fédération.

Le projet visant à l'expulsion de l'Afrique du Sud sera présenté la semaine prochaine à la réunion de la Fédération internationale de lawn tennis à Barcelone, a déclaré un porte-parole du COARSA.

Le porte-parole a précisé que les pays africains demanderaient aux autres groupes — pays asiatiques, latino-américains et socialistes — de se retirer également si l'Afrique du Sud n'était pas exclue. "Un plan semblable a été appliqué avec succès lors des Jeux olympiques de Mexico", a-t-il ajouté.

Le comité des nations de la coupe Davis avait décidé, jeudi à Londres, d'autoriser l'Afrique du Sud à participer à la compétition en 1975 et 1976. Les États-Unis avaient menacé de se retirer de la coupe si l'Afrique du Sud était exclue, position défendue par la France, la Grande-Bretagne et la Hollande.

Le projet visant à l'expulsion de l'Afrique du Sud sera présenté la semaine prochaine à la réunion de la Fédération internationale de lawn tennis à Barcelone, a déclaré un porte-parole du COARSA.

Le porte-parole a précisé que les pays africains demanderaient aux autres groupes — pays asiatiques, latino-américains et socialistes — de se retirer également si l'Afrique du Sud n'était pas exclue. "Un plan semblable a été appliqué avec succès lors des Jeux olympiques de Mexico", a-t-il ajouté.

Le comité des nations de la coupe Davis avait décidé, jeudi à Londres, d'autoriser l'Afrique du Sud à participer à la compétition en 1975 et 1976. Les États-Unis avaient menacé de se retirer de la coupe si l'Afrique du Sud était exclue, position défendue par la France, la Grande-Bretagne et la Hollande.

LES MENEURS

(parties d'hier non comprises)

	ab	cs	moy.
Carew, Minn.	262	98	374
Hargrove, Tex.	238	83	340
Lynn, Bos.	260	85	327
Munson, N.Y.	262	92	326
Hsieh, Minn.	220	69	314
Maddox, N.Y.	218	67	307
Washington, Oak.	303	93	307
McRae, K.C.	300	92	307
Braun, Minn.	197	60	305
Yastrzemski, Bos.	271	82	303

Circuits

Bonds, New York, 19; Jackson, Oakland, 18.

Points produits

Lynn, Boston, 58; Horton, Detroit, 56.

LIGUE NATIONALE

Section Est	g	p	moy.	diff.
PITTSBURGH	47	30	610	—
PHILADELPHIE	44	35	557	4
NEW YORK	39	35	527	6 1/2
ST-LOUIS	37	39	487	9 1/2
CHICAGO	38	42	475	10 1/2
MONTREAL	31	41	431	13 1/2

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
CINCINNATI	51	29	638	—
LOS ANGELES	45	37	549	7
SAN FRANCISCO	38	41	481	12 1/2
SAN DIEGO	38	42	475	13
ATLANTA	33	44	429	16 1/2
HOUSTON	28	54	341	24

LIGUE AMERICAINE

Section Est	g	p	moy.	diff.
BOSTON	42	34	553	—
MILWAUKEE	43	35	551	—
NEW YORK	41	36	532	1 1/2
BALTIMORE	36	40	474	6
CLEVELAND	34	42	447	8
DETROIT	29	46	387	12 1/2

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
OAKLAND	49	29	628	—
KANSAS CITY	43	35	551	6
CHICAGO	37	39	487	11
TEXAS	37	41	474	12
MINNESOTA	35	41	461	13
CALIFORNIE	37	45	451	14

Section Est

	g	p	moy.	diff.
BOSTON	42	34	553	—
MILWAUKEE	43	35	551	—
NEW YORK	41	36	532	1 1/2
BALTIMORE	36	40	474	6
CLEVELAND	34	42	447	8
DETROIT	29	46	387	12 1/2

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
OAKLAND	49	29	628	—
KANSAS CITY	43	35	551	6
CHICAGO	37	39	487	11
TEXAS	37	41	474	12
MINNESOTA	35	41	461	13
CALIFORNIE	37	45	451	14

Section Est

	g	p	moy.	diff.
BOSTON	42	34	553	—
MILWAUKEE	43	35	551	—
NEW YORK	41	36	532	1 1/2
BALTIMORE	36	40	474	6
CLEVELAND	34	42	447	8
DETROIT	29	46	387	12 1/2

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
OAKLAND	49	29	628	—
KANSAS CITY	43	35	551	6
CHICAGO	37	39	487	11
TEXAS	37	41	474	12
MINNESOTA	35	41	461	13
CALIFORNIE	37	45	451	14

Section Est

	g	p	moy.	diff.
BOSTON	42	34	553	—
MILWAUKEE	43	35	551	—
NEW YORK	41	36	532	1 1/2
BALTIMORE	36	40	474	6
CLEVELAND	34	42	447	8
DETROIT	29	46	387	12 1/2

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
OAKLAND	49	29	628	—
KANSAS CITY	43	35	551	6
CHICAGO	37	39	487	11
TEXAS	37	41	474	12
MINNESOTA	35	41	461	13
CALIFORNIE	37	45	451	14

Section Est

	g	p	moy.	diff.
BOSTON	42	34	553	—
MILWAUKEE	43	35	551	—
NEW YORK	41	36	532	1 1/2
BALTIMORE	36	40	474	6
CLEVELAND	34	42	447	8
DETROIT	29	46	387	12 1/2

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
OAKLAND	49	29	628	—
KANSAS CITY	43	35	551	6
CHICAGO	37	39	487	11
TEXAS	37	41	474	12
MINNESOTA	35	41	461	13
CALIFORNIE	37	45	451	14

Section Est

	g	p	moy.	diff.
BOSTON	42	34	553	—
MILWAUKEE	43	35	551	—
NEW YORK	41	36	532	1 1/2
BALTIMORE	36	40	474	6
CLEVELAND	34	42	447	8
DETROIT	29	46	387	12 1/2

Billie Jean sacrée "reine de Wimbledon"



Billie Jean King exhibe fièrement le plateau d'argent qu'elle vient de mériter, à la suite de sa victoire déconcertante de 6-0 et 6-1 aux dépens d'Evonne Goolagong, en finale du simple féminin de Wimbledon. Il s'agissait d'un 6e et dernier titre individuel pour Mme King, puisqu'elle met ainsi un terme à sa carrière en compétition. (Téléphoto AP)

La LNH prise à partie par deux ministères américains

La Ligue nationale de hockey prépare actuellement un rapport à l'intention de deux ministères du gouvernement des États-Unis, qui voudraient savoir comment elle peut justifier l'embauche d'une majorité de joueurs en provenance du Canada au sein des 15 équipes américaines du circuit.

Brian O'Neill, directeur général de la LNH, a dit hier à Montréal qu'il prévoyait que le rapport serait soumis vers la fin de juillet aux ministères américains du Travail et de l'Immigration.

Plus tôt dans la journée, le quotidien Free Press, de London (Ont.), révélait que la LNH avait été priée de fournir une documentation afin de justifier le fait qu'elle semblait opter pour des joueurs canadiens et européens, lors d'une réunion entre des représentants des 18 équipes du circuit et du ministère de l'Immigration, le 24 juin dernier à Washington.

JIMMY CONNORS, en dépit de trois poursuites judiciaires totalisant \$50 millions contre Arthur Ashe et l'Association des joueurs professionnels de tennis dont ce dernier est président, dit qu'il ne ressentira pas plus d'animosité pour cela face à son compatriote américain, aujourd'hui à Wimbledon, en finale du simple masculin. Hier, deux autres Américains, les joueurs Vitas Gerulaitis et Alex Mayer, ont facilement remporté la finale du double masculin 7-5, 8-6 et 6-4, aux dépens de l'Australien Alan Stone et du Rhodésien Colin Dowdswell.

LUCILLE LESSARD, de Loretteville, championne mondiale au tir à l'arc sur cible en 1974 et 6e au récent championnat mondial de long parcours, participera, en compagnie de quelque 300 autres archers canadiens, aux championnats nationaux de tir à l'arc, la semaine prochaine à Caledon (Ontario).

GRANT McLAREN, de London, ainsi qu'Yvonne Saunders, de Toronto, et Debbie Brill, de Victoria, ont établi des records canadiens, hier à Oslo au cours d'une rencontre internationale d'athlétisme. Bien que terminant 4e, McLaren a réédité son propre record des 3.000 mètres (7:57,7 en 1972) en 7:50,4, contre 7:48,8 au vainqueur, le Suisse Werner Beier. Mlle Saunders, qui en était à une victoire en cinq courses sur 800 mètres en sol européen, a réédité 2.001, battant ainsi par un 10e de seconde un record établi en 1972 par la Torontoise Abby Hoffman. Enfin, Mlle Brill a sauté 6'2 3/4", rééditant son record par trois quarts de pouce dans une épreuve qu'elle gagna haut la main.

JEAN-PIERRE JARIER, au volant d'une UOP Shadow, s'est montré le plus rapide hier sur le circuit Paul Ricard du Castellet, à l'occasion de la première séance d'essais en vue du Grand prix automobile de France qui y sera disputé demain. Le Français a bouclé les 3.61 milles du circuit à 192,952 km/h, soit près de 120 m/h.

LE CANADA, en affrontant la Pologne demain après-midi à l'Autostade, inaugurera une série de six rencontres amicales de soccer international où chacune des quatre équipes inscrites rencontrera les trois autres à deux reprises. Outre la Pologne, la Hongrie et la République démocratique allemande, lauréates dans cet ordre au tournoi olympique de Munich, participent également à cette compétition pré-olympique. A noter au sein de l'alignement de l'équipe nationale canadienne, la présence de quatre jeunes athlètes de la région montréalaise: Tino Lettieri, Chris Horrocks, James Kelly et Mario Santos.

GILLES GRATTON, 22 ans, un gardien originaire de LaSalle et qui œuvre depuis deux ans pour les Toros de Toronto, dans l'AMH, vient de signer un contrat avec les Blues de St-Louis, de la LNH.

BUNNY AHEARNE, selon un journal de Tchecoslovaquie, serait forcé d'abandonner son poste de président de la Fédération internationale de hockey sur glace, lors de la réunion annuelle de cet organisme, du 18 au 26 juillet en Suisse. Le départ du csar britannique permettrait ainsi aux hockeyeurs professionnels d'Amérique de participer au championnat du monde.

Après cette étape de transition, les choses sérieuses reprennent aujourd'hui avec deux demi-étapes: Langon-Fleurance (131 kms en ligne) et une épreuve contre la montre en individuel de 37,4 kms aux alentours de Fleurance, dans l'après-midi.

Les rescapés du 62e Tour de France bénéficient demain d'une journée de repos avant d'aborder la première des étapes de montagne, avec notamment le col du Soulor au "menu".

Dans la course contre la montre disputée mercredi sur 16 kms à Merlin-Plage, le Belge Eddy Merckx a distancé largement tous ses principaux rivaux pour la victoire finale, et on se demande combien de temps des grimpeurs patentés comme l'Espagnol Luis Ocaña ou le Néerlandais Joop Zoetemelk vont concéder sur le double de la distance de Merlin-Plage.

Les grimpeurs, s'ils veulent conserver une chance de remporter la victoire finale, et qui sont déjà à quelque trois ou quatre minutes du Belge, ne peuvent plus se permettre de perdre du temps aujourd'hui sur le porteur du maillot jaune.

L'Italien Francesco Moser est toujours second au classement général, avec un retard de 31 secondes sur Merckx et une avance de 45 sur le Belge Michel Pollentier. Le Français Bernard Thévenet est 4e avec un retard de 2:11 minutes sur le meneur.

Hoban, qui ne manque pas d'humour, a déclaré après l'arrivée: "Avec Wimbledon et le cricket, je ne suis même pas sûr que l'on mentionnera ma victoire d'étape en Grande-Bretagne".

Après cette étape de transition, les choses sérieuses reprennent aujourd'hui avec deux demi-étapes: Langon-Fleurance (131 kms en ligne) et une épreuve contre la montre en individuel de 37,4 kms aux alentours de Fleurance, dans l'après-midi.

Les rescapés du 62e Tour de France bénéficient demain d'une journée de repos avant d'aborder la première des étapes de montagne, avec notamment le col du Soulor au "menu".

Dans la course contre la montre disputée mercredi sur 16 kms à Merlin-Plage, le Belge Eddy Merckx a distancé largement tous ses principaux rivaux pour la victoire finale, et on se demande combien de temps des grimpeurs patentés comme l'Espagnol Luis Ocaña ou le Néerlandais Joop Zoetemelk vont concéder sur le double de la distance de Merlin-Plage.

Les grimpeurs, s'ils veulent conserver une chance de remporter la victoire finale, et qui sont déjà à quelque trois ou quatre minutes du Belge, ne peuvent plus se permettre de perdre du temps aujourd'hui sur le porteur du maillot jaune.

L'Italien Francesco Moser est toujours second au classement général, avec un retard de 31 secondes sur Merckx et une avance de 45 sur le Belge Michel Pollentier. Le Français Bernard Thévenet est 4e avec un retard de 2:11 minutes sur le meneur.

Hoban, qui ne manque pas d'humour, a déclaré après l'arrivée: "Avec Wimbledon et le cricket, je ne suis même pas sûr que l'on mentionnera ma victoire d'étape en Grande-Bretagne".

WIMBLEDON (AFP) — Billie Jean King voulait réussir ses adieux à Wimbledon. Elle a été comblée au-delà de toute espérance.

La championne américaine avait annoncé en arrivant en Angleterre qu'elle allait disputer pour la dernière fois, à l'âge de 31 ans, la plus grande épreuve du monde. Elle l'a remportée pour la 6e fois — aucune championne depuis un demi-siècle n'a fait mieux — et sa dernière balle sur l'herbe du central fut une merveilleuse volée qui mit fin à l'une des plus courtes finales de toute l'histoire du tournoi.

Il ne fallut à celle que les journalistes britanniques appellent depuis des années "the queen of Wimbledon" que 40 minutes à peine et 13 jeux au total (6-0, 6-1) pour battre, pour écraser, la jeune Australienne Evonne Goolagong-Cawley.

Sous un ciel gris et bas, la jeune aborigène vécut un véritable cauchemar: jamais de toute sa carrière elle n'avait subi une telle déroute. Certes, depuis que sa route a commencé de croiser celle de Billie Jean King dans les grands tournois de tennis, elle n'avait battu que deux fois en neuf rencontres sa rivale. Elle s'était toutes deux affrontées trois fois déjà à Wimbledon. Evonne avait même enlevé le premier match en 1971, quelques jours avant de gagner son premier et unique titre britannique. Ensuite, Billie Jean avait pris le dessus en 1972 (finale) et en 1973 (demi-finale).

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'YAMASKA ANIMATEUR DE PASTORALE (poste permanent)

Qualifications requises:

Posséder un diplôme universitaire de 1er cycle en théologie, en pastorale ou en sciences religieuses.

Salaire:

Echelle 1974/75: \$8,696 - \$18,189, (celle pour 1975/76 est en négociation).

Les années d'expérience dans l'enseignement dans une institution reconnue ou à un poste de cadre sont reconnues.

Communiquer le plus tôt possible avec:

**Directeur des services au personnel,
C.S.R. de l'Yamaska,
2270, Malhiot,
St-Hyacinthe, Qué.**

BUREAU DES ÉCOLES PROTESTANTES DU GRAND MONTRÉAL

demande un nouvel

UNIVERSITAIRE

Nature de la fonction:

Prendre en charge les fonctions suivantes:

- Classification et certification des enseignants.
- Statistiques et tâches relatives.

Qualifications:

- Degré universitaire premier cycle.
- Connaissance de la langue française essentielle.

Rémunération:

En rapport avec les qualifications et l'expérience. Salaire entre \$9,000 et \$12,000.

Les candidats intéressés doivent en faire la demande par écrit au:

**Surintendant du personnel
P.S.B.G.M.
6,000 Avenue Fielding,
Montréal, H3X 1T4**

L'HÔPITAL MONTFORT

(Hôpital général de 230 lits)

recherche un(e)

DIRECTEUR (TRICE) DES SERVICES AUXILIAIRES

FONCTIONS:

Sous l'autorité du Directeur général, cette personne contrôle et coordonne les services suivants: Buanderie, Chauffage, Communications, Nutrition, Relations publiques, Services physiques et Stérilisation centrale, Planning et réparations.

QUALIFICATIONS:

- Degré universitaire Maîtrise Hospitalière ou équivalent ou 5 années d'expérience dans un domaine connexe.
- Bilingue

FAIRE PARVENIR CURRICULUM VITAE À:

**Guy L. D'Amours
Directeur Général
Hôpital Montfort
775, chemin Montréal
Ottawa, K1K 0T2**

UNIVERSITÉ DE MONCTON BIBLIOTHÈQUE CHAMPLAIN

Deux postes vacants

1er poste: Service du catalogue.

Fonctions:

Catalogage et classification des ouvrages de référence et de tous les autres ouvrages, dont la priorité a été établie par le chef de service, et vérification du travail de deux bibliothécaires et d'un commis.

2ème poste: Référence au service de périodiques, documents officiels et documents audio-visuels.

Exigences:

- Grade universitaire en bibliothéconomie, de préférence maîtrise.
- Expérience souhaitable.

Traitement annuel:

Selon la formation et l'expérience.

Prière de communiquer à Montréal avec **M. Albert Lévesque**, tél. 842-4881 poste 1503 ou écrire au Directeur du personnel, Université de Moncton, Moncton, N.-B., E1A 3E9.



**La Fédération
des Caisses populaires
Desjardins**

PROGRAMMEURS

Dans le cadre de l'application du système intégré des caisses populaires (SIC), la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins est à la recherche de PROGRAMMEURS dont les principales fonctions seront de codifier des programmes et en vérifier la validité au moyen de tests, de participer à l'entretien, à la modification et à la correction des programmes existants et de documenter des programmes suivant les spécifications reçues.

Les candidats recherchés possèdent un diplôme d'études collégiales (DEC), option informatique, une expérience de deux (2) à trois (3) ans en programmation et une connaissance de l'ASSEMBLER.

Le lieu de travail sera Montréal.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 16 juillet 1975, à

**MONSIEUR JULES W. COMTOIS,
LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC
DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS,
1253, AVENUE MCGILL COLLEGE,
SUITE 970, MONTRÉAL 110.**

Carrières et Professions

CEGEP DE MATANE

Offre d'emploi

Poste ouvert: **Enseignant en physique et dessin technique**

Qualification: 1er cycle universitaire dans les disciplines concernées.

Début de l'emploi: 20 août 1975.

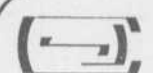
Traitement:

Selon la convention collective des enseignants (en révision).

Candidatures:

Par écrit avant le 11 juillet 1975 à l'adresse suivante:

**M. Georges-E. Bouchard,
Secrétaire général,
Cégep de Matane,
616, rue St-Rédempteur,
Matane, Qué.**



Collège St-Jean-sur-Richelieu
COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL

Le Collège St-Jean-sur-Richelieu (Cégep) est à la recherche de professeurs dans les disciplines suivantes pour la session automne 1975:

— **Sciences graphiques (242-101-75)**
8 périodes/semaine.

— **Mécanique (243-103-74)**
8 périodes/semaine.

Faire parvenir curriculum vitae au plus tard le 11 juillet 1975 à:

**Jules Roy,
Directeur des services du personnel,
Collège St-Jean-sur-Richelieu,
C.P. 310,
St-Jean, Qué. J3B 5J4**



COLLÈGE DE VALLEYFIELD

Le Collège de Valleyfield demande un professeur à temps partiel dans la discipline suivante:

SCIENCES POLITIQUES

Exigences:

- Diplôme universitaire de 1er cycle
- Expérience d'enseignement souhaitable.

Faire parvenir votre curriculum vitae accompagné des attestations relatives à votre scolarité et votre expérience, le plus tôt possible, à:

**Robert Savard,
Directeur des services au personnel,
Collège de Valleyfield,
169, rue Champlain,
Valleyfield, Qué. J6T 1X6**

HÔPITAL NOTRE-DAME

Centre hospitalier affilié à l'Université de Montréal

Direction des services infirmiers

INFIRMIERS(ÈRES) CLINIENS(NES) — CONSEILLERS(ÈRES) EN SOINS

Spécialités:

Médecine - Chirurgie - Soins intensifs - Mère et enfant - Psychiatrie.

Exigences:

- Permis de l'O.I.I.Q.
- Maîtrise en sciences infirmières (diplôme de 2e cycle).
- Option spécialisation en soins.

CONSEILLERS(ÈRES) EN RECHERCHE

Exigences:

- Permis de l'O.I.I.Q.
- Maîtrise en sciences infirmières (diplôme de 2e cycle).

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à:

**Mme Rita David-Desroches,
Bureau d'emploi,
1560 est, rue Sherbrooke,
Montréal, Qué.**

PROFESSEURS DE FRANÇAIS

Le Conseil d'Éducation de Carleton recherche des professeurs de français pour ses divers programmes à l'élémentaire: **FRANÇAIS ORAL, IMMERSION et RATTRAPAGE** aux écoles suivantes:

IMMERSION

Kars P.S.
Beacon Hill P.S.
Glen Ogilvie P.S. (2)
Lakeview P.S. (1½)
Parkwood Hills (1 - musique)

RATTRAPAGE EN IMMERSION

1 professeur

FRANÇAIS ORAL

Meadowview P.S.
Blackburn P.S.
Metcalfe P.S.
Henry Munro P.S.
Emily Carr M.S.

Pour plus de renseignement prière de communiquer avec:

**M. A.A. Kinchen
Agent du Personnel enseignant (Académique)
Conseil d'Éducation de Carleton
133, chemin Greenbank
Ottawa, Ontario
(K2H 6L3)
Téléphone: 820-1820, poste 257**

Le Conseil d'Éducation de Prescott-Russell

requiert pour septembre 1975, pour l'école secondaire de Vankleek Hill, les services d'un professeur de musique instrumentale, 5 classes, et musique vocale,

1 classe, (enseignement en français et en anglais) (le programme de musique est déjà bien organisé).

**Principal: M. Wyman Bradford
École secondaire de Vankleek Hill
Vankleek Hill, Ontario
Tél. (613) 678-2023 (école)
(613) 678-2037 (rés.)**

Secrétaire du conseil d'éducation.

TRADUCTEUR RÉDACTEUR

Rédaction et traduction de textes éducatifs pour adultes ainsi que d'un journal d'association. De préférence, le ou la candidate devrait avoir suivi un cours de traduction et/ou posséder plusieurs années d'expérience comme rédacteur ou traducteur.

Prière de faire parvenir curriculum vitae à:

**Mme Claudette Riendeau,
Association de l'immeuble du Québec,
1080 Beaver Hall, suite 1026,
Montréal, Qué.**

CEGEP RÉGIONAL CÔTE NORD

Requiert les services

de 2 PROFESSEURS à plein temps
(1975-1976)

1 EN ÉLECTROTECHNIQUE
1 EN TECHNIQUES FORESTIÈRES

FORMATION UNIVERSITAIRE REQUISE:

Professeur en électrotechnique:

Diplôme d'enseignement technique ou de génie électrique.

Techniques forestières: Diplôme de génie forestier.

Lieu de travail: Campus Manicouagan
537, Boul. Blanche,
Hauterive, Qué.

Salaire: Selon la convention collective en vigueur.
Date limite du concours: 18 juillet 1975.

Faire parvenir votre curriculum vitae le plus tôt possible à:
M. Pierre Robitaille

**Campus Manicouagan
537 Boul. Blanche
Hauterive, Qué.
Tél.: (418) 589-5707**



COLLÈGE DE VALLEYFIELD

Le Collège de Valleyfield requiert les services d'un

PSYCHOLOGUE

Fonctions:

Contribuer au développement de l'étudiant par le "Counselling" et l'animation dans le cadre des services aux étudiants.

Qualifications:

- Membre de la Corporation des psychologues de la province de Québec.
- Expérience souhaitable.

Traitement annuel:

Le salaire initial pourra atteindre \$17,116 selon les qualifications et l'expérience (échelles en révision).

Faites parvenir votre curriculum vitae accompagné de vos attestations d'études et d'expérience avant le 21 juillet à:

**M. Robert Savard,
Directeur des services au personnel,
Collège de Valleyfield,
169, rue Champlain,
Valleyfield, Qué. J6T 1X6**

RÉSIDENTE DORCHESTER

Centre d'accueil pour adultes (350 lits)

COORDONNATEUR(TRICE) CLINIQUE AUX SOINS INFIRMIERS

Poste de nuit

Qualifications requises:

- Baccalauréat en sciences infirmières.
- Expérience minimale de trois (3) ans en soins infirmiers.
- Sens de l'organisation.
- Leadership.
- Bonnes relations humaines et compétence professionnelle.
- Détenir son droit de pratique de l'O.I.I.P.Q.

Avantage:

Congé à toutes les fins de semaine.

INFIRMIER(ÈRE) CHEF

Horaires de jour

Exigences:

- Infirmier(ère) détenant son droit de pratique de l'O.I.I.P.Q.
- Posséder une formation en administration d'hôpital unité de soins ou un certificat en gestion d'hôpital serait un avantage.
- Minimum de trois (3) ans d'expérience en administration.

S'adresser à:

**M. Jean-Marc Gagnon,
Directeur du personnel,
Résidence Dorchester,
1650 ouest, boul. Dorchester,
Montréal, Qué. H3H 1P8
Tél. 935-4681 poste 70**

Voir autres Carrières et Professions
en pages 18, 19 et 20



LE COLLÈGE DE JOLIETTE

demande

un professeur à temps partiel en

TECHNIQUES INFIRMIÈRES

(pédiatrie 180-401), 10 périodes/semaine, 1ère session seulement.

Qualification:

Diplôme universitaire de 1er cycle.

Envoyer curriculum vitae au:

**Secrétaire général,
Collège de Joliette,
20 sud, rue St-Charles,
Joliette, Qué.**

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE SALABERRY

requiert les services d'un (e):

PSYCHOLOGUE OU CONSEILLER(E) D'ORIENTATION

Nature du travail:

- Fournir une assistance professionnelle aux étudiants, en vue de favoriser leur intégration et leur adaptation en milieu scolaire et social;
- Fournir aux étudiants une assistance professionnelle face à leur orientation en vue de favoriser leur intégration au monde du travail.

Qualifications requises:

Diplôme universitaire terminal approprié le(la) rendant apte à exercer sa profession et / ou membre en règle de sa corporation professionnelle ou en voie de le devenir.

Salaire: selon la convention collective en vigueur.

Entrée en fonction: Immédiate.

Toutes personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 11 juillet 1975, 16:30 heures, au:

**Service du personnel,
115, rue St-Charles,
Valleyfield, Qué.**

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU CENTRE DU QUÉBEC

RÉGION 04

Postes disponibles immédiatement

A) TRAVAILLEURS SOCIAUX

- 2 CHARGÉS DE PROGRAMME (postes cadres)
- 1 au Service "Ressources"
- 1 au Service "3e Âge"

FONCTIONS:

Assister et représenter le Directeur des Services Professionnels en égard à la conception, planification, programmation et évaluation des dits programmes.

QUALIFICATIONS:

Diplôme universitaire en service social, expérience pertinente, initiative. Concours ouvert jusqu'au 15 août 1975.

- 2 RESPONSABLES DE SERVICES: (postes cadres)

- 1 Santé et Toxicomanies (responsable régional)
- 1 Service "Famille", à Victoriaville.

FONCTIONS:

Planifier, coordonner, diriger et contrôler les activités du service.

QUALIFICATIONS:

Diplôme universitaire en service social ou équivalence, apte à diriger du personnel, expérience pertinente. Concours ouvert jusqu'au 15 août 1975.

B) - 1 PSYCHOLOGUE (poste syndicable)

ENDROIT DE TRAVAIL:

Succursale Mauricie (Shawinigan) et Trois-Rivières, à raison de cinq jours par semaine (à demi-temps à Shawinigan et à demi-temps à Trois-Rivières, selon des modalités à déterminer).

FONCTIONS:

Travailler pour et auprès des enfants ou adolescents placés en Centre d'Accueil ou en famille d'accueil ainsi qu'auprès de leurs parents ou familles.

Agir comme personne ressource auprès des praticiens sociaux, des Centres d'accueil et des familles d'accueil, en: a) aidant au plan du diagnostic à poser;

b) consultant un plan du traitement à entreprendre;

c) participant aux études de cas;

d) agissant occasionnellement comme thérapeute ou co-thérapeute;

e) participant à la formation du personnel;

f) accomplissant toute autre tâche demandée par le supérieur immédiat.

EXIGENCES:

- Membre de la Corporation des psychologues de la province Québec;
- Diplôme terminal en psychologie;
- Quelques années d'expérience;
- Disponibilité pour voyager.

SALAIRE:

Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

BÉNÉFICES MARGINAUX:

Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Concours ouvert jusqu'au 15 août 1975.

- 1 PRATICIEN AU SERVICE FAMILLE ÉLÉMENT PROGRAMME COUPLE. (poste syndicable)

Endroit de travail: 574, rue Hériot, Drummondville.

FONCTIONS:

- Travailler avec les couples en difficulté;
- Être intéressé à former équipe avec les autres employés de l'élément Couple;
- Collaborer avec le personnel des autres éléments du Programme Famille, soit le personnel affecté à "Famille", "Jeunesse" et "Trilogie".

EXIGENCES:

- Diplôme universitaire en Service Social ou l'équivalence;
- Trois (3) ans de pratique en counselling marital et dans les conflits conjugaux;
- Sens des responsabilités, initiative, autonomie.
- Bonne connaissance des phénomènes familiaux.

SALAIRE:

Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

BÉNÉFICES MARGINAUX:

Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Concours ouvert jusqu'au 16 juillet 1975.

Faire parvenir votre candidature au:

**Directeur des Ressources Humaines,
C.S.S. du Centre du Québec,
Case postale 1330,
Trois-Rivi**



COLLÈGE AHUNTSIC

Offres d'emploi

Postes à pourvoir:

Département archives médicales Trois enseignants à temps plein

pour année académique 1975/76.

Nature du travail:

Enseignement de formation pratique en archives médicales aux hôpitaux Notre-Dame, Sacré-Cœur et Hôtel-Dieu.

Qualifications requises:

- Diplôme en archives médicales.
- Expérience pédagogique de préférence.
- Expérience pertinente de 2 ans minimum dans un service d'archives médicales.

Traitement:

Selon le décret tenant lieu de convention collective. Les personnes intéressées à occuper ces postes devront faire parvenir leur curriculum vitae au Service du personnel, local 14, au plus tard le jeudi 7 août 1975.

Service du personnel,
Collège Ahuntsic,
9155, rue St-Hubert,
Montréal, Qué. H2M 9Z9

PAVILLON TOUPIN INC.

L'établissement: 2 directorats, 4 services, capacité théorique de l'établissement, 100 enfants "internes" et 20 enfants "externes". 67 employés, centre de réadaptation "centre d'accueil" pour mésadaptés mentaux 0 à 18 ans.

DIRECTEUR DE LA VIE DE GROUPE

Fonction:

- Assurer la qualité des soins et l'application des programmes de réadaptation;
- Coordonner l'application des techniques, méthodes et programmes élaborés par la direction des services professionnels et approuvés par le Directeur général;
- Participer à l'élaboration des politiques en matière de développement de ressources éducatives et résidentielles;
- Diriger et animer le personnel sous sa responsabilité.

Exigences:

- Détenir un diplôme universitaire en sciences humaines avec expérience en administration.

Traitement:

Selon les échelles en vigueur dans les établissements de santé et de services sociaux.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 24 juillet 1975, à l'attention de:

Directeur général,
Pavillon Toupin Inc.,
C.P. 460,
Donnaco, Québec.



LA COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER

St-Thomas High School

requiert les services:

ENSEIGNANTS

1. Français (Langue seconde)

Secondaire I, II et III

2. Français (Langue seconde)

Temps partiel - Après midi seulement
Deux classes - Secondaire I

3. Immersion Française

Trois classes d'immersion (Maths, Français et Géographie)
Deux classes de Français (Secondaire I ou II)

Les candidats intéressés sont priés de communiquer avec:

Monsieur John Panyaszak

LA COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER

697-6320, poste 39



L'HÔPITAL SAINTE-JUSTINE
est à la recherche d'un

DIRECTEUR DU PERSONNEL ADJOINT

Sommaire des responsabilités:

- Sous l'autorité du directeur du personnel, le titulaire de ce poste assiste le directeur dans l'exécution de ses fonctions et oeuvre principalement dans le domaine des relations de travail.

Qualifications requises:

- Diplôme universitaire de 2e cycle en relations industrielles.
- Une grande expérience peut suppléer à l'absence d'un diplôme de 2e cycle.
- Un minimum de trois (3) années d'expérience dans les domaines des relations de travail et de la gestion du personnel.

Rémunération:

- Selon l'expérience et en conformité avec la politique salariale du ministère des Affaires sociales.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 18 juillet 1975 au:

Directeur du personnel,
Hôpital Ste-Justine,
3175, chemin côte Ste-Catherine,
Montréal H3T 1C5

Carrières et Professions

LE COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF

recherche les services de professeurs qualifiés et d'expérience:

- deux professeurs d'anglais, sec. IV et V
- un professeur de chimie (Chem Study), sec. V

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Collège Jean-de-Brébeuf,
Secrétariat du cours secondaire,
3200, chemin Ste-Catherine,
Montréal H3T 1C1
Tél. 342-1320, poste 229



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

SECTION DE COMMUNICATION

Poste de professeur offert avec importantes fonctions administratives.

Qualification requise:

Diplôme de doctorat ou formation équivalente.
Date d'entrée en fonction: 1er septembre 1975.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 20 juillet 1975 à:

Monsieur le Directeur,
Section de communication,
Département de psychologie,
Université de Montréal,
C.P. 6128, Montréal, Qué.

La Commission Scolaire La Sapinière

requiert les services d'un(e)

Psychologue

Nature du travail:

Fournir une assistance professionnelle aux étudiants, en vue de favoriser leur intégration et leur adaptation en milieu scolaire et social.

Qualifications requises:

Diplôme universitaire terminal approprié, le(la) rendant apte à exercer sa profession, et membre en règle de sa corporation professionnelle.

Salaire:

Selon la convention collective en vigueur.

Entrée en fonction: août 1975.

Le curriculum vitae des personnes intéressées devra être parvenu avant le 12 juillet 1975 à:

M. Maurice Patry,
Directeur des Services au personnel,
Commission Scolaire La Sapinière,
146 rue Angus, C.P. 418,
East Angus, J0B 1R0



LE COLLÈGE DE JOLIETTE

DEMANDE UN

PROGRAMMEUR

Nature du travail:

Le rôle principal et habituel de l'employé de cette classe consiste à élaborer des programmes destinés au traitement de données par ordinateur à partir de systèmes dont le cadre général est établi par l'analyste en informatique.

Qualifications requises:

Posséder un diplôme d'études collégiales professionnelles, avec champ de spécialisation approprié, ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

OU

Avoir complété le cours secondaire V, avec option appropriée, ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente et posséder six (6) années d'expérience pertinente en plus de connaître au moins un langage de programmation.

Candidatures:

Envoyer curriculum vitae, au plus tard le 25 juillet 1975, au:

Secrétaire général
Collège de Joliette
20 aud, rue St-Charles
Joliette, Québec



Université du Québec à Chicoutimi

PROFESSEUR EN LINGUISTIQUE

Fonctions:

- Phonétique générale.
- Linguistique appliquée à l'enseignement du français.
- Grammaire et stylistique.

Exigences:

Doctorat de préférence ou maîtrise avec expérience pertinente.

Traitement:

Selon la convention collective en vigueur à l'UQAC.

Entrée en fonction:

1er septembre 1975.

Veillez faire parvenir votre candidature accompagnée d'un curriculum vitae à:

M. Yves Saint-Gelais
Directeur du Département des Sciences humaines
Université du Québec à Chicoutimi
930 est, rue Jacques-Cartier
Chicoutimi (Québec)

Voir autres Carrières et Professions en pages 17, 19' et 20

Conseil scolaire de Nipissing École secondaire Franco-Cité

Sturgeon Falls, Ontario

Nous recherchons pour septembre 1975 un professeur de:

- Commerce (sténographie Pitman)

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

M. David Laffleur, Directeur
École secondaire Franco-Cité
90, rue Main,
Sturgeon Falls, Ont.
Tél. (705) 753-1510 (bureau)
(705) 753-0587 (rés.)

URGENCE — URGENCE — URGENCE

PRATICIENS

Voulant éviter la routine, intéressés à développer de nouveaux modes d'intervention avec des cas en situation d'urgence, capables de travailler sur des horaires irréguliers de soir, de nuit et de fins de semaine. Avantage d'une équipe restreinte.

Le CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (C.S.S.M.M.) recrute pour l'ÉQUIPE D'URGENCE des diplômés universitaires en service social, criminologie, psychologie — ou — collégial en techniques d'assistance sociale ou correctionnelles avec deux ans d'expérience dans les cas de protection et délinquance, initiative, facilité d'expression.

Envoyez votre curriculum vitae au:

Service Embauche
C.S.S.M.M.
10e étage
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Qué.

C.L.S.C. LONGUEUIL - EST

MÉDECIN DEMANDÉ

homme ou femme

Un CENTRE DE LOCAL DE SERVICE COMMUNAUTAIRES à ses débuts se cherche un partenaire pour intégrer son dynamisme et sa disponibilité au sein d'une équipe qui se veut multidisciplinaire.

Le candidat recherché est disposé à accepter les contraintes d'une organisation à ses débuts mais est également attiré par le défi que cela représente.

Les conditions de travail et de traitement seront déterminées en accord avec les normes du MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES.

Fermeture du concours le 26 juillet 1975.

C.L.S.C. LONGUEUIL - EST

2450 Villiers,
Longueuil.

MÉDECIN DEMANDÉ

POUR POVUGNITUK
Baie d'Hudson

Excellente occasion de connaître les régions éloignées du Québec et d'utiliser à fond ses connaissances médicales.

Rôle:

- Sera basé à Povungnituk mais visitera 4 villages côtiers de la Baie d'Hudson.
- Desservira la population Inuit du nord de la Baie d'Hudson.
- Participera à la réorganisation des services de santé dans la région.
- Travaillera en étroite collaboration avec les infirmières des cliniques de chaque village.

Qualifications requises:

- Détenir un permis de pratique de la Corporation Professionnelle des Médecins du Québec.
- Initiative
- Bilingue

La durée de contrat est d'un an. Pour plus de détails adressez-vous au:

DIRECTEUR GÉNÉRAL
HÔPITAL CHASHASIPICH
FORT-GEORGES, BAIE JAMES
NOUVEAU-QUÉBEC
J0M 1E0 - Tél.: 981-2844

S.I.D. ANALYSTES FINANCIERS

Jeune société de financement industriel et commercial, membre du Mouvement des Caisses populaires Desjardins, recherche des analystes financiers.

Idéalement, les candidats sont des diplômés universitaires spécialisés en finance, ayant acquis quelques années d'expérience au sein d'une institution financière dans l'étude, l'analyse et les recommandations de prêts d'importance. Les postes offerts s'adressent aux candidats consciencieux et ambitieux, désirant se tailler une carrière prometteuse dans le domaine financier et prêts à assumer rapidement des responsabilités additionnelles. Le salaire sera basé sur l'expérience et les qualifications.

Toute demande sera traitée confidentiellement. Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Monsieur Claude Dalphond
Directeur, Finances et Administration
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT DESJARDINS
1253, avenue McGill Collège, suite 270
Montréal, Québec
H3B 2Y5

Une institution du Mouvement des Caisses populaires Desjardins.

MÉDECIN DEMANDÉ POUR FORT-GEORGES Baie James

- Sera basé à Fort-Georges (hôpital de 42 lits)
- Desservira une population surtout autochtone des villages côtiers de la Baie James et Poste-de-la-Baleine.
- Équipe de 4 médecins.
- Durée de contrat: un an.

Qualifications requises:

- Détenir un permis de pratique de la Corporation Professionnelle des Médecins du Québec.
- Initiative
- Bilingue

Pour plus de détails adressez-vous au:

DIRECTEUR GÉNÉRAL
HÔPITAL CHASHASIPICH
FORT-GEORGES, BAIE JAMES
NOUVEAU-QUÉBEC
J0M 1E0 - Tél.: 981-2844



Provigo Inc., le plus important distributeur-québécois de produits alimentaires est à la recherche de candidatures pour le poste de

DIRECTEUR DU PERSONNEL

pour l'une de ses filiales, une entreprise de marchés d'alimentation au détail comptant plus de 500 employés.

Fonctions

Les fonctions comprennent le développement du personnel pour assurer la réalisation du programme d'expansion de la filiale, la négociation de conventions collectives et l'administration des salaires et avantages sociaux. Le candidat choisi relèvera du directeur général de la filiale et fera partie de l'équipe des professionnels du personnel de la compagnie. Le poste est à Laval.

Candidats

Les candidats possèdent un diplôme universitaire et ont acquis une expérience de quelques années de la gestion du personnel. Le salaire initial sera établi d'après les antécédents académiques et l'expérience du candidat choisi et évoluera par la suite selon le rendement.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae complété avant le 16 juillet au

Vice-président - Ressources Humaines
PROVIGO INC.
800 ouest, boul. Dorchester, Suite 400
Montréal, P. Québec H3B 1Y2

C.L.S.C. CHAMBLY-MARIEVILLE DIRECTEUR (TRICE) GÉNÉRAL (E)

FONCTIONS:

Sous l'autorité du Conseil d'Administration, le Directeur général:

- Planifie et voit à la mise en marche des programmes du C.L.S.C.?
- Voit à ce que les orientations, objectifs et priorités définis par les citoyens soient respectés;
- Assure le fonctionnement régulier du C.L.S.C.: planification, coordination, administration et évaluation;
- Voit à établir et maintenir des relations avec les groupes du milieu, les autres établissements du réseau et le Ministère des Affaires sociales;
- Assure la circulation de l'information pertinente à chaque groupe.

EXIGENCES:

- Scolarité universitaire ou expérience pertinente en administration et en gestion de personnel;
- Expérience pertinente en sciences humaines et sociales;
- Connaissance suffisante du réseau des affaires sociales et de la réforme sociale au Québec;
- Capacité d'animer une équipe multidisciplinaire;
- Facilité à communiquer tant avec les individus qu'avec les groupes;
- Etre en accord avec les aspirations du milieu.

SALAIRE:

Selon les normes du Ministère des Affaires sociales et selon les qualifications et l'expérience.

Le curriculum vitae des candidats(es) doit parvenir au C.L.S.C. avant le 17 juillet 1975.

C.L.S.C. Chambly-Marieville,
a/s M. Omer Lalonde, président,
Case postale 235,
Rougemont J0L 1M0



LE COLLÈGE DE JOLIETTE

demande

COORDONNATEUR DES SPORTS ET DU CENTRE RÉCRÉATIF

Fonctions:

Sous l'autorité du directeur des services aux étudiants, le coordonnateur responsable des sports et du centre récréatif, a pour fonction de planifier, organiser, animer, coordonner et contrôler le secteur des activités sportives para-scolaires et le secteur des activités du centre récréatif. Il a de plus la responsabilité de contrôler les ressources budgétaires affectées aux services qu'il coordonne.

Attributions caractéristiques:

A titre de responsable du secteur des activités sportives para-scolaires, il voit, entre autre, à l'élaboration et à la mise en application d'un programme d'activités sportives para-scolaires, en accord avec les étudiants; il recrute le personnel nécessaire; il s'assure de l'organisation matérielle et physique, répond aux besoins des activités sportives. A titre de responsable du centre récréatif, il voit, entre autre, à l'agencement des horaires, aux locations et à la préparation matérielle des équipements pouvant servir à la population; il fait le marketing des services offerts; il élabore les politiques et orientations du centre récréatif.

Qualifications:

- Diplôme universitaire exigeant 16 années d'études, avec champ de spécialisation en éducation physique de préférence.
- 5 années d'expérience pertinente, soit comme animateur d'activités sportives, soit comme enseignant, soit encore à titre d'organisateur, toujours dans le domaine de l'éducation physique et des sports.

Envoyer curriculum vitae au plus tard le 1er août 1975 au:

Secrétaire général,
Collège de Joliette,
20 aud, rue St-Charles,
Joliette, Qué.

LE CENTRE RÉGIONAL (05) D'INITIATIVES POUR LE PROGRÈS ÉCONOMIQUE

DIRECTEUR

dans le cadre d'un projet expérimental d'éducation économique se déroulant dans les Cantons de l'Est.

RESPONSABILITÉS:

Personne qui, mandatée par le Conseil d'administration, planifie, dirige, coordonne et contrôle toutes les activités du Centre, suscite l'émergence de programmes d'éducation économique conformes aux priorités établies et facilite leur réalisation selon les ressources disponibles.

QUALIFICATIONS:

- Être détenteur d'un diplôme universitaire en sciences administratives, économiques, ou autres disciplines connexes. Une expérience exceptionnelle pourra être considérée.
- Avoir une expérience pertinente d'environ cinq ans dans le domaine relié à la fonction.
- Avoir une très bonne connaissance du milieu Estrien.
- Être un bâtisseur, dynamique, engagé, facile d'entente, habile à travailler avec les équipes hétérogènes.

TRAITEMENT:

Selon les qualifications du candidat, jusqu'à \$25,000.00 annuellement.

Les candidats sont priés de faire parvenir leur demande avec leur "curriculum vitae", au plus tard le 21 juillet 1975, à 14.00 heures, à l'adresse suivante:

C.R.I.P.E.
Case postale 97
Sherbrooke, (Québec)

GÉRANCE

Administration du personnel

Une entreprise canadienne de renommée est à la recherche d'un généraliste de haut calibre pour son service du personnel au siège social.

Relevant du directeur des services administratifs, ce cadre aura l'entière responsabilité de la gestion du personnel tels le recrutement à tous les niveaux, la compensation et l'administration des salaires, etc. . .

Ayant acquis quelques années d'expérience au sein d'une moyenne ou grande entreprise, le candidat idéal sera bilingue et aura d'excellentes aptitudes à la communication et la maturité nécessaire pour transiger efficacement avec les cadres supérieurs de l'entreprise.

La rémunération rattachée à ce poste se situe entre \$18,000 et \$20,000.

Prière de s'adresser en toute confiance se référant au No. D5-330 à:
Suite 911, 1155 ouest, boul. Dorchester, Montréal H3B 2H9 - 514-879-1444
Notre bureau à Toronto:
Suite 710, 65 ouest, rue Queen, Toronto M5H 2M5, Ontario - 364-2306

STETHEM-GAREAU-MSL

Canada • États-Unis • Afrique du Sud • Allemagne • Angleterre • Argentine • Australie • Belgique
Brésil • Écosse • Espagne • France • Hollande • Irlande • Italie • Suède • Suisse



Agence
canadienne de
développement
international

Canadian
International
Development
Agency

Dans le cadre de ses programmes de coopération
l'Agence canadienne de développement international
est actuellement à la recherche d'un conseiller en pêcheries

CONSEILLER EN PÊCHERIES

Auprès de la Direction des Pêches du gouvernement Algérien, à Alger.

Le Défi: est double

- apporter une expertise technique et professionnelle polyvalente au Sous-Directeur algérien des pêches.
- former un ou plusieurs homologues algériens.

Le candidat choisi:

- possède une formation scientifique du niveau universitaire.
- possède une expérience étendue et polyvalente dans le secteur des pêches.
- possède de préférence des connaissances théoriques ou pratiques en économie, gestion ou administration des affaires.

L'affectation: 2 ans, à partir de septembre 1975.

POUR POSER SA CANDIDATURE PRIÈRE DE COMMUNIQUER AVANT LE 16 JUILLET AVEC:

Agence canadienne de développement international
Direction des ressources humaines
122 rue Bank
Ottawa, Ontario

À l'attention de: M. Carol Voyer
Tél: 613-996-8854

Concours ouvert également aux hommes et aux femmes



DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ADMINISTRATION

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION - Poste à Montréal

FONCTIONS — Sous l'autorité du sous-ministre, diriger, orienter, superviser et évaluer les activités des services administratifs et auxiliaires concernant les ressources humaines, financières et matérielles du ministère.

EXIGENCES — Diplôme universitaire, de préférence de 2e cycle, en science de l'administration, en sciences sociales ou en toute autre discipline appropriée; vaste expérience en administration dans l'entreprise privée ou l'entreprise d'état, notamment dans un poste de direction.

TRAITEMENT — Pouvant atteindre \$26,500.

CONCOURS — E6200DG/03 Date limite pour l'inscription: 18 juillet 1975.

Si le nombre de candidatures
soumises par des citoyens canadiens
est suffisant pour combler le poste vacant,
la Commission limitera sa sélection
à ces personnes.

S'inscrire auprès de la COMMISSION DE LA FONCTION
PUBLIQUE DU QUÉBEC, 1050 rue Conroy, Québec, G1R 4Z8
à l'aide du questionnaire OFFRE DE SERVICE qu'on peut
se procurer dans les centres de main-d'œuvre, dans les
caisses populaires ou à l'un des bureaux de la Commission.
Il est nécessaire d'indiquer le numéro et le titre du concours.



Agence
canadienne de
développement
international

Canadian
International
Development
Agency

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

en collaboration avec
LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

Le Gouvernement du Canada en collaboration avec le Gouvernement du Québec poursuit en Afrique francophone une action de coopération internationale en éducation visant à favoriser le développement par le biais de la formation de nationaux dans leur milieu. Cette action se manifeste entre autre par l'envoi de professeurs qui oeuvrent au niveau de la formation des maîtres et de l'enseignement dans les disciplines scientifiques.

Jusqu'à maintenant, les postes suivants sont encore à pourvoir pour septembre 1975:

A) UNIVERSITÉ NATIONALE DU RWANDA (U.N.R.):

- Professeurs de biologie (3) (botanique, zoologie, écologie)
- Professeur de mathématiques (1)
- Professeurs d'agronomie (3) 1 phytotechnie - 2 zootechnie
- Professeur de comptabilité (C.A.) (1)

Tous les candidats à ces postes doivent posséder la Maîtrise.

B) ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE (E.N.S.) DU GABON:

- Professeur de chimie: didactique
- Professeur de mathématiques: spécialisation
- Professeur de physique: spécialisation
- Professeur d'anglais (littérature)

Tous les candidats à ces postes doivent posséder une maîtrise ou l'équivalent.

C) MALI

- Professeur de géologie (1)
 - Professeur d'électro-technique (1)
- Les candidats doivent posséder un bacc. en enseignement technique ou l'équivalent.

D) CÔTE D'IVOIRE

- Professeurs en électronique (2) (B. Sc. ou M.Sc. souhaitable)
- Professeur d'économie monétaire (1) (Ph. D. en économie)

E) ALGÉRIE

- Professeur de mécanique marine (1)
- Instructeur en technologie de la pêche (1)

Les candidats à ces (2) postes doivent posséder un diplôme de l'institut maritime de Québec ou l'équivalent.

CONDITIONS DE CANDIDATURE:

Excellente maîtrise du français écrit et oral / Excellente santé / disponibilité par rapport à l'employeur actuel / Aptitude à fonctionner dans un milieu culturel autre.

EXPÉRIENCE:

Minimum de 3 à 4 années d'enseignement à temps plein dans la discipline de spécialisation. Pour le secteur technique, expérience dans l'industrie également souhaitable.

POUR POSER VOTRE CANDIDATURE VEUILLEZ COMMUNIQUER AVANT LE 16 JUILLET 1975 AVEC:

M. N.F. Arsenaux
Tél: 613-996-7641

Les candidats retenus seront convoqués par le comité conjoint de sélection (ACDI-MEQ) à une entrevue.

Voir autres Carrières et Professions
en pages 17, 18 et 20

LE CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

est à la recherche d'un

DIRECTEUR DES PUBLICATIONS ET DE L'INFORMATION

Ce Conseil se situe au premier plan, par ordre d'ancienneté et d'importance, parmi les associations non gouvernementales axées sur l'élaboration et l'avancement de la politique sociale au pays. Et ses services des publications et de l'information forment le centre vital de la création et du développement d'une conscience populaire face aux orientations à ce sujet.

Le candidat

Le candidat choisi - homme ou femme - devra disposer d'une grande expérience et pouvoir affirmer sa compétence dans le domaine des communications: radiodiffusion, presse écrite, publications, relations avec les médias et travail de réalisation en général. Cette personne devra avoir déjà assumé la direction d'un programme d'information aux aspects variés comprenant la supervision d'un personnel professionnel de l'information, et devra pouvoir faire bonne équipe, au niveau des cadres, avec d'autres spécialistes relevant des sciences sociales ou de disciplines connexes. Une connaissance pratique du français serait souhaitable, et une ouverture d'esprit face aux changements qui s'élaborent dans les différents milieux francophones au pays est un facteur essentiel.

Le poste

Le Directeur des publications et de l'information couvre de sa responsabilité générale le travail de deux directeurs des publications dont l'un assume la responsabilité des services français de la rédaction; d'un agent d'information; d'un bibliothécaire; et d'un traducteur-rédacteur. Cette équipe se charge de la mise au point finale et veille à la parution de toutes les publications du Conseil préparées par les permanents des programmes; elle se tient en relation avec les différents médias de l'information; publie les deux revues Digeste social et Canadian Welfare ainsi que le bulletin de nouvelles Développement social et Social Development; conseille dans la conception graphique et l'impression des publications du Conseil; s'emploie à faire connaître ces publications et à en stimuler la diffusion ainsi que la vente.

Traitement

Selon les titres et qualités ainsi que l'expérience.

Prière d'adresser votre demande à:

M. Reuben Baetz
Directeur général
Conseil canadien de développement social
C.P. 3505, Succursale C
Ottawa K1Y 1H0
613-728-1865

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES C.L.S.C. PIERREFONDS

RECHERCHE

PERSONNEL REQUIS

Travailleur social
professionnel senior

FONCTIONS

- Dispenser les services de service social.
- Établir les liens avec les organismes de services sociaux du milieu.
- Participer au sein d'une équipe multidisciplinaire à l'élaboration des programmes médico-social du C.L.S.C.
- Participer au sein d'une équipe multidisciplinaire à la mise en oeuvre des programmes de prévention et de dépistage.
- Établir les liens avec les organismes de santé du milieu.
- Assister le directeur général dans son travail quotidien.
- Voir à l'organisation matérielle des dossiers administratifs.
- Dactylographier le courrier et les rapports du directeur.
- Oeuvrer au sein de la population en vue de renforcer sa participation au C.L.S.C. et aux affaires communautaires.
- Travailler à la résolution de problèmes affectant le bien-être des citoyens.

EXIGENCES

- Diplôme universitaire en service social.
- Expérience pertinente.
- Capacité de programmation.
- Intérêts et aptitudes pour la recherche.
- Maîtrise en nursing, option santé communautaire.
- Capacité de programmation et recherches.
- Organisation communautaire.
- Initiative personnelle.
- Minimum de trois ans d'expérience de secrétariat.
- Maîtrise parfaitement le français et l'anglais parlé et écrit.
- Dactylo française et anglaise.
- Sténo française et anglaise.
- Diplôme universitaire en sciences humaines (de préférence en intervention collective) et/ou expérience pertinente.
- Capacité en recherches, organisation et planification à long terme.
- Bilinguisme.

Infirmière
en préventif

Secrétaire
de direction

Organisateur
communautaire

Exigences générales pour tous les postes

- Bilinguisme (français et anglais).
- Ont des intérêts et aptitudes pour travailler en équipe.
- Ont des intérêts et aptitudes pour travailler dans un milieu biculturel.
- De préférence, connaissance et/ou expérience dans le quartier ou dans un autre milieu semblable.
- Flexibilité quant aux heures de travail.

SALAIRES:

— Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Faire parvenir CURRICULUM
VITAE avant le 21 juillet 1975 en
indiquant le poste concerné à:
a/s Directeur général,
C.L.S.C.
Pierrefonds,
11,072 ouest boulevard Gouin,
Suite 103,
Pierrefonds, H8Y 1X3,
Québec.



AGENT DE LA GESTION DU PERSONNEL

Fonctions:

Sous l'autorité du directeur du service du personnel, l'agent de la gestion du personnel est responsable:

- du recrutement, de la sélection et de l'embauche;
- des mouvements de personnel;
- du classement et de l'affectation des ressources humaines;
- du perfectionnement;
- de l'administration des avantages sociaux.
- Il participe également à la préparation et à l'analyse de certains dossiers dans le secteur des relations de travail et achève les recommandations appropriées.
- Il est chargé d'établir, de réviser et de mettre à jour les normes et procédures inhérentes à l'opérationnalisation des secteurs d'activités dont il a charge.
- Il accomplit toute autre tâche connexe, à la demande de son supérieur immédiat.

Qualifications requises:

- Diplôme universitaire terminal de 1er cycle en relations industrielles ou en administration, option "personnel".
- Au moins deux (2) ans d'expérience pertinente, de préférence en milieu scolaire.

Salaires:

Selon les qualifications académiques et professionnelles.

Les candidats intéressés sont priés de transmettre leur demande par écrit, accompagnée d'un curriculum vitae détaillé, avant le 10 juillet, 16.00 heures, à l'adresse suivante:

Commission scolaire de Sainte-Foy
a/s Directeur du personnel
1000, rue Joli-Bois
Sainte-Foy

P.S. Mentionner sur l'enveloppe: "Personnel et confidentiel".
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
Aldéa Sincennes



LA COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER

recherche les services de:

ENSEIGNANTS

ÉCOLE ST-THOMAS (Française)

- 1 professeur de menuiserie
- 1 psycho-éducateur
- 3 titulaires en adaptation scolaire

ÉCOLE POLYVALENTE PIERREFONDS

- 1 professeur en tôlerie-soudure
- 1 professeur en équipement motorisé (mécanique automobile)
- 1 professeur d'anglais (langue seconde)

ÉCOLE ST-GEORGES

- 1 professeur en sciences religieuses et animation pastorale.

Les candidats intéressés sont priés de communiquer avec les directeurs suivants:

École St-Thomas
Monsieur Jean-Claude Achard
697-6320, poste 47

Polyvalente Pierrefonds
Monsieur Jacques Théorêt
626-9610, poste 201

École St-Georges
Monsieur Joseph Henrico
457-3940



Agence
canadienne de
développement
international

Canadian
International
Development
Agency

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

recrute pour septembre 1975

DES RÉDACTEURS PÉDAGOGIQUES ET DES TECHNICIENS

pour le projet de T.V. Éducative
(Côte d'Ivoire)

Le projet:

Dans le but de fournir un soutien pédagogique au projet de T.V. Éducative une équipe de coopérateurs canadiens travaillent en Côte d'Ivoire, à la conception, la rédaction et l'impression de documents écrits destinés à diffuser l'enseignement au niveau primaire (fiches-maîtres, fiches-élèves).

Les postes:

1 Chef de la rédaction pédagogique:

Diriger une équipe d'environ 25 rédacteurs canadiens et ivoiriens et contrôler la qualité des documents produits. Coordonner avec les responsables de la production télévisuelle le programme et les contenus des documents écrits avec le programme et les contenus des émissions télévisuelles.

Exigences:

Diplôme universitaire du 2e cycle en pédagogie ou en communications sociales. Expérience de direction/animation d'une équipe de professeurs, à l'élémentaire de préférence. Être très familier avec la programmation à l'élémentaire. Une expérience de rédaction serait également un pré-requis.

1 Rédacteur en mathématiques modernes

Concevoir et rédiger les textes (document maître et document élève) destinés à l'apprentissage des maths modernes au niveau de 5e et 6e année primaire. Élaborer programme et contenus avec l'équipe française de production des émissions télévisuelles concernant les maths modernes.

Exigences:

Diplôme de 1er ou 2e cycle de préférence en maths, ou en didactique des mathématiques modernes. Expérience de l'enseignement et de la rédaction de préférence à l'élémentaire.

1 Planificateur de composition à froid

Le candidat devra avoir pleine connaissance des bandes à mémoire 256 (basic pre-con), 259 (horizontal ruel pre-con), 323 (outline pre-con), 324 (tab pre-con) et connaître à fond tout le système MT/ST (IBM Magnetic Tape, Selectric Composer & Output Unit) ainsi que le modèle IBM IV-K équipé avec le code de conversion et le reverse search.

1 Pressier pour la rotative 4 couleurs "Web offset" (Color King)

Une longue expérience de l'opération d'une rotative 4 couleurs est essentielle.

Autres fonctions s'appliquant aux postes précités:

Assurer la formation d'homologues ivoiriens quant à l'exécution de chacune des tâches du projet.

Conditions de candidature:

Excellente maîtrise du français écrit et oral / Excellente santé / disponibilité par rapport à l'employeur actuel / Aptitude à fonctionner dans un milieu culturel autre.

POUR POSER VOTRE CANDIDATURE VEUILLEZ COMMUNIQUER AVANT LE 16 JUILLET 1975 AVEC:

M. N.F. Arsenaux
Tél: (613) 996-7641
Direction des ressources humaines
122 rue Bank
Ottawa, Ontario

**LE CONSEIL D'ÉDUCATION
DE PRESCOTT - RUSSEL**

requiert pour JANVIER 1976 les services d'un

DIRECTEUR

pour L'ÉCOLE SECONDAIRE DE HAWKESBURY

avec inscription de 1300 élèves.
Les postulants doivent détenir le
brevet A de directeur d'école de
la province d'Ontario.
Ils doivent parler et écrire le
français et l'anglais.

*Veillez S.V.P. adresser votre demande
avant le 31 juillet, 1975*

au Comité de sélection
Conseil d'éducation f e Prescott-Russell
372 rue Bertha
Hawkesbury, Ontario

**Centre Hospitalier des Laurentides**

L'ANNONCIATION, COMITÉ DE LABELLE, P.Q. J0T 1T0 — 819-275-2118

(Catégorie 600 lits et plus)
(Sections Psychiatrique et générale)

demande

DIRECTEUR GÉNÉRAL**Fonctions:**

Relève directement du conseil d'administration. Assure les fonctions attribuées par la loi et les règlements sur les services de santé et les services sociaux.

Exigences:

- maîtrise en administration (M.B.A.) ou l'équivalent;
- expérience d'au moins 5 ans du milieu hospitalier;
- historique de carrière;
- les attestations d'études devront être annexées au curriculum vitae; ces documents seront retournés après étude.

Rémunération:

Suivant les normes du Ministère des Affaires Sociales et selon les qualifications du candidat.

Toute candidature et curriculum vitae seront adressés sous enveloppe scellée portant la mention "Candidature" au:

Président du conseil d'administration
CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES

C.P. 40

L'Annonciation, Comté Labelle,
Québec J0T 1T0

*Les candidatures seront reçues
jusqu'au 4 août 1975 à 20 hrs.*

**Centre Hospitalier des Laurentides**

Demande un

AGENT DE FORMATION**Fonctions:**

- assister à l'élaboration et au développement des politiques de perfectionnement du personnel professionnel et non-professionnel;
- analyser et établir conjointement avec le supérieur immédiat (l'agent du développement des ressources humaines) les besoins de formation et de perfectionnement pour le Centre Hospitalier;
- promouvoir le secteur de formation dans tous ses aspects;
- coordonner des sessions de perfectionnement en collaboration avec son supérieur;
- s'occuper de toutes les tâches connexes demandées par son supérieur;
- participer à l'enseignement théorique et clinique des programmes d'intégration du nouveau personnel.

Exigences:

- être titulaire d'un diplôme universitaire terminal en sciences humaines, en sciences de l'éducation ou dans toute autre discipline pertinente à cette fonction;
- posséder quelques années d'expérience dans le domaine de la formation en cours d'emploi et dans le perfectionnement du personnel en milieu hospitalier;
- une expérience exceptionnelle ou une compétence reconnue pourraient suppléer en l'absence du diplôme universitaire.

Salaire:

- Selon les échelles du Ministère des Affaires Sociales.

Les curriculum vitae devront être adressés au:

Service du personnel
CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES
L'Annonciation, Comté Labelle
J0T 1T0

*Les candidatures seront reçues
jusqu'au 20 juillet 1975*

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions
en pages 17, 18 et 19

**hôpital de Chicoutimi inc.**

Centre hospitalier ultra-spécialisé de 636 lits

RECHERCHE

DIÉTÉTISTE**DÉPARTEMENT:**

Santé communautaire.

TÂCHES:

Sous l'autorité immédiate du chef de département de santé communautaire, la diététiste nutritionniste:

- joue auprès de ce dernier un rôle de consultant;
- participe à la réalisation du programme de nutrition dont elle est responsable de l'élaboration, avec le concours de l'équipe multidisciplinaire;
- est éducatrice des groupes de population et conseillère auprès des établissements.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- détenir un diplôme de diététiste et être membre en règle de la Corporation Professionnelle des Diététistes du Québec;
- de préférence expérience en nutrition communautaire et éducation de groupe;
- habileté à communiquer et à travailler en équipe;
- intérêt et aptitudes pour l'enseignement;
- disponibilité.

TRAITEMENT:

Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

AVANTAGES:

Possibilités pour le titulaire de ce poste, de formation en cours d'emploi selon l'orientation des programmes.

Les candidates intéressées doivent faire parvenir un curriculum vitae complet (diplômes, certificat de naissance et photo récente) au plus tard le 28 juillet 1975 à:

Monsieur Claude Gendron
Chef de l'embauchage
Hôpital de Chicoutimi Inc.
C.P. 1006,
Chicoutimi, Qué.
Tél. (418) 549-2195 loc. 281

**hôpital de Chicoutimi inc.**

RECHERCHE

Directeur du personnel**RESPONSABILITÉS:**

Sous l'autorité immédiate du Directeur général adjoint le directeur du personnel planifie, organise, dirige, contrôle les activités de la Direction du personnel et du Service Santé du personnel.

TÂCHES:

- mettre en oeuvre et coordonner les politiques et procédures requises en matière de gestion et d'administration du personnel;
- conseiller les gestionnaires en vue de la solution des problèmes ad hoc de gestion du personnel;
- diriger les activités ayant trait aux relations de travail comme l'interprétation et l'application des conventions collectives en cours et des lois générales du travail;
- appliquer la politique salariale et les régimes d'avantages sociaux et en coordonner les divers éléments;
- développer et diriger les programmes de notation du personnel;
- susciter l'organisation des programmes d'orientation, de formation et de développement des employés;
- contrôler et coordonner les activités du Service Santé du personnel;
- exécuter toute autre tâche demandée par le Directeur Général adjoint.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- diplôme universitaire en administration, relations industrielles ou en droit;
- un minimum de trois (3) années d'expérience dans les domaines des relations de travail et de la gestion du personnel.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir un curriculum vitae complet (diplômes, certificat de naissance et photo récente) au plus tard le 14 juillet 1975, à:

Monsieur Gilbert Brisson,
Directeur général adjoint,
Hôpital de Chicoutimi Inc.,
C.P. 1006,
Chicoutimi, P.Q.
G7H 5H6
Tél.: (418) 549-2195 loc. 246

CENTRE HOSPITALIER EN VOIE D'EXPANSION

requiert les services d'un

COORDONNATEUR DE LA CONSTRUCTION**Le poste:**

Le coordonnateur du projet de construction sera responsable, sous l'autorité du directeur général, en collaboration avec les architectes et ingénieurs de l'élaboration des différentes étapes du projet de construction du complexe hospitalier.

Qualifications:

- Diplôme d'ingénieur ou formation administrative.
- Plusieurs années d'expérience dans un poste de cadre dans le milieu hospitalier.
- Une bonne connaissance de la construction et de l'entretien des immeubles.

Salaire:

Selon les échelles salariales du M.A.S. (Directeur des services auxiliaires).

*Veillez faire parvenir votre curriculum vitae complet
avant le 25 juillet 1975 à 17.00 heures.*

Directeur Général
Centre Hospitalier de Valleyfield
245, rue Salaberry
Valleyfield, Québec.
Tél.: (514) 373-3360 (poste 231 ou 252)



La Fédération
de Québec
des Caisses populaires
Desjardins

ANALYSTE

Dans le cadre d'un vaste projet d'implantation de terminaux financiers, la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins est à la recherche d'un ANALYSTE dont les principales fonctions seront, dans le cadre du projet, de développer et d'appliquer des normes et standards de documentation, de rédiger ou de faire rédiger la documentation de programmation et d'opération des systèmes développés et d'effectuer certains contrôles d'activités reliées au déroulement du projet.

Le candidat recherché possède une formation universitaire de premier cycle, une expérience de plus de deux (2) ans sur les ordinateurs IBM de grande puissance et une connaissance de l'ASSEMBLER.

Le lieu de travail sera Montréal.

*Les personnes intéressées à poser leur candidature
doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 16
juillet 1975, à*

MONSIEUR JULES W. COMTOIS,
LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC DES CAISSES
POPULAIRES DESJARDINS,
1253, AVENUE MCGILL COLLEGE, SUITE 970,
MONTRÉAL 110.

**INGENIEURS
SENIORS
PATES ET PAPIER
DESSIN**

Stadler Hurter Limitée, une société internationale d'ingénieurs-conseils établie depuis plusieurs décades et dont l'expansion est rapide est en mesure de vous offrir des postes exceptionnels à son siège social à Montréal. - Que vous soyez ingénieur ou "designer" expérimenté, nous avons des ouvertures dans divers domaines. - Parmi nos projets nous comptons la réalisation d'un gigantesque complexe industriel de produits forestiers en Iran.

Postes Disponibles dans les domaines suivants:

**PROCÉDÉ DE
PÂTE À PAPIER**

Expérience de la production de la pâte par le procédé mécanique-défilateur, semi-chimique et chimique, des différents systèmes de la récupération et/ou la fabrication de papier journal, de carton ondulé, de carton multi-ply ainsi que tous les systèmes reliés à la préparation des pâtes.

**FINISSAGE ET
COUCHAGE**

Expérience de toutes les étapes du finissage du papier et du carton ainsi que des opérations nécessaires pour l'exécution du couchage.

ENVIRONNEMENT

Expérience des méthodes utilisées dans le contrôle de la pollution de l'air ainsi que l'épuration des eaux.

**MANIEMENTS
DES MATÉRIAUX**

Expérience des plus récentes méthodes du maniement du bois de pâte.

**ENERGIE ET
VAPEUR**

Expérience de la conception du système de la centrale thermique et électrique ainsi que de la chaudière de récupération et particulièrement des procédés de récupération du sulfite.

INSTRUMENTATION

Expérience dans la conception des instruments de préférence dans l'industrie des pâtes et papiers.

**INGÉNIEURS
CIVILS**

Notre choix ira aux candidats qui dans le passé ont participé à la construction de vastes chantiers industriels et des services reliés.

**INGÉNIEURS EN
ÉLECTRICITÉ**

Expérience des grands projets industriels; de préférence avec expérience dans l'industrie des pâtes et papiers.

**SERVICES
D'USINE**

Expérience dans l'industrie des pâtes et papiers, qualification pour assumer la responsabilité de tous les domaines auxiliaires de la fabrication des pâtes et papiers.

**VENTILATION ET
CHAUFFAGE**

Connaissance des systèmes variés de ventilation et chauffage des bâtiments utilisés dans de grands projets industriels.

**INGÉNIEURS EN
STRUCTURE**

Expérience dans la charpente d'acier et de béton armé utilisée dans de grands projets industriels.

Les candidats intéressés sont priés de nous faire parvenir leur "Curriculum Vitae" avec détails tels que: Études complétées, années d'expérience ainsi que leur salaire actuel, à l'adresse suivante:

M. B. McGarry
Département du personnel

STADLER HURTER LIMITEE
ingénieurs • dessinateurs • conseillers

1600 ouest, Boul. Dorchester,
Montréal, H3H 1P9, Québec

**Commission de la fonction publique
concours de recrutement**

Concours ouverts également aux hommes et aux femmes

**PROFESSIONNEL DE LA
VÉRIFICATION FISCALE**

MINISTÈRE DU REVENU - Postes à Montréal.

FONCTIONS - Dans le domaine des impôts, des taxes et des droits fiscaux, à titre d'agent de la gestion financière, vérifier et faire enquête sur les opérations des entreprises afin de s'assurer que les lois et règlements sont respectés en matière fiscale. Dans le domaine de l'interprétation des lois fiscales, effectuer des travaux d'interprétation en vue d'émettre des opinions sur des cas particuliers ou directives générales d'interprétation concernant les lois administrées par le ministère du Revenu. Au besoin, collaborer à la préparation des projets de loi, d'amendements aux lois et règlements.

EXIGENCES - Diplôme universitaire en sciences de l'administration avec option en finances ou en sciences commerciales ou comptables; OU baccalauréat en commerce dont l'obtention requiert un minimum de 15 années d'études et 2 années d'expérience pertinente; OU membre d'une association professionnelle de comptables et quelques années d'expérience.

Si le nombre de candidatures sou-
mises par des citoyens canadiens
est suffisant pour combler les postes
vacants, la Commission limitera sa
sélection à ces personnes.

La Commission vous invite à prendre connaissance de ses autres concours en communiquant avec l'un de ses bureaux régionaux.

TRAITEMENT Initial de \$8,814 à \$19,535 (en voie de révision).

CONCOURS E1036A/03 S'inscrire immédiatement.

ÉCONOMISTE

DIVERS MINISTÈRES - Postes à Québec.

FONCTIONS - Procéder à des travaux de recherche, d'étude et d'analyse de nature économique dans différents secteurs: télécommunications, énergie, eaux, mines, éducation et loisirs; dégager les tendances et les conclusions qui en découlent et formuler les recommandations requises.

EXIGENCES - Diplôme universitaire en économique.

TRAITEMENT de \$8,992 à \$20,288 (en voie de révision).

CONCOURS E1053A/03 S'inscrire immédiatement.

S'inscrire auprès de la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC, 1050 rue Conroy, Québec, G1R 4Z8 à l'aide du questionnaire OFFRE DE SERVICE qu'on peut se procurer dans les centres de main-d'œuvre, dans les caisses populaires ou à l'un des bureaux de la Commission. Il est nécessaire d'indiquer le numéro et le titre du concours.

